La météo

Aujourd'hui: Ensoleillé, se couvrant par la suite
Minimum - 7° Maximum - 1°
Demain: Nuageux avec neige occasionnelle

DÉTAILS CAHIER SPORTS

La Presse

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

LAUZON Blainville
430-1460
1384, boul. LABELLE
Autoroute 15
Sortie 25

• MONTRÉAL, JEUDI 4 MARS 1993 109e ANNÉE Nº 132 64 PAGES, 4 CAHIERS

Îles de La Madeleine: 1.00 50¢ Taxes en sus

Aujourd'hui



Une nouvelle «bombe» Johnson éclate

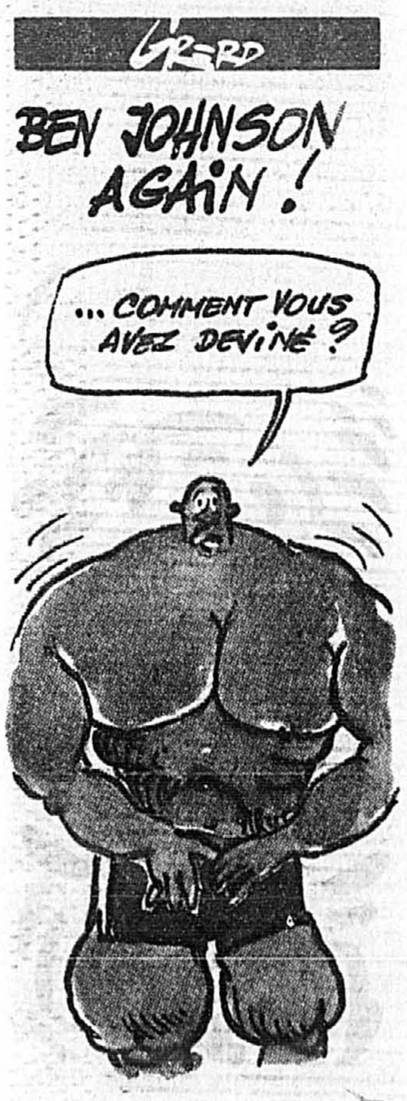
■ La Commission antidopage de la Fédération internationale d'athlétisme amateur se réunira demain à Paris pour discuter du cas du sprinter canadien Ben Johnson qui, selon le *Toronto Star*, aurait subi au mois de janvier un test antidopage qui se serait révélé positif. Si la FIAA devait le reconnaître coupable, le printer pourrait être suspendu à vie. Le cahier Sports de *La Presse* consacre aujourd'hui cinq pages à cette nouvelle «bombe» qui éclate dans le milieu de l'athlétisme.

Sommaire

Annonces classées
immobilier ..... B13 à B15
marchandises..... B15, C12
emplois C12
automobiles C13, C14
propositions d'affaires..... B8

Arts et spectacles
informations..... C7 à C11
ciné-horaires..... C11
télé-horaires C8
télévision..... C7

Bandes dessinées C13
Bridge C14
Décès C14, C15
Économie B1, B4-B6, B8-B11
Éditorial B2
Êtes-vous observateur? . B13
Feuilleton..... B15
Horoscope..... B14
Inf. nationales A14, A15, C16
Le monde B12, B16
Loteries — résultats:..... A13
«Mot mystère»..... C12
Mots croisés..... C12



Québec propose un gel des salaires

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Le gouvernement Bourassa a l'intention de geler pour deux ans les salaires de ses 350 000 salariés des secteurs public et para-public.

Discutée longuement hier à la réunion hebdomadaire du conseil des ministres, cette proposition devrait être faite «dans les prochains jours» aux centrales syndicales par le président du Conseil du trésor, Daniel Johnson.

Devant la diminution de ses recettes attribuable à la récession, le gouvernement ratisse ses coffres pour trouver des dépenses à supprimer de l'ordre de 450 à 500 millions. Chaque pourcentage d'augmentation de salaire qu'il épargne représente une économie annuelle de 150 millions.

Théoriquement, les salariés du secteur public ont encore droit à une augmentation avant la fin de la période de prolongement de leur convention collective, en juillet. Plaidant les fermetures, les licenciements et la mauvaise conjoncture économique, Québec tentera de les gagner à sa cause en parlant de l'avantage important que constitue la sécurité d'emploi dont jouissent les fonctionnaires et les employés des réseaux de l'Éducation et de la Santé. Du point de vue des comptables du Trésor, les centrales syndicales ont fort bien joué leurs cartes l'an dernier en obtenant une augmentation de trois p. cent. L'inflation ayant été bien plus basse que prévu, les employés de l'État ont bénéficié d'un gain d'un peu plus d'un p. cent, évalue-t-on. En

VOIR GEL EN A 2

Kim Campbell part gagnante au Québec

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Avant même d'entrer officiellement dans la course à la direction du Parti conservateur, Kim Campbell a le vent dans les voiles au Québec.

La ministre de la Défense peut déjà compter sur l'appui de nombreux anciens organisateurs de Joe Clark et de Brian Mulroney, au congrès à la direction de 1983.

Selon les renseignements obtenus hier par *La Presse* de plusieurs sources conservatrices, le ministre de l'Environnement, Jean Charest, peut d'ores et déjà oublier tout l'est du Québec. La très grande majorité des organisateurs des 22 comtés de l'Est appuieront Mme Campbell si on se fie à une réunion informelle qu'ils ont tenue à Québec, samedi dernier.

M. Charest peut toutefois se consoler. Un autre joueur très important pour le PC au Québec, Pierre-Claude Nolin, vient de retourner les appels du jeune ministre de l'Environnement. M. Nolin, qui était directeur général du PC-Québec lors des élections de 1988, jouera un rôle de premier plan dans l'entourage du député de la région de Sherbrooke.

Mais la tendance pro-Campbell paraît prédominante au Québec. Elle se manifestait clairement le week-end dernier à Québec, lors d'une réunion informelle d'une quarantaine d'organisateurs du PC dans les 22 comtés de l'Est, une rencontre convoquée par l'entourage du ministre Pierre

VOIR CAMPBELL EN A 2

Le brouillard «annoncé» frappe dix kilomètres plus loin



PHOTO JEAN GOUPIL *La Presse*

Quand le brouillard s'est levé hier matin sur la route 20 à la hauteur de Sainte-Rosalie, les poids lourds soudés les uns aux autres avaient répandu leurs cargaisons sur l'asphalte. Des voitures écrasées sous les énormes monstres ou projetées dans la neige, on a retiré 18 blessés. L'une d'elles a pris feu, le conducteur, un homme de 52 ans, a péri dans l'incendie.

Trois carambolages en moins d'une demi-heure sur la 20: deux morts

JEAN-PAUL SOULIÉ
SAINT-HYACINTHE

Annoncé par d'imposants panneaux de signalisation à Sainte-Madeleine, sur l'autoroute Jean-Lesage, à proximité de Saint-Hyacinthe, le brouillard a trompé tout le monde hier matin en s'abattant une dizaine de kilomètres plus loin.

À plus de 100 km/heure, les véhicules se sont précipités dans ce qui allait être l'apocalypse, un spectacle dantesque de feu et de fumée, de voitures et de camions soudés les uns aux autres, de tôles tordues et de marchandises éparses, le tout enveloppé d'un brouillard cotonneux. Même les ambulanciers et les policiers arrivés sur place presque immédiatement ont eu du mal, dans les ténèbres blanches, à évaluer tout de suite avec précision la gravité des blessures et l'ampleur des dégâts.

Le bilan est lourd.

Deux morts, 18 blessés. Douze camions à remorque et 26 automobiles endommagés, certains complètement détruits.

Il y aura trois séries de carambolages, à partir de 6 h 55 sur l'autoroute Jean-Lesage — route 20 — entre le kilomètre 135 et le kilomètre 139, à la hauteur de Sainte-Rosalie. Les télescopages ont eu lieu sur les deux voies Montréal-Québec et Québec-Montréal.

«Il ne faut pas dire que la route tue, constatait, désabusé, l'agent André Blanchette, le relationiste de la Sûreté du Québec arrivé sur les lieux peu après le drame. La chaussée était en excellent état. C'est la vitesse qui a tué!»

À dix heures, hier matin, trois heures après le premier impact, les remorqueuses travaillaient encore à séparer les poids lourds imbriqués les uns dans les autres, et à dégager les carcasses de voitures calci-

VOIR BROUILLARD EN A 2

Ryan blâme Montréal et traite les commerçants de «sauvages»

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Le ministre des Affaires municipales, Claude Ryan, accuse la Ville de Montréal de ne pas avoir informé ses contribuables de façon adéquate, relativement au fardeau fiscal qui a conduit quelque 2000 d'entre eux à manifester leur mécontentement à l'hôtel de ville même, lundi soir.

Désapprouvant la tournure qu'a prise cette manifestation, le ministre ne s'est pas gêné pour qualifier de «sauvage» le comportement de plusieurs protestataires. «C'est regrettable, très déplorable», a-t-il dit.

«Je crois qu'on pourrait peut-être constater qu'il aurait dû y avoir une meilleure information», a ajouté M. Ryan à son entrée au conseil des ministres, hier, en plus de mettre en doute la bonne foi de certains manifestants ou tout au moins la pertinence de leur geste, puisque pour plusieurs le compte de taxes connaîtrait une réduction.

Se référant à un communiqué publié il y a peu par la présidente du comité exécutif de Montréal, Léa Cousineau, le ministre a souligné que plus des deux tiers des comptes de taxes connaissaient une réduction.

«Il aurait été bon qu'on le fasse connaître avant que des réactions se manifestent. Et apparemment, le nombre de comptes de taxes qui connaissent une augmentation est très limité. C'est quelque chose comme 15 ou 20 p. cent.

«C'aurait été bon que ce soit su, parce que l'impression qui s'est créée, c'est qu'on est en face d'une augmentation générale du compte de taxes, alors que l'augmentation de la taxe que doivent payer les entreprises et les propriétaires d'immeubles non résidentiels, en tout, c'est 2,7 p. cent. Alors, il n'y a rien de catastrophique là», a expliqué M. Ryan.

Il a invité chacun à comprendre que l'amélioration des services entraînait nécessairement des coûts, même légers.

Le ministre des Affaires municipales soutient que la surtaxe en soi n'augmente pas nécessairement le fardeau fiscal.

«On remplace la taxe d'affaires qui existait naguère dans un grand nombre de municipalités par une autre forme de taxation. La preuve de ce que je vous dis, c'est qu'en 1992, au moins 188 municipali-

VOIR RYAN EN A 2

La guerre des gangs fait rage

ÉRIC TROTTIER

Deux hommes ont été blessés grièvement par des gunmen hier soir, dans le quartier Côte-des-Neiges, à Montréal.

Les deux victimes, d'origine jamaïcaine, ont été retrouvées gisant dans le lobby d'un immeuble sis au 7795 rue Mountain Sights, dans un secteur hautement criminalisé et où foisonnent les crackhouses.

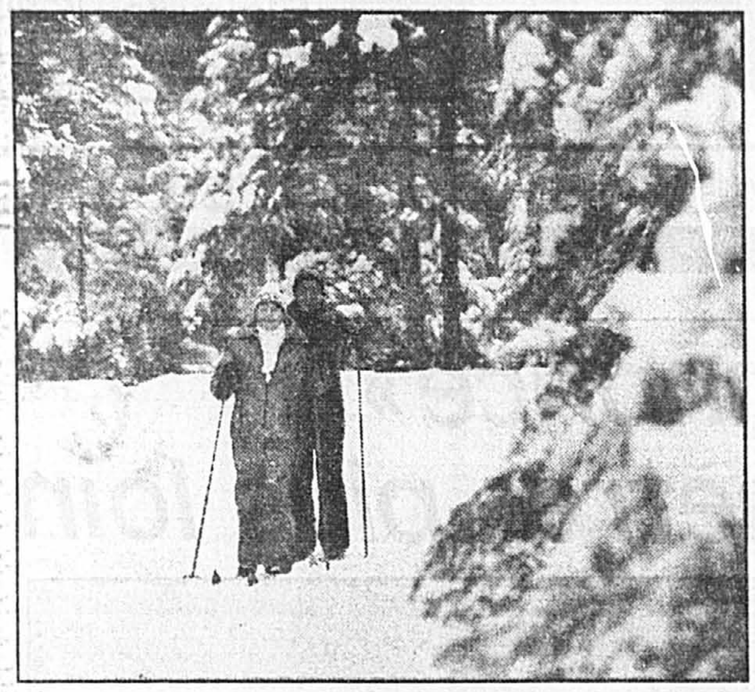
L'un d'eux, âgé de 24 ans, a été atteint de deux balles à la tête. Il a été transporté d'urgence à l'Hôpital Général de Montréal, où il était maintenu artificiellement en vie, la nuit dernière. Les médecins l'ont opéré en début de soirée, ils sont parvenus à extirper un des projectiles, mais ils

VOIR GANGS EN A 2



LE SALON DE LA POURVOIRIE CHASSE-PÊCHE
• LE PLUS GRAND TOURNOI DE TIR À L'ARC AU PAYS
• UN AVION DE BROUSSE *BEAVER* SUR PLACE
• GRAND PRIX : un chalet de *"Les Maisons de pièces BONDU Inc."*
Au Palais des Congrès de Montréal du 3 au 7 mars 1993,
à partir de 11 h sur semaine et de 10 h en fin de semaine
Billets à prix réduit chez votre Bonisoir participant et chez Le Baron Sport

Demain dans *La Presse*



Sports

Le temps du ski de fond

Le Domaine Saint-Bernard, à Saint-Jovite, offre plus de 30 km de sentiers de ski de fond bien entretenus sillonnant une belle nature boisée où l'on est assuré de voir des mésanges peu farouches s'attarder aux mangeoires. Avec un peu de chance, on terminera sa promenade en ayant aperçu un chevreuil. C'est le temps idéal de l'année pour s'adonner au ski de fond. Le journaliste Richard Chartier en parle demain dans le Week-end sportif. À ne pas manquer!

Collectes de sang

■ Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants :

● à Montréal : Centre des donneurs de sang, 2991 est, rue Sherbrooke, Centre commercial Maisonneuve (métro Préfontaine), de 9 h à 20 h ;

● à Brossard : organisée par le Club Optimiste Champlain-Brossard, Mail Champlain, 2150, boul. Lapinière, de 14 h 30 à 20 h 30 ;

● à Laval-des-Rapides : organisée par le Club Optimiste et la Fraternité des policiers de Laval, école Léon Guilbeault, 133, boul. Cartier, de 10 h 30 à 20 h 30.

Paul-Sauvé : ne construire que des logements sociaux

YVON LABERGE

■ Le projet des terrains du Centre Paul-Sauvé mécontente le Comité logement Rosemont qui demande que la totalité des 400 logements prévus soient consacrés au logement «collectif».

La porte-parole du comité, Mme Claude Bégin, a déclaré hier soir à quelques journalistes que les locataires de Rosemont n'ont pas les moyens financiers de se payer des logements de 125 000 $ et encore moins de 160 000 $.

Mme Bégin participait, comme une cinquantaine d'autres résidants de Rosemont, à la soirée d'information organisée par le Bureau de consultation de Montréal sur la proposition d'aménagement des terrains du Centre Paul-Sauvé, rendue publique la semaine dernière par la Ville de Montréal.

Elle a rappelé que l'administration municipale ne sera pas surprise d'apprendre la position du Comité logement Rosemont, puisque c'est la même qu'il y a... deux ans!

L'administration Doré-Cousineau propose la construction d'au moins 360 et d'au plus 400 logements sur le vaste terrain du Centre Paul-Sauvé, selon l'un ou l'autre des trois scénarios offerts à la consultation publique — qui aura lieu les 23 et 24 mars dans la salle du gymnase de la paroisse St. Brendan de Rosemont.

Hier soir, le responsable de l'habitation au comité exécutif de la Ville de Montréal, M. John Gardiner, a présenté les grandes lignes du projet aux résidants de Rosemont. Les travaux pourraient commencer au printemps 1994 pour se terminer au plus tard au début de l'an 2000.

Essentiellement, la proposition de l'administration municipale ne prévoit la construction que de 80 logements sociaux, alors que pour commencer à répondre aux besoins des résidants du quartier, il en faudrait au moins 400!

Le Comité logement Rosemont n'a pas l'intention de se laisser endormir par la montagne de chiffres et de statistiques fournis par la Ville de Montréal. On promet au contraire de répondre point par point aux arguments de l'administration, comme on promet de déposer un plan d'aménagement alternatif.

La séance d'information d'hier soir a permis d'apprendre qu'on a découvert un faible pourcentage de contamination du sol et qu'il en coûtera environ 100 000 $ pour réparer les dégâts.

Pour les résidants du quartier — notamment les personnes âgées — qui n'ont pu assister à la séance d'information d'hier soir, le Bureau de consultation de Montréal tient audience au même endroit cet après-midi à compter de 13 h 30.

Tirage d'hier
Le Lotto 6/49 22 24 28 33 38 46 (31)
E-X-T-R-A 0 6 2 0 6 9

La quotidienne Tirage d'hier
à trois chiffres 067
à quatre chiffres 9838

ABONNEMENT 285-6911
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30
RÉDACTION 285-7070
PROMOTION 285-7100
COMPTABILITÉ
Grandes annonces 285-6892
Annonces classées 285-6900

ANNONCES CLASSÉES
Commandes ou corrections lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30 285-7111
GRANDES ANNONCES
Détaillants 285-7202
National, Télé+ 285-7306
Vacances, Voyages 285-7265
Carrières et professions, nominations 285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *LA PRESSE* et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à *LA PRESSE* sont également réservés. « Courrier de la deuxième classe — Enregistrement : numéro 1400 » Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

RENSEIGNEMENTS 285-7272

09-4
CODE DU JOUR
JEUDI 4 MARS 1993

SUITE DE LA UNE

BROUILLARD

Le brouillard «annoncé» s'est abattu dix kilomètres plus loins

nées, les pièces de tôle tordue et les marchandises éparses, boîtes de conserve, produits chimiques en poudre, ballots d'isolant, copeaux de bois, etc.

Témoins: les policiers

Quand le premier télescopage a lieu, à 6 h 55, c'est le moment de la relève au poste de la SQ de Saint-Hyacinthe. Il ne faudra que quelques minutes aux policiers pour arriver sur les lieux, gyrophares en action.

«Les policiers étaient en train de dévier la circulation quand une automobile est passée entre les deux auto-patrouilles pourtant bien éclairées, expliquait en matinée l'agent Gérard Carrier. Une Pontiac Parisienne vient frapper l'une des autos de la police. Une dame est blessée dans l'impact. Un carambolage énorme a suivi qui a fait un mort. Une demi-heure plus tard, un autre carambolage survenait, cette fois dans l'autre direction. Une voiture était happée, soudée à un camion, et prenait feu. Le chauffeur est mort dans sa voiture, mais il était impossible de préciser, d'après les restes calcinés, s'il s'agissait d'un homme ou d'une femme.»

Un kilomètre plus loin, toujours vers Québec, poids lourds et voitures s'entassent les uns dans les autres avant de pouvoir s'arrêter. «Les policiers ont été les témoins impuissants de plusieurs collisions, a dit l'agent André Blanchette. Les impacts avaient lieu avant d'arriver au premier barrage de déviation, puis il y en a eu d'autres à deux ou trois kilomètres de là, sur la route en direction de Montréal».

Cette deuxième empilade a fait quatre blessés graves et quatre légers. Treize véhicules, six automobiles et sept camions ont été impliqués.

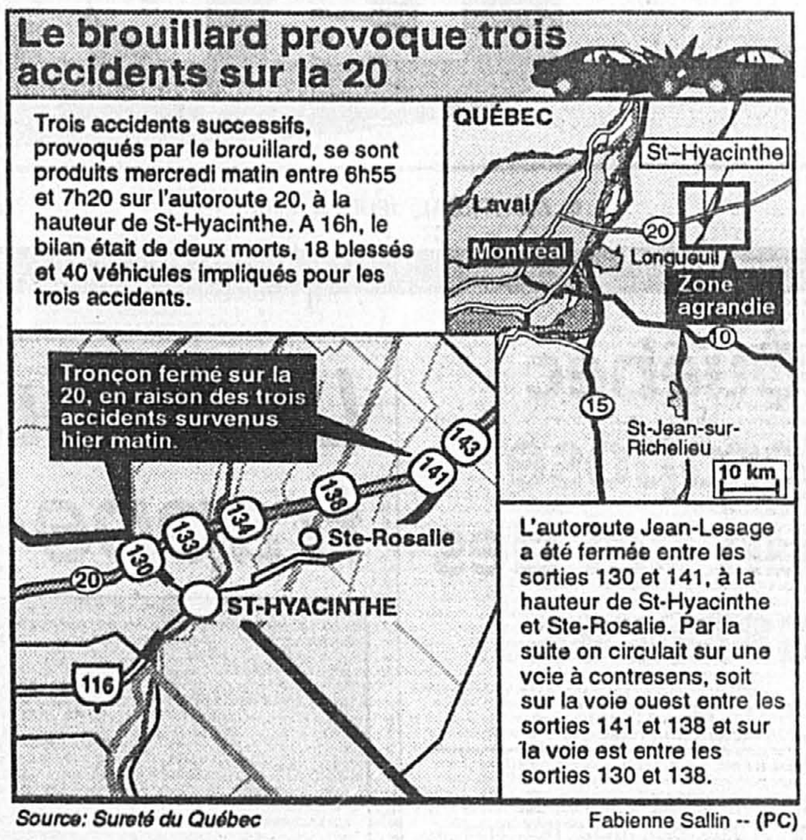
Lionel Boily, 38 ans, et son fils de 14 ans, Frédéric, deux résidants de Beauport, près de Québec, se souviendront longtemps de leur aventure. Boitant légèrement tous les deux, le père et le fils arpentaient les couloirs de l'hôpital Honoré-Mercier de Saint-Hyacinthe.

«C'est moi qui ait frappé le premier char, racontait M. Boily encore tout étonné d'être sur pied. La voiture devant nous a fait un tête-à-queue, je suis rentré dedans de face! C'était une femme qui conduisait. Je suis descendu de ma voiture, j'ai fait descendre mon fils, et j'ai été dire à la dame de descendre de la sienne. On l'a sortie de là, on s'est écartés un peu. ça cognait de partout. On entendait des *bing! bang! baing!* partout autour!»

Les Boily père et fils ne savent pas combien de temps cela a pris, mais ce fut très rapide: leur voiture qui était devant eux s'est retrouvée propulsée, catapultée en arrière d'un énorme camion. La Chevrolet Cavalier blanche ne retournera plus jamais sur la route, et les Boily iront peut-être au Salon de l'Habitation de Montréal, mais une autre fois!

Trois heures à peine après la catastrophe, dans la voiture de l'assureur de sa compagnie, Fernand Pagé faisait son rapport. «Non, je ne suis pas blessé, mais un peu choqué encore...» Les jus de fruit congelés de sa cargaison sont répandus sur une distance considérable. Le jus a giclé sur l'asphalte, mêlant son odeur à celle du caoutchouc brûlé et de l'huile répandue.

La Sûreté du Québec a révélé hier soir l'identité des deux victimes. Il s'agit de Michel Marin, 40 ans, d'Upton, dans les Cantons de l'Est, et Claude Bernier, 53 ans, de Saint-Hubert. □



Source: Sureté du Québec Fabienne Sallin -- (PC)

Le coroner Bouliane a eu la peur de sa vie

Presse Canadienne

SAINT-HYACINTHE

■ **Un des automobilistes présents lors des carambolages d'hier sur l'autoroute 20 n'en revenait pas de sa chance.**

Le hasard a voulu que ce soit le coroner Marc-André Bouliane, qui a présidé les travaux de l'enquête publique concernant les accidents de la route au Québec en 1990 et, plus récemment, celle portant sur le transport des écoliers.

«Il y avait beaucoup de circulation. On aurait dû rouler encore moins vite, même si la vitesse était déjà inférieure de 60 km-h à la limite. Les zones de brouillard dense se succédaient.»

Me Bouliane, qui était en route vers Montréal, a raconté qu'on lui avait fait signe d'arrêter. Il a donc braqué vers la gauche pour s'immobiliser en bordure de la bande centrale. C'est alors que le grand fracas a commencé à sa droite. Un fracas d'épouvante. «J'ai eu très peur pendant cinq minutes. J'ai ensuite été très nerveux durant trente minutes.» Pour tout dommage, sa fourgonnette n'affichait qu'une légère égratignure.

Quand le silence est revenu, M. Bouliane et quelques autres personnes se sont portés au secours des blessés. «Mais il n'y avait pas grand-chose à faire que d'attendre les spécialistes. Et cela a pris trois quarts d'heure», a-t-il ajouté.

Pourtant, les gens d'Ambulances BGR de Saint-Hyacinthe avaient dépêché une demi-douzaine de véhicules sur les lieux dès les premiers appels faisant état d'une situation catastrophique.

GEL

Québec propose un gel des salaires

outre, on se servira des évaluations de l'Institut de recherche sur la rénumération, qui estime qu'a cause notamment de leurs bénéfices marginaux, les employés de l'État, pour des tâches similaires, gagnent de 8 à 11 p. cent de plus que les travailleurs du secteur privé. Québec n'a pas l'intention de bloquer les avancements d'échelon — ce qui était survenu lors de la vague de coupures du Parti québécois en 1982. Pour la moitié des salariés — pour le groupe des réseaux Santé-Affaires sociales — la très grande majorité des syndiqués ont déjà atteint de dernier échelon, avec une ancienneté moyenne de 12 années.

Éducation

À deux semaines de la publication des crédits de dépenses du gouvernement, M. Johnson avait profondément remanié hier ses projets de compressions de dépenses par rapports aux intentions de la semaine dernière, s'inquiétant ouvertement à plusieurs reprises auprès de ses collègues de ce que *La Presse* ait pu divulguer les détails de son premier plan. Le conseil des ministres n'est parvenu qu'à grand peine à arrêter des décisions hier, un symptôme de l'absence du premier ministre Bourassa, qui a l'habitude de faire les arbitrages. Dans plusieurs ministères, on souligne que les rares échanges avec le Trésor montrent l'immense difficulté pour le conseil des ministres «à se brancher» sur un scénario de coupures.

Après avoir jeté un oeil du côté de l'Agriculture, dans ses documents de la semaine dernière, M. Johnson a hier jeté son dévolu sur l'Éducation, l'enseignement postsecondaire et l'éducation aux adultes comme les cibles probables des compressions. De ces secteurs, le Trésor attend des économies de l'ordre de 100 millions pour l'année financière 1993-1994. Mais compte tenu des budget impliqués — près de 6 milliards —, les coupures ne devraient pas être trop douloureuses. L'idée de couper dans l'éducation aux adultes — un budget de 227 millions — n'est pas nouvelle; des compressions avaient déjà été apportées pour freiner la croissance importante de ce poste.

La semaine dernière, M. Johnson avait distribué une liste ciblant certaines économies; on parlait notamment de 135 millions dans le secteur agricole sur une liste totalisant 442,2 millions de compressions, une idée qui, rendue publique prématurément, a dû être enfouie sous le boisseau, tant les réactions furent défavorables.

Dans les annexes aux documents qu'il a distribués hier, le président du Conseil du trésor paraît avoir battu en retraite: on ne parle plus que de 5 ou 6 millions en agriculture.

Les prochains crédits budgétaires annonceront aussi que Québec stoppera toute dépense de développement; le «développement zéro» fera en sorte que tous les ministres devront garder dans leurs cartons tout projet susceptible de faire dépenser un sou supplémentaire au gouvernement. □

CAMPBELL

Kim Campbell part gagnante au Québec

Blais qui, officiellement toujours «neutre», ne s'est pas présenté à la réunion. Une autre réunion avait lieu hier soir, encore à Québec.

Mme Campbell peut aussi compter sur le soutien de nombreux poids lourds du PC qui avaient appuyé Brian Mulroney et Joe Clark lors de la déchirante course à la direction de 1983. La prochaine sera très différente parce que le PC a de nombreux députés et des associations plus actives qu'en 1983. L'appui des députés sera cette fois déterminant en ce qu'ils peuvent contrôler leur association et influencer le choix des huit délégués qui se rendront au congrès, vraisemblablement à Ottawa en juin.

Parmi ces poids lourds, on retrouve Jean Riou, un avocat de Québec qui co-présidait le congrès de 1983. Il était perçu, à l'époque, comme un pro-Clark. Mme Campbell comptera aussi sur l'appui de deux farouches supporters de Brian Mulroney en 1983: Me Marc Dorion et Jean Dugré. Le dernier avait organisé la campagne Mulroney auprès des jeunes du Québec en 1983. Mme Campbell peut compter aussi sur l'appui tacite de Marc Lefrançois, un puissant organisateur conservateur qui vient d'être nommé à la tête du conseil d'administation de Via Rail.

Dans la région de Montréal, ce sera un peu plus partagé entre les campagnes Campbell et Charest. Mais encore là, la ministre de Vancouver a une longueur d'avance dans l'organisation, pouvant compter sur l'appui des sénateurs Mario Beaulieu et Guy Charbonneau, tous deux fort bien placés pour s'occuper du financement de la campagne.

Ces puissants coups de pouce montréalais suscitent des inquiétudes avouées chez les partisans de Jean Charest. Ce dernier a toutefois de nombreux appuis chez les jeunes loups du PC au Québec, ceux qui étaient arrivées comme recrues dans les cabinets politiques entre 1984 et 1988.

Tant dans l'organisation Charest que chez les supporters de Mme Campbell on espère l'appui du ministre Marcel Danis, un important organisateur de Joe Clark en 1983. Personne ne croit qu'il ait sérieusement l'intention d'entrer dans la course.

Autre organisateur conservateur, responsable de la région de Montréal lors des élections de 1988, M. Jean-Yves Lortie, appuiera aussi Mme Campbell.

Quelques députés de la région de Montréal appuieront M. Charest. C'est le cas de MM. Vincent DellaNoce et Fernand Jourdenais. Les députés abitibiens, Gabriel Desjardins et Guy St-Julien, de même que Jean-Guy Guilbault, de Drummondville, en feront autant.

Dans la région de Québec, le président du Conseil du trésor, Gilles Loiselle, fait une campagne tous azimuts pour Mme Campbell — son fils Frédéric fait déjà officiellement campagne depuis le Ritz, à Montréal. Marcel Masse a déjà dit publiquement qu'il appuierait Mme Campbell.

Hier, c'était au tour d'un autre député de Québec, Suzanne Duplessis, d'appuyer la ministre de la Défense. «Partout dans le comté les gens nous parlent d'elle, souhaitent sa victoire», disait hier Mme Duplessis.

Jointe hier, le député de Louis Hébert aux Communes a toutefois expliqué qu'elle avait énormément de respect pour Jean Charest. Si elle a décidé d'appuyer son éventuel adversaire, c'est uniquement parce que l'heure du ministre de l'Environnement — M. Charest n'a que 36 ans — n'a pas encore sonné. □

RYAN

Ryan blâme Montréal et traite les commerçants de «sauvages»

tés ont introduit la surtaxe sur les immeubles non résidentiels et je ne me souviens pas d'avoir reçu aucune plainte du genre de celles qu'on a entendues ces jours derniers.»

Quoi qu'il en soit, Claude Ryan et le maire de Montréal, Jean Doré, se rencontreront la semaine prochaine — ce qui était déjà prévu — et ils ajouteront à leur agenda l'étude de l'impact de tout cela sur le budget de la ville pour 1993.

Généralement peu enclin à faire marche arrière dans ses entreprises, le ministre n'entrevoit pas l'éventualité d'apporter des modifications à la Loi 145. Il est toutefois disposer à écouter son interlocuteur. «Si M. Doré veut nous soumettre des propositions ou des recommandations, nous les écouterons», assure-t-il.

La porte à des modifications n'est apparemment pas fermée de manière absolument étanche, le ministre ayant montré une certaine ouverture: «Je ne peux vous dire d'avance qu'il n'y aura pas de modifications, je ne le sais pas. Pour l'instant, je ne suis saisi d'aucune proposition qui serait digne de précipiter une action du gouvernement.» □

GANGS

La guerre des gangs fait rage

gardaient peu d'espoir de lui sauver la vie, la deuxième balle se trouvant toujours dans le cerveau.

L'autre blessé a été atteint à l'abdomen et à un bras. Il reposait cette nuit à l'Hôpital Juif de Montréal, dans un état grave. Les médecins ne craignent toutefois pas pour sa vie.

Le drame est survenu vers 18 h 20, lorsque les deux hommes se sont présentés dans l'immeuble pour voir des amis qui y habitent. Cinq minutes plus tard, un témoin a appelé la police en disant avoir entendu des coups de feu. C'est ce même témoin, résidant de l'immeuble, qui a fait la macabre découverte dans le corridor du rez-de-chaussée.

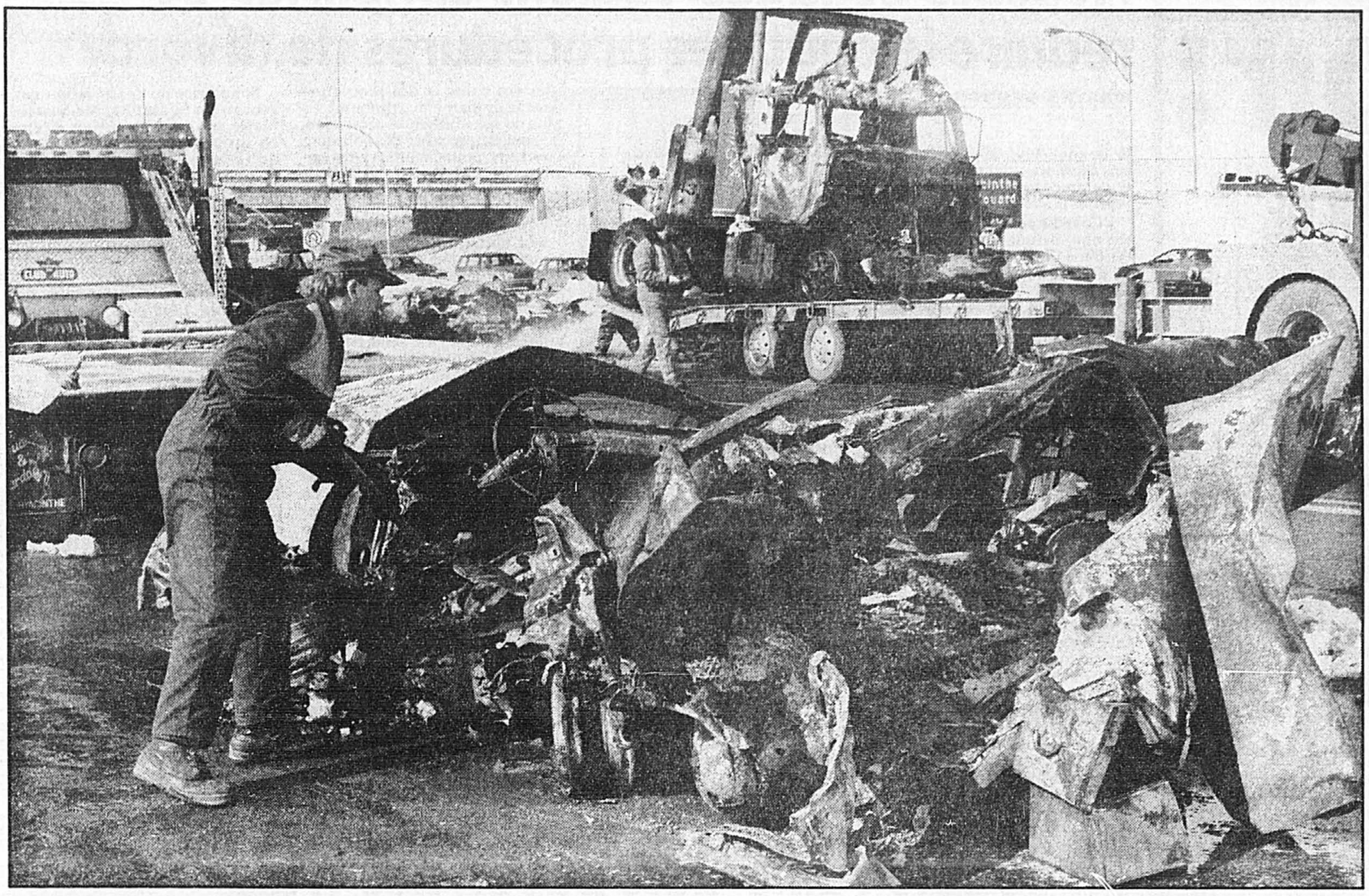
Quand les policiers du district 31 sont accourus sur les lieux, ce témoin avait curieusement disparu. Selon le lieutenant Thomas Couture, personne n'a vu les agresseurs. «Et nous n'avons aucune idée du mobile du crime», a-t-il expliqué. Pour seul indice, cinq douilles retrouvées près des corps.

L'enquête, confiée à la section des homicides de la CUM, a été prise en main par les sergents-détectives André Dupuis, Robert Fuller, Normand Hébert et Serge Côté, sous la direction du lieutenant-détective Claude Lachapelle. L'affaire ressemble à un règlement de comptes relié au trafic de drogue, mais les policiers n'étaient pas en mesure hier soir de confirmer cette hypothèse.

C'est d'ailleurs dans un immeuble voisin que résidait Trevor Kelly, cet homme qui a été abattu par un policier le 31 décembre dernier au moment où il s'apprêtait à «piquer» son collègue. En novembre dernier, une femme avait également été poignardée à deux reprises, dans un autre immeuble de la rue Mountain Sights. Elle s'en était tirée. Enfin, une fusillade entre deux hommes avait éclaté dans une ruelle située derrière la rue Mountain Sights, en juillet 1991. □

... VOIR PAGE C 16

La Presse



Les restes calcinés de la voiture dont le conducteur à péri.

PHOTO JEAN GOUPIL, *La Presse*

À l'hôpital Honoré-Mercier, on était fin prêt



Le docteur Micheline Luneau a tôt fait de mettre un dispositif en place pour accueillir les blessés.



Bien fragile et frêle, la petite voiture coincée entre les énormes camions. Mais les passagers ne subiront que de légères contusions.

PHOTOS JEAN GOUPIL, *La Presse*

JEAN-PAUL SOULIÉ

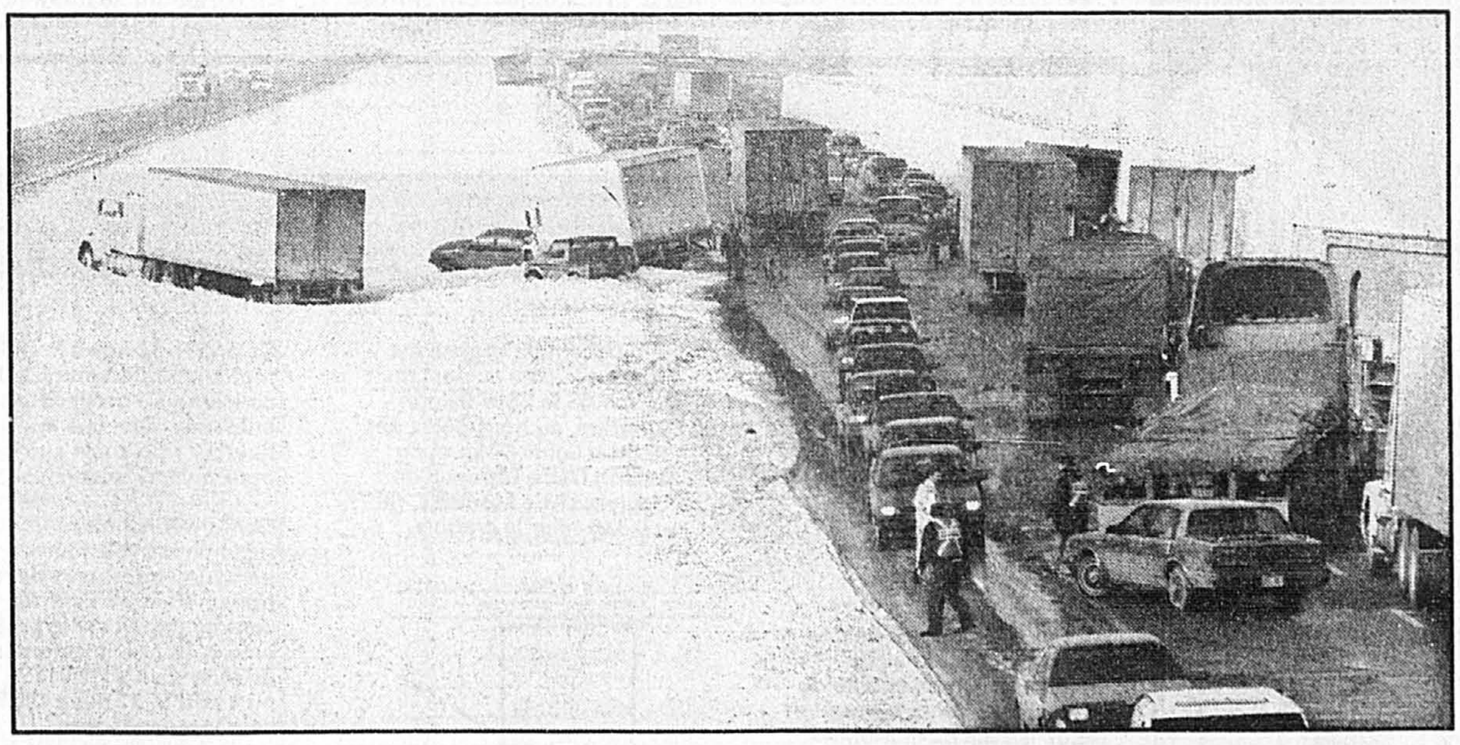
■ Le docteur Micheline Luneau a appris vers sept heures et demie, hier matin, qu'un carambolage venait d'avoir lieu sur l'autoroute 20, à la hauteur de Sainte-Rosalie. «C'est notre secteur! Un peu avant huit heures, j'étais à l'hôpital. Dans le troisième accident, celui en direction de Montréal, il y avait un autobus scolaire! Mais avec le brouillard, les ambulanciers avaient du mal à estimer la gravité des blessures. Quand j'ai su qu'aucun enfant n'avait été blessé, j'ai respiré!»

Le docteur Luneau remplace le directeur des services professionnels de l'hôpital Honoré-Mercier, parti en vacances. À Saint-Hyacinthe, l'hôpital a l'habitude d'accueillir les blessés de la route. Mais dix-huit à la fois, ça peut poser des problèmes. D'autre part, avec l'épais brouillard qui noyait la région, les ambulanciers arrivaient mal à renseigner le service des urgences sur l'état des choses sur les lieux de l'accident.

«Heureusement, c'étaient pour la plupart des blessés légers. Ils sont tous arrivés en ambulance, avant dix heures. Le plus gravement touché avait le sternum fracturé par son volant. Ça s'est quand même bien passé. Deux médecins étaient venus donner un coup de main.»

Le problème, c'est qu'il y avait déjà 41 patients au service des urgences. «Normalement, nous avons 22 lits, a expliqué le docteur Luneau. On a utilisé tous ceux qui se libéraient, et on a bloqué les admissions. Mais tout allait tellement bien qu'en fin de matinée il a été possible de faire quelques admissions sélectives.»

Dix-huit blessés — quatorze hommes et quatre femmes — ont reçu les soins que leur état nécessitait. «Le DSC Charles-Lemoyne nous a offert ses services, mais ça n'a pas été nécessaire.»



La route 20 a été bloquée hier matin par trois carambolages impliquant une cinquantaine de voitures et douze camions à remorque.

L'EXPRESS DU MATIN

APPEL NON FONDÉ

■ En moins de 20 minutes, des pompiers de Laval étaient dans leur chaloupe dans le but de localiser le corps d'un enfant qui aurait été lancé dans la rivière des Mille-Îles du pont David reliant l'île Jésus à Bois-des-Filion. C'est un passant qui a rapporté à la police de Bois-des-Filion, à 14 h 05, qu'il venait de voir un montoneigiste lancer un enfant à l'eau et qu'un traîneau avait été laissé sur place. Le traîneau se trouvait bien là à l'arrivée des policiers lavallois, de même que le témoin qui a été interrogé. Quelques minutes plus tard, deux agents informaient leur supérieur que le témoin avait pris quelques verres de trop dans un bar des environs avant de traverser le pont à pied. Vers 15 h 30, les pompiers sont rentrés et les policiers retournés à leur patrouille. L'appel n'était pas fondé.

PRÉVENU LIBÉRÉ

■ Luis Alfaro a recouvré sa liberté hier matin. L'ex-vice-président de la CSN-Construction, qui avait été déclaré coupable de tentative de meurtre contre son ex-compagne la veille, a remis son passeport à la cour et, en échange d'un cautionnement de 1000 $, a été mis en liberté. Alfaro, 40 ans, reviendra devant le juge Micheline Corbeil-Laramée, de la Cour du Québec, le 26 mai, afin que sa peine soit déterminée.

ENQUÊTE DU CORONER SUR LA MORT D'ANDREW KUHNREICH

■ La coroner Anne-Marie David a fait savoir hier qu'elle tiendra une enquête publique relativement à la mort du jeune Andrew Kuhnreich les 9, 10, et 11 mars ainsi que les 15, 16, 18 et 19 mars au Palais de Justice de Montréal. Les audiences débuteront à 9 h 30. On se rappelle que le jeune Andrew Kuhnreich est décédé en juillet dernier après que l'auto conduite par son grand-père, Isadore Caron, eut plongé dans la rivière L'Acadie sur l'autoroute 15. Il avait fallu trois jours pour retrouver le grand-père et ses deux petits-fils après leur disparition. Le père de l'enfant décédé a déjà indiqué que le chef de district de Napierville du ministère des Transports devra expliquer pourquoi il n'a pas tenu compte d'une recommandation d'un ingénieur, déposée en 1991, selon laquelle il fallait remplacer les garde-fous du viaduc qui n'étaient pas conformes à la loi.

FERMETURE DE L'URGENCE À L'HÔPITAL REINE ELIZABETH

■ En raison du déménagement de son service d'urgence, l'hôpital Reine Elizabeth, situé au 2100 Marlowe, fait savoir que ce service ne sera pas disponible au public du 8 au 14 mars prochain. Des ententes ont été conclues avec Urgence Santé ainsi qu'avec les hôpitaux environnants pour réacheminer les ambulances pendant cette période. Cependant, les autres départements continueront d'offrir les mêmes services à la clientèle.

VOL MANQUÉ SUR UNE BRETELLE DE L'AUTOROUTE VILLE-MARIE

■ Des policiers de la Sûreté du Québec enquêtent sur les circonstances d'une tentative de vol survenue hier matin dans la bretelle d'accès de la sortie Atwater de l'autoroute Ville-Marie. Un homme de 28 ans se rendait, vers 9 h, en camionnette vers son lieu de travail, une compagnie de cigarettes, lorsqu'une autre camionnette l'a heurté à l'arrière pour ensuite se placer à côté de son véhicule et le heurter sur le côté jusqu'à son arrêt complet. Un des deux individus, armé d'un pistolet, a alors ouvert la portière dans le but de mettre la main sur des cartouches de cigarettes. Mais voyant que la victime ne transportait que du matériel publicitaire, lui et son comparse ont pris la fuite et abandonnèrent leur véhicule, volé la veille, aux abords de la rue Irène.

LES TAXIS LACHINE HONORÉS

■ Le président du comité exécutif de la CUM, Michel Hamelin, a remis hier une plaque honorifique à Jacques Langevin, président de la Corporation des propriétaires de taxi Lachine, afin de souligner la qualité des véhicules mis à la disposition de la clientèle.

AVENTURE ELECTRONIQUE
& La solution simple
RABAIS DE 150$
Rég.: 1399.00
Concessionnaire autorisé
Macintosh Classic II
• 4 MO de mémoire
• SuperDrive™ 1,4 MO Apple®
• Disque dur de 40 MO Apple®
• Clavier et souris
1249$
LOGICIELS INCLUS CLARIS WORKS (français) AT EASE & CLICK ART (anglais)
Macintosh Classic II
Concessionnaire autorisé
Macintosh StyleWriter II
• Alimenteur automatique/50 feuilles
• Alimentation manuelle
• Format de papier: U.S., lettre, U.S légal, A4 et enveloppe #10
• Résolution 360 ppp
469$
NOUVEAU 1993
Apple et le logo Apple sont des marques déposées de Apple Computer, Inc. Macintosh Classic II et StyleWriter II sont des marques de commerce de Apple Computer, Inc.
OUEST Boul. BRUNSWICK à Fairview 630-6815
CENTRE Centre Décor Décarie 733-6900
SUD 8100 boul. Taschereau 923-8100
NORD Centre Décor 440 686-3956
EST 4550 Métropolitain est 722-4550
JOLIETTE 752-1255
SOREL 746-4736
NOUVEAU! Carrefour Trois-Rivières-Ouest 691-4520
LIVRAISON GRATUITE* *Détails en magasin

Ce soir:
LE MATCH DE LA VIE
ÉDITION SPÉCIALE
19h
La violence à la télévision.
Avec la participation de la famille de Virginie Larivière
PONOPRESSE INT. INC.
MONGRAIN DE SEL
ÉDITION SPÉCIALE
20h
Spécial ligne ouverte.
Après l'émission, l'opinion du public sur la violence...
CLAIRE LAMARCHE
21h
Enfin, vous allez connaître le meilleur mari du Québec!
Ohé!
N'oubliez surtout pas le concours «Où est Charlotte»! Repérez-la 3 fois par semaine et enregistrez votre participation au 1-800-565-BELL
TVA

Avocats et juges veulent simplifier et réduire le coût des procédures de divorce

MARTHA GAGNON

■ Le coût élevé de certains divorces, l'utilisation abusive d'experts et de procédures préoccupent des juges et des avocats.

«Ce n'est pas normal de dépenser une fortune pour divorcer. Il est dans l'intérêt de tout le monde de maintenir des coûts raisonnables. On ne devrait jamais prendre une journée seulement pour fixer une pension alimentaire», dit le juge en chef adjoint à la Cour supérieure du Québec, Pierre Michaud, qui est ouvert à l'idée de revoir certaines règles de pratique pour limiter les procédures.

Par exemple, il déplore que l'on ait parfois recours à deux, ou trois experts dans une cause de divorce, alors qu'un seul nommé par le tribunal et payé par les deux parties pourrait suffire. «C'est une procédure onéreuse et peu utile dans bien des cas.»

Concernant les mesures provisoires (avant le divorce), il y a des avocats qui multiplient, sans raison valable, les affidavits et les interrogatoires de témoins, hors cour, ce qui augmente encore les coûts. «On pourrait interdire ces interrogatoires et confier au juge le soin de questionner les témoins si cela est nécessaire.»

Selon le juge Michaud, il faut cependant éviter de généraliser. «Tous les avocats n'abusent pas du système». On estime que de 80 à 90 p. cent des divorces se règlent sans contestation. Parmi les autres, il y a souvent des coûts injustifiés surtout au stade des mesures provisoires, avant même le débat sur le fond.



Le juge en chef adjoint à la Cour supérieure du Québec, Pierre Michaud, invite les avocats à la prudence et la modération. PHOTO ROBERT NADON, *La Presse*

Il invite les avocats à la modération et la prudence s'ils ne veulent pas perdre des causes comme ce fût le cas lors de la création de la Régie de l'assurance-automobile avec le «no fault». Ils avaient trop attendu pour proposer des réformes et limiter les excès.

Comité

Conscients du problème, des avocats ont pris les devants et formé un comité sur «l'accessibilité à la justice» pour étudier la question des coûts et des procédures dans le domaine matrimonial. En plus de sensibiliser la profession, ils veulent proposer des solutions concrètes pour améliorer les services. Ils ont déjà rencontré le juge Michaud pour regarder ensemble les améliorations qui pourraient être apportées.

«La situation est assez importante pour que des avocats se questionnent sur leur pratique. Si le divorce a déjà été une mine d'or, ce n'est plus le cas, dit Me Hélène Sainte-Marie. Il y a une limite à ce que les gens peuvent payer. Si les avocats veulent garder leur crédibilité, ils doivent agir en pensant au bien-être du client, avant de penser à leur poche.»

En ces temps de récession, on comprend que la tentation est grande, surtout que le nombre d'avocats ne cesse de croître. Ils sont actuellement 15000 au Québec. Un autre problème qui inquiète plusieurs membres de la profession. «Si cela continue, il y aura un avocat par 900 habitants. Et les facultés universitaires continuent d'en produire. Il faudra revoir les règles», dit Me Jean-Pierre Senécal, de Saint-Hyacinthe, spécialiste en droit familial.

Coût

Pour ce qui est des coûts, il souligne qu'au Manitoba, des juges ont dénoncé ouvertement le coût astronomique de certains divorces. L'un d'eux a même été jusqu'à dire qu'il était scandaleux que des «avocats soient payés à l'heure» pour ce type de cause.

Fondatrice de l'Association des avocats de la famille, Me Sainte-Marie, qui travaille depuis 20 ans en droit de la famille, explique qu'il faut empêcher les abus. «Non seulement les gens payent parfois des coûts élevés, mais ils n'ont même pas le droit de se faire entendre devant le tribunal lors des mesures provisoires, ce qui est frustrant. Tout se fait sur papier.»

Cette procédure a été mise de l'avant en 1985 pour réduire les délais judiciaires. On a alors mis fin à l'audition de témoins lors des mesures provisoires. Depuis ce jour, les avocats énumèrent les besoins et les demandes de leurs clients sur papier et produisent ce qu'on appelle des affidavits. Ils peuvent aussi interroger hors cour l'une ou l'autre des parties.

«Avec pour résultat qu'on se retrouve avec des piles de documents qui ne servent presqu'à rien. On gaspille du temps et l'argent des clients. Très souvent, le juge ne prendra même pas le temps de lire ces documents et se fiera plutôt aux avocats». À son avis, le système devrait être modifié. «S'il était justifié à l'époque, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Les délais sont disparus, mais d'autres problèmes sont apparus.»

Me Sainte-Marie voudrait que l'on permette à nouveau aux gens de s'exprimer lors des mesures provisoires. «On entend bien les criminels». Mais le juge Michaud ne pense pas qu'il soit nécessaire d'entendre les parties dans toutes les causes.

Un couple ruiné doit payer des frais dépassant 200000 $ pour un divorce

MARTHA GAGNON

■ Le coût exhorbitant d'une cause de divorce soulevait dernièrement la réprobation du juge André Denis, de la Cour supérieure de Longueuil, qui n'hésitait pas à qualifier le dossier de «monstrueux».

Dans son jugement, il adresse des blâmes sévères tant à l'épouse qu'à son avocate qu'il rend responsables des frais de plus de 200 000 $: «Les parties se sont ruinées financièrement. Ce procès et les dépenses encourues constituent une utilisation abusive du système judiciaire».

Selon le juge, l'avocate aurait dû empêcher de tels excès. «Quand une partie désire abuser de la sorte, son avocat, à titre d'auxiliaire de la justice, doit éviter d'encourager son client sur cette pente funeste. Or, il n'est pas apparu à la Cour que l'avocate de madame ait rempli ce rôle.»

Le juge reproche à cette dernière d'avoir convoqué inutilement des témoins, d'avoir produit au dossier une quantité «invraisemblable» de pièces et d'avoir manqué de politesse envers le tribunal et la partie adverse.

Le juge Denis a repoussé la demande de l'épouse qui voulait obliger son ex-mari à payer tous les frais judiciaires. «Lui imposer de le faire l'acculerait à la faillite et nuirait aux enfants.»

La cause portait essentiellement sur la pension alimentaire. La dame réclamait de son mari, propriétaire d'une pourvoirie, le versement d'une pension de 10 000 $ par mois pour elle et ses trois enfants, soit 120 000 $ par année.

Le Tribunal a réduit le montant à 1000 $ par mois, en plus du patrimoine familial, considérant que la pourvoirie rapportait des revenus beaucoup moins élevés que ceux estimés par la partie adverse.

Femme de ménage

Le juge explique: «Madame n'a aucune idée des réalités économiques. Elle ne semble pas réaliser les efforts que monsieur a déployés pour faire vivre sa famille et développer son commerce. Quand elle dit qu'il lui est impossible de se trouver un appartement pour moins de 2000 $ par mois, elle se moque du tribunal. Quand elle prévoit l'engagement d'une femme de ménage, l'achat de chevaux et d'une piscine, on constate qu'elle a perdu le contact avec la réalité.

Après ce procès, le couple devait revenir en cour pour discuter de la garde des enfants et des droits de visite.

Heureusement, les causes de ce genre sont peu nombreuses. Si les abus ne sont généralement pas aussi énormes, il n'en demeure pas moins qu'ils existent.

Dans une autre cause de divorce, le juge Irving J. Halperin, de Montréal, s'est interrogé lui aussi sur le fait qu'une mère devait payer 25 000 $ en frais d'honoraires, alors qu'elle n'en avait pas les moyens et tentait de refiler la facture à son ex-mari, ce que le tribunal a refusé.

«Les honoraires professionnels élevés exacerbent les aspects financiers d'un divorce et la partie qui encourt une dépense démesurée ne peut présumer que celle-ci sera supportée par la partie adverse.» Le juge souligne que ce dossier a donné lieu à une «multitude de procédures» dont il ne peut évaluer la nécessité.

Chute de 8,2 p. cent du nombre de mariages au Canada

Presse Canadienne

OTTAWA

■ Le nombre de mariages enregistrés en 1991 a chuté de 8,2 pour cent par rapport à l'année précédente, a indiqué hier Statistique Canada.

L'agence fédérale a dit que 172251 couples ont convolé en justes noces en 1991 contre 187737 en 1990.

Les chiffres répertoriés depuis 1921 laissent supposer que le nombre nombre de mariages a atteint un sommet en 1972 avec 200470 unions.

En 1991, le taux de mariage, soit le nombre de mariages par 1000 couples, était de 6,4 — en baisse par rapport au taux de 7,1 enregistré en 1990 et celui de 6,9 en 1986.

Le taux a baissé dans toutes les provinces.

C'est au Québec et dans les Territoires du Nord-Ouest où l'on a enregistré le plus faible taux avec 4,2 et 3,9 respectivement, tandis que l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique ont enregistré le plus élevé avec 7,4.

Voici les taux enregistrés dans chacune des provinces et dans les territoires en 1991, avec entre parenthèses, la baisse en pourcentage enregistrée par rapport à l'année précédente et le taux de 1991):

— Terre-Neuve, 6,1 (baisse de 7,6 pour cent, 6,6);

— Ile-du-Prince-Edouard, 6,7 (baisse de 11,8 pour cent, 7,6);

— Nouvelle-Ecosse, 6,5 (baisse de 9,7 pour cent, 7,2);

— Nouveau-Brunswick, 6,2 (baisse de 11,4 pour cent, 7,0);

— Québec, 4,2 (baisse de 10,6 pour cent, 4,7);

— Ontario, 7,4 (baisse de 9,8 pour cent, 8,2);

— Manitoba, 6,4 (baisse de 9,4 pourr cent, 7,0);

— Saskatchewan, 5,9 (baisse de 4,8 pour cent, 6,2);

— Alberta, 7,4 (baisse de 7,5 pour cent, 8,0);

— Colombie-Britannique, 7,4 (baisse de 8,6 pour cent cent, 8,1);

— Yukon, 7,3 (baisse de 13,1 pour cent, 8,4);

— T. N.-O., 3,9 (baisse de 7,1pour cent cent, 4,2);

Avis public

Ville de Montréal

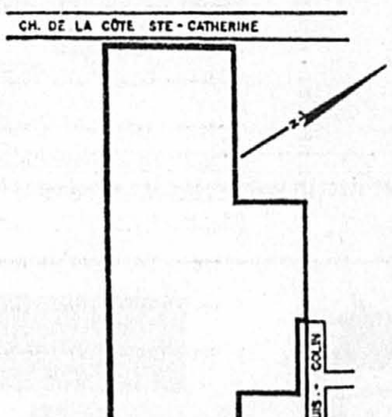
Étude d'un programme de développement

École des hautes études commerciales (HEC)

L'école des hautes études commerciales sollicite l'autorisation de la Ville de Montréal pour la réalisation d'un édifice institutionnel de 9 étages devant comprendre:

- des salles de cours;
- des locaux de services;
- des bureaux pour les professeurs;
- des locaux administratifs;
- ainsi qu'un stationnement en sous-sol d'une capacité de 800 places.

L'emplacement projeté est situé sur le côté sud-est du chemin de la Côte-Sainte-Catherine, au nord-ouest de l'avenue Louis-Colin et du pavillon Délia-Tétreault de l'Université de Montréal, tel qu'illustré par le croquis.



Ce projet déroge à la réglementation municipale concernant l'occupation autorisée ainsi que la hauteur maximale autorisée pour tout bâtiment.

Conformément au règlement 9058, toute personne intéressée peut transmettre par écrit ses commentaires sur le projet, en mentionnant le numéro de référence 89 0501234, au plus tard le 31 mars 1993, à l'adresse suivante:

Secrétariat des comités-conseil d'arrondissement
500, boulevard René-Lévesque Est, bureau 305
Montréal (Québec)
H2L 4Y3

Une maquette du projet est exposée dans le hall d'entrée de l'École des hautes études commerciales au 5255, avenue Decelles. Les personnes intéressées peuvent se présenter à cette adresse du lundi au vendredi, entre 9 heures et 18 heures. Des documents explicatifs sont également disponibles, pour consultation, à l'École des hautes études commerciales ainsi qu'aux bureaux Accès Montréal situés aux 5885, chemin de la Côte-des-Neiges, 5814, rue Sherbrooke Ouest et 275, rue Notre-Dame Est.

La présentation du projet aura lieu lors de l'assemblée spéciale du Comité-conseil de l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, le 7 avril 1993, au Centre Monkland, 4410, avenue West Hill, à 19 heures.

Pour obtenir de l'information supplémentaire sur ce programme de développement, veuillez téléphoner au 872-2806.

Hôtel de ville
Montréal, le 3 mars 1993

Le greffier de la Ville,
Léon Laberge

Le projet de fusionner sept villes en une sur la Rive-Sud ne trouve pas preneur

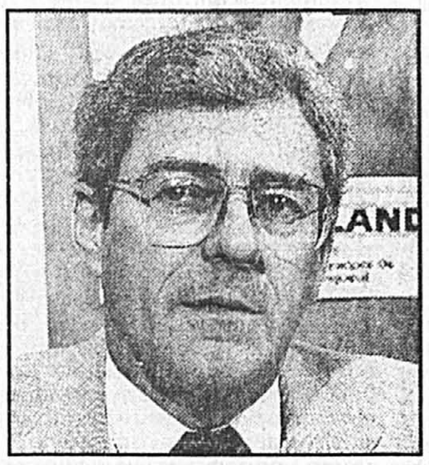
LUCIE CÔTÉ

■ Le maire de Longueuil, Roger Ferland, qui préconise la fusion des municipalités de la Rive-Sud et la création d'une vaste Communauté urbaine, présentait hier son mémoire consacré à la question, qui sera déposé samedi devant le Groupe de travail sur l'avenir de Montréal et de sa région, présidé par Claude Pichette.

«D'une façon générale, les maires des autres municipalités ne sont pas favorables à des fusions municipales. Ça va être difficile d'obtenir un consensus des élus», concède M. Ferland, qui présente officiellement cette semaine ce projet, auquel il réfléchit depuis déjà un certain temps.

«Faire des fusions, c'est éliminer des postes. Ça peut faire peur. Si les sept villes de la Société de transport de la Rive-Sud de Montréal — Longueuil, Boucherville, Brossard, Greenfield Park, Lemoyne, Saint-Hubert et Saint-Lambert — fusionnent, six maires disparaîtront. Mais c'est un risque à prendre.»

Le maire de Longueuil, qui cite l'exemple de Laval — 14 petites municipalités de l'Île Jésus se sont regroupées dans les années soixante — et qui affirme dans son mémoire que «la Rive-Sud détient le championnat toutes catégories des structures municipales», voit des avantages certains au fusionnement de municipalités de la Rive-Sud qui deviendraient une grande ville d'au moins 300 000 habitants.



Le maire de Longueuil, Roger Ferland.

«Les coûts seraient moins élevés avec l'appareil administratif d'une seule ville fusionnée. La Rive-Sud est un territoire très hautement urbanisé, où tout le monde a accès aux mêmes services, mais où chacun ne paie pas le même fardeau fiscal. Ce serait une question d'équité, pour que tout le monde paie la même facture.

«De plus, la fusion éliminerait les rencontres qui se multiplient, où on passe un temps fou et où on dépense une énergie considérable. Enfin, les décisions se prennent plus rapidement, il y a beaucoup plus de cohésion quand Laval, par exemple, parle d'une seule voix. Je pense que ça nous affaiblit d'être plusieurs interlocuteurs, face à Laval, face à la CUM, face au gouvernement du Québec.»

Réaliste, Roger Ferland pourrait se satisfaire de la création, plus simple, d'une Municipalité régionale de comté (MRC) plus étendue, qui irait de Contrecoeur à Châteauguay et couvrirait les territoires des MRC Lajemmerais, Roussillon et Champlain, en plus d'une partie de la MRC de la Vallée du Richelieu.

«Je n'ai pas l'impression que la fusion va se faire demain matin, mais on s'en va tout de même vers ça. Mes collègues ne sont pas trop chauds, ils me disent que c'est peut-être vrai, mais de ne pas compter sur eux pour aller vendre l'idée», confie Roger Ferland, dont le mémoire mentionne que «c'est au gouvernement du Québec d'initier le mouvement».

Joints hier soir, deux maires des municipalités voisines de Longueuil ont réagi unanimement au projet de Roger Ferland.

«Je n'aime pas l'idée et je pense ne pas me tromper en disant que le maire de Longueuil est le seul à vouloir ça. Je doute que nous soyons prêts à faire une grande MRC comme Montréal», notait Stephen Olynyk, maire de Greenfield Park depuis 14 ans.

«On a eu la leçon de Montréal, ce sont les autres municipalités, comme Côte-Saint-Luc ou Dollard-des-Ormeaux, qui paient les dettes et moi je ne veux pas payer les dettes des autres.

«Je pense que la question de la fusion devrait être tranchée au cours des élections municipales de chacune des villes pour éviter que les différences de population n'écrasent les petites municipalités», indiquait le maire de Greenfield Park, une petite ville de 17 662 habitants.

«Je dis non à la fusion et non à la création d'une Communauté urbaine», a affirmé quelques instants plus tard son confrère de Saint-Hubert, Pierre-D. Girard, maire depuis quatre ans.

«Je suis contre les fusions obligatoires. Je trouve important que les villes gardent des dimensions humaines, l'idéal pour moi se situant entre 25 000 et 50 000 habitants (Saint-Hubert, la 10e ville du Québec, compte 75 000 habitants).

«Il faut éviter qu'un fossé ne se creuse entre la mairie et les citoyens. De plus, nous avons déjà des ententes intermunicipales pour certains services qui fonctionnent bien. Pourquoi les changerait-on?

«Mais je serais d'accord avec l'idée d'une MRC plus étendue, parce que c'est une structure légale qui existe déjà; je ne vois pas pourquoi on en créerait d'autres.»

Une grande foire de haute technologie Montréal-Moscou se tiendra à l'automne

JEAN-PIERRE BONHOMME

■ Montréal et Moscou unissent leurs forces économiques. Les deux grandes villes développeront en commun leurs ressources dans le secteur de la haute technologie. Elles ont déjà commencé de le faire, du reste, mais, pour y arriver systématiquement, elles réaliseront, au coût de 100 000 $, une «étude de faisabilité» qui comprendra, dès cet automne, l'organisation d'une grande foire à la Place Bonaventure.

C'est ce que les maires de Montréal et de Moscou, MM Jean Doré et Youri Louzhkov, ont annoncé hier. Les deux magistrats, accompagnés de délégations, se trouvaient hier matin au Centre de recherche industrielle du gouvernement du Québec, rue Christophe-Colomb.

Le maire de Moscou (neuf millions d'habitants) est aussi premier ministre d'un super comité exécutif régional (une administration régionale) qui a de grands pouvoirs dans le secteur municipal.

M. Louzhkov a expliqué à *La Presse* que la ville de Moscou a des liens étroits avec plusieurs grandes villes du monde. Mais Montréal, a-t-il précisé, est la seule ville avec laquelle Moscou signe des accords dans le domaine de pointe du transfert de la haute technologie. Dans les autres cas, les relations concernent les techniques de gestion urbaine ordinaires.

L'organisation de la foire et d'une étude de faisabilité (sur cette possibilité d'échanger les compétences en haute technologie) incombera à la Chambre de Commerce de Montréal. Son coprésident, M. Jean Guibault, a dit que la foire de haute technologie devrait réunir quelque 500 représentants issus d'autant d'entreprises dont la technologie est avancée, «tout probablement à la Place Bonaventure». On a fait savoir que l'étude comprendra l'organisation «d'un certain nombre de colloques réunissant des experts canadiens et russes».

Le Bureau fédéral de développement régional verse 35 000 $ pour la réalisation de l'étude et Montréal quelque 10 000 $. Le maire de Moscou a coupé le souffle au maire de Montréal en annoncant hier, en sa présence, pendant la conférence de presse au Centre de recherche industrielle du Québec, que Moscou versera de son côté une somme de 50 000 $.

Des représentants de divers instituts de recherche et des lobbyistes, l'International Center for Aerospace Sciences and Technologies, notamment, étaient présents. Ils ont indiqué que le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec apportait sa collaboration.

Le maire de Montréal a dit que, depuis sa visite à Moscou l'automne dernier, les échanges dans le domaine technologique «ont déjà démarré». Il s'agira de les engager «sur une voie accélérée». Il a signalé que les Russes comptent parmi les peuples les plus scolarisés du monde. Les compétences des Russes en recherche fondamentale sur le cancer, par exemple, sont reconnues; celles du Québec en recherche clinique sont plus avancées.

Le maire de Moscou, quant à lui, a montré un intérêt particulier dans deux secteurs: l'action des médicaments pour traiter les tumeurs malignes et l'utilisation de l'hydrogène comme ressource énergétique. Il a signalé que 58 p. cent de la pollution de l'air à Moscou est causée par les émissions d'automobiles. Le remplacement de l'essence par la combustion directe de l'hydrogène constituera, après le nucléaire, la principale source énergétique et libérera le monde d'une terrible contrainte environnementale. Une collaboration avec Montréal dans ce domaine et dans d'autres «accélérera le processus de découvertes».



PHOTO PIERRE McCANN, *La Presse*

Le maire de Moscou, Youri Louzhkov.

SPÉCIAL SKI DE PRINTEMPS!

UNE NUIT À L'HÔTEL POUR AUSSI PEU QUE 1$*

Taxes incluses!!!!



"COMBIEN?"

- Seulement 1$ pour passer une nuit au sommet de la montagne, dans notre hôtel classifié 4 Fleurs de Lys. Oui, à partir de maintenant et jusqu'à la fin de la saison de ski 93, c'est la promotion Forfait Évasion d'Hiver au Mont Gabriel.

À l'achat d'un (1) billet de ski par personne, par jour, pour 2 journées consécutives, vous et votre ami(e) pourrez: • partager une chambre pour la somme dérisoire de 1$ • skier gratuitement en soirée • skier gratuitement au Mont Olympia, pour un total de 37 pistes à votre disposition. Du jamais vu dans l'hôtellerie!

mont Gabriel
STATION TOURISTIQUE

Du 1er mars à la fin de la saison, informez-vous au sujet de nos tarifs réduits pour le ski de printemps.

CETTE OFFRE EST LIMITÉE
RÉSERVEZ MAINTENANT!
1 800 668-5253
861-2852 (Montréal sans frais)

Cette promotion incroyable est disponible sur réservation seulement.

*Prix pour la chambre, en occupation double. 2 adultes doivent se procurer leurs billets de journée complète à prix régulier pour 2 jours consécutifs afin de bénéficier du tarif de chambre à 1$ pour la nuit reliant les 2 journées de ski. L'offre est valable 7 jours par semaine sur toutes nos chambres selon la disponibilité et ne peut être jumelée à aucun autre rabais ou promotion. Le forfait (billets et chambre) doit être acheté à l'hôtel. Non disponible pour les groupes. Dépôt requis.

Groupe de travail sur Montréal et sa région

AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE

RAPPEL

Le **Groupe de travail sur Montréal et sa région** mis sur pied par le ministre des Affaires municipales tiendra bientôt une audience publique pour recueillir des propositions concernant :

- la vision d'avenir du Grand Montréal;
- le rôle et les responsabilités des municipalités du Grand Montréal;
- les modes d'organisation et de fonctionnement municipaux en fonction des besoins du Grand Montréal.

Calendrier et horaire
- les 6, 13, 20 et 27 mars, de 9 h à 18 h
- les 11, 12, 19, 25 et 26 mars, de 16 h à 22 h.

Endroit
Holiday Inn Crowne Plaza, Métro Centre
505, rue Sherbrooke est (coin Berri)
Montréal (Québec) H2L 1K2

Salles Van Gogh et Renoir

Métro Sherbrooke
Stationnement intérieur : entrée sur la rue Berri.

Télédiffusion en différé
L'audience publique fera l'objet d'un reportage télévisé quotidien, accessible aux abonnés du câble du Grand Montréal, **canal 9, Vidéotron** et **CF Câble** :

- les 7, 14, 21 et 28 mars, de 14 h 30 à 16 h 30
- les 12 et 26 mars, de 21 h à 23 h
- les 13, 20 et 27 mars, de 14 h à 16 h.

Le secrétaire général

Groupe de travail sur Montréal et sa région

600, rue Fullum
bureau 8.08
Montréal (Québec)
H2K 3L6

Téléphone : (514) 864-9961
Télécopieur : (514) 864-2068



Pierre Foglia

Où va l'Homme?

SHAWINIGAN

Dans le port de Trois-Rivières les grands navires deux fois prisonniers — des glaces par dessous, de la brume par dessus — avaient l'air de fantômes de cathédrales. J'aurais pu rester à Trois-Rivières, si douillettement provinciale, mais j'ai filé sur Shawinigan l'écorchée. J'ai déjà dit des horreurs sur Shawinigan, mais justement, je les ai déjà dites.

C'est une petite ville comme une autre pour qui ne sait rien des statistiques sur le chômage et les suicides. Ce matin-là on y jugeait le député fédéral Denis Pronovost, accusé, entre autres, d'agression sexuelle sur de jeunes adultes mâles...

Je n'étais pas venu exprès pour le procès. Je passais. Je m'en vais à Baie Comeau. En fait, je ne sais pas trop. Je roule droit devant. Je suis dans ma période schizo-maso. Je roule sans penser à rien en écoutant la radio. Pour la nuit, j'arrête dans des motels nuls qui annoncent des vidéos pornos. Plus tard, j'appelle ma fiancée:

— Allo fiancée, tu m'excuses, je ne suis pas très drôle ces temps-ci...

— Où es-tu?

— A Shawinigan...

— Pourquoi ça crie dans ta chambre?

— C'est la fille dans le film, elle a mal. C'est un film porno arabe. C'est trois arabes en djellaba blanches qui rencontrent une Suédoise, blonde et tout. You fuck? La fille n'hésite pas une seconde: Yes, yes. Ça niaise pas. On sent que le réalisateur était pressé quand il a tourné ce film-là, peut-être qu'il devait aller chercher ses enfants à la garderie, ou quelque chose comme ça... Bref, le plan de nègre des Arabes c'était de vendre la Suédoise à un harem, mais pour ça ils doivent d'abord lui épiler la zigounette, anyway, au début ça la chatouillait, elle riait, mais là elle crie, attend je vais aller baisser le son... bon qu'est-ce qu'on disait fiancée?

— On ne disait rien. Ça va dans ta tête?

— Franchement, pour la tête, je sais pas fiancée. Je la sens pour ainsi dire pas. C'est comme si j'en avais pas. Par contre j'ai un peu froid aux pieds...

* * *

Le lendemain matin j'étais au procès du député fédéral. Je ne suis pas resté longtemps. Le temps de mémérer avec mes confrères de la région. D'ailleurs le député aussi est un ancien confrère. Ex-journaliste sportif. Une grande gueule de la radio. Mais paraît que c'est un très très bon député. Enfin, ce que le gens appellent un bon député. Pas d'idée et pas d'autre projet que celui de se faire réélire, mais quand le club de l'âge d'or demande une subvention de $500 pour faire déneiger l'entrée des plus âgés, ça traîne pas, huit jours après, le chèque est là...

Et c'est ainsi que portée par des petits pelleteurs d'entrée, l'idée de démocratie devient de plus en plus une affaire de conciergerie...

* * *

Le député est arrivé au palais tout souriant, accompagné de sa madame. Une madame sympathique. Lui, trop sympathique. Mielleux. Petit mononcle libineux. La rumeur courait depuis longtemps, les petits gars, tout ça... La rumeur en rajoute, comme toujours. Ce n'était pas des petits gars. Des jeunes adultes, plutôt. Ou des «vieux» mineurs avertis, vénaux, petits bums brutaux comme les aiment parfois les pédés...

Dans cette histoire, il suffit de remplacer «jeunes mâles» par «jeunes filles», et il n'y a plus de procès. Il y a aussi que l'accusé est père de famille et que la «morale majority» n'aime pas les «ambiculs», elle se croit bernée... C'est le premier truc qu'on vous souligne, ici, en parlant de Denis Pronovost: «Il est papa de trois belles petites filles»... Un cas de «placard», comme on dit dans la communauté gaie, comprenez un homosexuel qui ne s'assume pas. Plus l'homme est public, plus il se cache. Et plus le scandale est retentissant, alors qu'il ne s'est rien passé ou presque...

Remplacez député par plombier, il n'y a plus de procès...

Procès pour rien donc, d'un homme déjà condamné par l'opinion publique. Et qui, de toute façon, n'avait pas besoin de cela pour être battu aux prochaines élections puisqu'il aurait à affronter Jean Chrétien, et que Shawinigan ne peut absolument pas se permettre de snober un éventuel premier ministre.

Un procès pour rien, disais-je, mais même à vide, l'administration publique de la justice est amusante. Sauf que je ne ferais jamais un bon chroniqueur judiciaire, je choisis trop vite mon camp. Par exemple, j'ai tout de suite détesté l'avocat de la couronne, grosse sangsue sournoise, licheuse de juge. Quant à l'avocat du député, Me Gabriel Lapointe, le frère de Jean Lapointe, il m'a laissé méfiant. Je trouvais qu'il ne débordait pas de sympathie pour son client, et je l'ai aussi trouvé bien empressé à nous vendre sa prochaine cause, celle des frères des écoles chrétiennes d'Ottawa...

Le juge, par contre, m'a plu tout de suite. M. Luc Trudel. Un monsieur très grand et très chauve. La lumière crue du néon suspendue juste au-dessus, donnait à son crâne violacé l'aspect d'une boule de crème glacée à la framboise en train de fondre. Tantôt, me disais-je, il ne restera plus que le cornet...

Un héron effarouché, ce juge. Un timide qui ne doit pas tenir tant que cela au «triomphe» de la justice. Il doit lui suffire qu'elle surgisse avec entêtement...

C'est d'ailleurs comme cela que la justice coule le mieux, avec modestie et entêtement. Torrent, elle emporte. Cascade elle écume. Fleuve elle inonde...

Il suffit qu'elle soit un maigre filet obstiné entre les pierres de la Cité.

* * *

A la suspension de l'audience, je suis allé dîner avec un ami, représentant de WonderBra pour toute le Mauricie. Non ce n'est pas une blague. Il s'appelle André St-Arnauld. C'est l'ancien directeur des loisirs de Trois-Rivières. Fais beaucoup de vélo, c'est comme ça que je le connais...

On n'a pas parlé teutonnières. Un peu vélo. Et beaucoup enfants...

Le jour, St-Arnaud vend des dessous. Le soir il fait la soupe pour les deux enfants. Eh oui, le représentant WonderBra pour toute la Mauricie est père célibataire. Triste époque pour le couple, mon vieux. Triste époque tout court.

Où va l'Homme? Fouille-moi. Tout ce que je sais, c'est qu'il y va seul.

Sa fiancée a disparu en emportant les échantillons. Des demi-bustes, contours dentelles, à bonnets coussinés.

Les immigrants s'établissent plus facilement que l'opinion ne le pense

JEAN-PIERRE BONHOMME

■ Depuis 1988, les immigrants entrent en grand nombre au Québec, mais cela ne les empêche pas de s'établir rapidement et de se trouver du travail.

En réalité, un an après leur arrivée, plus de 70 p. cent se sont trouvé un premier emploi. La proportion monte à quatre-vingt p. cent dans la troisième année. En tout temps, 60 p. cent des immigrants de 18 ans et plus ont un emploi dans les deux dernières années de la période étudiée; le reste des adultes ne sont pas nécessairement chômeurs pour autant: ils sont occupés à diverses activités scolaires ou ménagères.

Les entreprises qui embauchent les immigrants n'ont généralement pas plus de 100 employés, (ce sont donc de petites et moyennes entreprises); mais leur emploi est de jour et de longue durée. Trois ans après leur arrivée, par ailleurs, quelque 15 p. cent d'entre eux travaillent à leur compte.

Ces faits ont été signalés sommairement hier aux chercheurs de l'Institut national de recherche scientifique du Québec (section urbanisation) par M. Jean Renaud, professeur de sociologie à l'Université de Montréal.

M. Renaud et son équipe ont étudié, entre autres facteurs et pendant trois ans, le «calendrier d'établissement» d'un millier d'immigrants d'origines diverses (parmi la dizaine de milliers qui sont arrivés à l'été et à l'automne de 1989).

L'examen détaillé de cette cohorte est notamment subventionné par le ministère de l'Immigration, l'Institut québécois de recherche sur la culture et l'Office de la langue française. Il s'agit de «retracer la chronologie des principaux gestes d'établissement marquant l'insertion dans la société d'accueil: emplois, études, logements, ménages, etc.». Les personnes qui arrivent sans visa ont été exclues de l'étude.

M. Renaud signale que cette recherche est la seule de son genre au monde et que la masse de la documentation ainsi produite, disponible aux chercheurs, fait l'objet d'analyses. Une révison sera faite au terme de sept années d'établissement. Elle ne fait pas de comparaison avec la situation de la population d'accueil. Une trentaine d'articles ont été rédigés par l'équipe à partir des données.

Le professeur ne tire pas de grandes conclusions générales, sinon pour dire que l'établissement est plus rapide que l'opinion ne semble le croire. Il montre des graphiques selon lesquels une très forte majorité (plus de 80 p. cent) des immigrants sont au travail un an après leur entrée.

Ces faits, indique-t-il, montrent que l'image projetée par les médias ne tient pas compte de toute la réalité: on souligne trop les graves crises que vivent les postulants au statut de réfugiés sans visa; on parle moins de la facilité d'établissement de la majorité.

Il ressort aussi de la recherche que les immigrants «sont de grands consommateurs d'éducation». Dans les trois premières années de leur implantation, plus de 60 p. cent d'entre eux ont suivi des cours, que ce soit dans les COFI ou ailleurs.

La moitié des immigrants environ disent travailler en français, «mais cette proportion chute un peu au terme des trois années». Soixante p. cent utilisent principalement le français au travail; 30 p. cent l'anglais, et 10 p. cent une autre langue.

Dans leurs trois premières années, les immigrants sont à 80 p. cent locataires, mais, plus le temps passe, plus ils deviennent propriétaires. Au terme de cette période, 15 p. cent d'entre eux ont fait l'acquisition de leur demeure.

Ils s'installent à 60 p. cent dans des «quartiers français», mais ils sont sous-représentés dans ces lieux, dont le niveau est de 78 p. cent de souche française. Ils sont par ailleurs sur-représentés dans les «quartiers anglais».

Les quartiers de culture anglaise ont une capacité d'intégration qui permet aux immigrants d'avoir un plus grand accès à l'emploi; cela ne s'avère pas dans les quartiers de langue française. Les quartiers anglais sont donc «de meilleurs intégrants sociaux».

Le fait d'avoir des enfants soumis à la loi 101 (qui oblige les parents à envoyer leurs enfants à l'école française), signale le professeur, n'a pas d'impact sur le choix du quartier.

Selon la FTQ, la réorganisation du travail échappe aux syndicats ouvriers

FRANÇOIS BERGER

■ La réorganisation du travail dans les entreprises privées et les organismes publics échappe aux syndicats ouvriers, qui sont la plupart du temps ignorés par le patronat, selon une enquête menée par la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), la plus importante centrale syndicale québécoise avec 450 000 membres.

Rendue nécessaire par la mondialisation des activités économiques et les difficultés budgétaires des gouvernements et des entreprises, la réorganisation du travail est à l'ordre du jour un peu partout, mais les syndicats en sont souvent tenus à l'écart, déplore la FTQ dans un document de réflexion devant servir de base à un colloque qui se tiendra la semaine prochaine à Montréal sur l'avenir de l'action syndicale.

Presque la moitié des syndicats sondés par la FTQ font état d'une réorganisation du travail dans leurs milieux de travail. «Mais les patrons ne consultent pas les syndicats dans la majorité des cas», selon Mme Josée Gagnon, responsable de la recherche à la FTQ.

Le tiers des entreprises québécoises ont mis en place, au cours des deux dernières années, des programmes dits de «qualité totale» (faire le meilleur produit ou rendre le meilleur service au coût le plus bas), selon le Centre de recherche industrielle du Québec. Mais les syndicats ont été «ignorés» des patrons dans 58 p. cent des cas, révèle la FTQ. Selon la centrale, seulement cinq p. cent des programmes de qualité totale ont été négociés avec les syndicats avant leur implantation.

Les syndicats se montrent généralement sceptiques vis-à-vis des démarches de qualité initiées unilatéralement par les employeurs. Souvent, les programmes sont qualifiés ironiquement de «quantité totale» par les syndiqués.

D'autre part, les syndicats accueillent avec incrédulité la notion à la mode voulant, surtout dans le secteur des services, que l'on fasse «plus avec moins», un oxymoron inventé par les patrons aux prises avec des difficultés financières. (Oxymoron: alliance de mots en apparence contradictoires).

La réorganisation du travail constitue un «nouveau champ d'intervention syndicale», dit Mme Gagnon. Les syndicats commencent tout juste à tenter d'inclure dans les conventions collectives des clauses touchant l'organisation du travail.

Paradoxalement, les relations patronales-syndicales semblent meilleures dans le domaine des relations de travail proprement dites, c'est-à-dire dans l'application des conventions collectives.

Selon le document de la FTQ, le nombre de griefs se rendant jusqu'à l'arbitrage a décliné de dix p. cent depuis dix ans au Québec. Un peu plus de la moitié des griefs se rendent à l'arbitrage, tandis qu'il s'agissait des deux tiers en 1982. «La tendance, quoique encore minoritaire, est à la consultation des syndicats par les employeurs», dit Mme Gagnon. Dans certaines entreprises, on parle même de négociation continue ou permanente.

Les syndicats se retrouvent de plus en plus dans un double rôle, d'une part défenseurs des revendications et des contestations de leurs membres, et d'autre part associés à l'employeur dans la gestion de l'entreprise, dit la syndicaliste. Un rôle qui peut paraître ambigu, mais que le colloque de la FTQ entend tirer au clair, afin notamment d'«assurer la place des syndicats dans la société de demain», ont expliqué hier le président et le secrétaire général de la FTQ, MM Fernand Daoust et Clément Godbout.

La FTQ a cependant eu hier l'occasion de vérifier *a contrario* la nouvelle règle de la collaboration syndicale-patronale. Le colloque de la centrale devait se tenir du 10 au 12 mars à l'hôtel Sheraton de Laval, mais un lockout décrété contre les employés, membres de la FTQ, a forcé le déplacement de l'événement au Palais des congrès dans le centre de Montréal. Serait-ce l'exception qui confirme la règle, comme le veut le dicton?

La police récupère pour 1 million de cigarettes volées

ÉRIC TROTTIER

■ La police de la CUM a récupéré hier soir pour un million de dollars de cigarettes volées au début de la semaine par des hommes armés de mitraillettes, dans l'ouest de Montréal.

Les enquêteurs de la section antigang de la CUM n'ont pas tardé à élucider le vol d'un camion-remorque chargé de 800 caisses de cigarettes à Dorval, lundi. Hier soir, ils ont effectué deux perquisitions et arrêté deux hommes faisant partie du crime organisé qui seront inculpés aujourd'hui au palais de justice de Montréal.

Vers 13h40, lundi, quatre cagoulards dont trois étaient armés de mitraillettes se sont présentés sur le terrain d'une compagnie de transport de Dorval. Un camion-remorque contenant 800 caisses de cigarettes, d'une valeur de 2 millions, venait de s'y garer. Les quatre individus ont menacé les deux camionneurs, les ont emmenés avec eux et se sont emparés du camion-remorque.

Le soir même, les deux camionneurs ont été relachés à Brossard et ont alerté la police.

L'enquête a été confiée aux sergents-détectives Pierre Bélanger et Guy Courtemanche, supervisés par le lieutenant-détective André Lapointe, de la section antigang de la CUM, qui, le lendemain, ont retrouvé la remorque, vide, à Saint-Léonard.

De fil en aiguille, les policiers sont parvenus à remonter jusqu'aux auteurs du vol. Flanqués d'enquêteurs du Canadien Pacifique, à qui était initialement destinée la cargaison, ils se sont présentés au 8451, rue Daniel-Dony, à Rivière-des-Prairies. Ils ont découvert 70 des caisses volées lundi, en plus de quelques boites de cigarettes et d'alcool de contrebande.

Plus tard, ils se sont présentés dans une autre résidence, au 5892, rue Gauvreau, à Saint-Léonard. Dans le garage, se trouvaient plus de 300 autres caisses de cigarettes faisant partie du chargement dérobé à Dorval.

L'enquête n'est pas terminée et les détectives de l'antigang espèrent mettre la main sur le reste de la marchandise d'ici quelques jours.

En bref

Voleur recherché

■ Les enquêteurs de la police de la CUM recherchent un homme d'environ 27 ans qui a commis un vol à main armée dans un dépanneur sis au 728 ouest, rue Sainte-Catherine, au centre-ville de Montréal, le 14 février dernier. Le suspect mesure 1 m 75 et pèserait dans les 75 kilos. Il a les cheveux poivre et sel, les yeux bruns et s'exprime en français. Toute information à son sujet peut être transmise aux policiers au 280-2525 ou 280-2225.

Portrait-robot de l'agresseur de l'UdeM

■ La police de la CUM a diffusé hier le portrait-robot de l'homme qui a agressé au couteau un professeur de l'Université de Montréal, le 3 février. L'homme s'était rendu dans le bureau du professeur et avait fermé la porte, avant de l'assaillir à cause des mauvaises notes données à un membre de sa famille. La victime n'avait été blessée que légèrement, l'homme ayant pris la fuite lorsqu'il avait entendu des bruits dans le corridor. Âgé d'environ 35 ans, il mesure 1 m 65, pèse 64 kilos, a les yeux et les cheveux noirs et est d'origine asiatique. Il porte une cicatrice du côté gauche du menton. Sitôt aperçu, prière d'informer les enquêteurs du district 31 au 280-2531 ou 280-2231.

OUI, PAPA!
PLUS VOUS EN ACHETEZ, PLUS C'EST GRATUIT!
SEULEMENT CHEZ AU BON MARCHÉ!
LA VENTE DU SIÈCLE ... SE CONTINUE!
La plus grande vente de notre histoire est enfin de retour! Profitez des prix réduits à travers tous nos rayons. EN PLUS, presque TOUS nos stores sont inclus dans notre super-promotion de "STORES GRATUITS"!
Venez de partout... et ÉPARGNEZ!!!
TOUS NOS STORES VERTICAUX, HORIZONTAUX, STORES PLISSÉS ET STORES DE TOILE, SOIENT EN STOCK OU FAITS SUR MESURE.
ACHETEZ-EN 1 OBTENEZ-EN 1 DE PLUS à 1/2 PRIX
ACHETEZ-EN 3 OBTENEZ-EN 1 DE PLUS GRATUIT!
ACHETEZ-EN 5 OBTENEZ-EN 2 DE PLUS GRATUITS!
ACHETEZ-EN 7 OBTENEZ-EN 3 DE PLUS GRATUITS!
Les articles gratuits ou à moitié prix doivent être de valeur égale ou inférieure aux articles achetés. Cette offre s'applique à tous les stores, à l'exception des stores annoncés ci-dessous.
UN CHOIX INÉGALÉ! 20,000 STYLES ET COULEURS DE STORES, FAITS SUR MESURE PENDANT QUE VOUS ATTENDEZ!
VERTICAUX — DES MILLIERS DE STYLES ET COULEURS!
OUI, PAPA! STORES pour PORTE-PATIO
STORES VERTICAUX DE 1re QUALITÉ 75" x 84"
Rail de luxe, garantie à vie!
Choix de 3 modèles, 12 couleurs:
PVC 3½" 3 couleurs | ALUMINIUM 3½" 4 couleurs | TISSU 3½" 5 couleurs
24.99
NOUS FABRIQUONS TOUTES LES GRANDEURS PENDANT QUE VOUS ATTENDEZ!
STORES DE TOILE
1re QUALITÉ, Stores opaques blancs
Grandeurs Unis Franges
28¼x58 8.49 12.49
37¼x70 9.49 14.49
37¼x82 14.49 20.49
43¼x70 15.49 20.49
43¼x82 17.49 22.49
49¼x82 20.49 28.49
55¼x70 26.49 31.49
Pour porte-patio 72¼x90 UNIS 49.49
64¼x58 29.49 35.49
64¼x70 30.49 35.49
73¼x58 UNIS 30.49
73¼x70 UNIS 31.49
78¼x70 UNIS 48.49
85¼x70 UNIS 64.49
97¼x70 UNIS 76.49
109¼x70 UNIS 87.49
STORES HORIZONTAUX — LE PLUS GRAND CHOIX AU CANADA... — 500 COULEURS!
MINI-STORES HORIZONTAUX PVC 1" EN STOCK
Vinyle 1re qualité! Couleurs: Blanc, ivoire, gris, noir.
Largeur 45" Hauteur 64" Hauteur 78" Hauteur
18"x 2.25 5.99 9.99
20"x 2.75 6.19 12.49
24"x 2.75 6.25 14.99
27"x 4.25 6.75 17.49
30"x 4.75 7.25 19.99
36"x 5.75 8.25 21.49
40"x 7.75 10.75 22.49
48"x 8.75 11.25 23.99
54"x 8.75 12.99 24.99
60"x 9.75 13.75 29.99
72"x 15.25 20.25 34.99
Pour porte-patio 78" x 84" 28.99
LIQUIDATION DE COULEURS DÉCORATIVES, TOUTES LES GRANDEURS
PVC 1" 8 COULEURS!
Rose, pêche, bourgogne, rouge, jaune, bleu, chameau, menthe.
Larg. Haut. 45" Haut. 64" Haut. 78"
16"x 1.99 5.49 9.75
18"x 2.25 5.99 9.99
20"x 2.75 6.19 12.49
22"x 2.75 6.25 13.99
24"x 2.75 6.25 14.99
26"x 3.99 6.49 16.99
27"x 4.25 6.75 17.49
28"x 4.49 6.75 17.99
29"x 4.69 6.99 18.99
30"x 4.75 7.25 19.99
31"x 4.99 7.49 20.25
33"x 5.25 7.99 20.75
35"x 5.69 8.25 21.25
36"x 5.75 8.25 21.49
38"x 7.25 9.99 21.99
39"x 7.49 10.49 22.25
40"x 7.75 10.75 22.49
42"x 7.99 10.75 22.99
44"x 8.25 10.99 23.49
46"x 8.49 10.99 23.75
48"x 8.75 11.25 23.99
50"x 8.75 11.49 24.49
52"x 8.75 11.99 24.75
54"x 8.75 12.99 24.99
56"x 8.99 13.25 26.49
58"x 9.49 13.49 28.49
60"x 9.75 13.75 29.99
62"x 10.99 14.99 30.99
64"x 11.99 16.49 31.99
66"x 12.99 17.99 32.99
68"x 13.99 18.99 33.99
70"x 14.99 19.99 34.49
72"x 15.25 20.25 34.99
Pour porte-patio 66" x 84" 34.99
Pour porte-patio 78" x 84" 39.99
MINI-STORES HORIZONTAUX 1" ALUMINIUM EN STOCK
LIQUIDATION DE COULEURS DÉCORATIVES, TOUTES LES GRANDEURS
1re qualité, 21 couleurs! Bourgogne, cerise, cuivre, bonbon, flâme, or, bleu "Jefferso", taupe, marine, pêche, étain, rose, framboise, argent, rouge, jeune, aqua, givre, gris "Jewel", rose "Jewel", rubis.
Larg. Haut. 45" Haut. 64" Haut. 78"
16"x 6.49 9.99 14.99
18"x 6.99 10.99 15.99
20"x 7.99 11.99 16.99
22"x 10.49 15.49 19.49
24"x 11.99 17.49 20.99
26"x 12.99 17.75 24.99
27"x 13.99 17.99 26.99
28"x 14.99 19.99 27.99
29"x 15.99 20.99 28.49
30"x 16.99 21.99 28.99
31"x 17.99 23.99 29.49
32"x 18.99 24.99 29.99
33"x 19.99 25.99 30.49
34"x 20.99 26.99 30.99
35"x 21.49 27.49 31.49
36"x 21.99 28.99 31.99
37"x 22.99 30.99 34.99
38"x 23.99 31.99 36.99
39"x 24.99 34.99 39.99
40"x 25.99 35.99 41.99
42"x 27.99 37.99 43.99
44"x 29.99 39.99 45.99
46"x 33.99 42.49 47.99
48"x 35.99 43.99 48.99
50"x 36.99 44.49 49.99
52"x 37.99 44.99 50.99
54"x 38.99 45.49 51.99
56"x 39.99 45.99 52.99
58"x 40.99 46.49 53.49
60"x 41.99 46.99 53.99
62"x 43.49 51.99 61.99
64"x 44.99 53.99 65.99
66"x 45.99 55.99 67.99
68"x 46.99 57.99 69.99
70"x 47.99 59.99 71.99
72"x 48.99 61.99 73.99
Pour porte-patio 66" x 84" 69.99
Pour porte-patio 78" x 84" 89.99
Vous ne trouvez pas la bonne grandeur dans votre couleur préférée? Nous vous offrons, selon disponibilité, la grandeur la plus rapprochée annoncée, AU MÊME PRIX!
LITERIE EN LIQUIDATION! SUPER-SPÉCIAUX "VENTE DU SIÈCLE"
DUVET PIQUÉ
1re qualité duvet blanc d'oiseaux aquatiques, épais. Style «boîtes» avec tissu de coton 100% percale 223 FILS P.C. Double maille avec le cordon contour. Couleur blanche.
Simple 68.99 Double 88.99 Reine 98.99 Roi 138.99
COUVRE-DUVETS "TROUSSEAU" de WABASSO
Modèles assortis, 1re qualité
Simple Rég.: 29.99 VENTE 18.99
Double Rég.: 39.99 VENTE 25.99
Reine Rég.: 49.99 VENTE 31.99
ENSEMBLES DE DRAPS EN PERCALE ASSORTIES
Marques canadiennes et américaines renommées Rég. $55. à $105.
Simple SPÉCIAL 17.99 l'ens.
Double SPÉCIAL 27.99 l'ens.
Reine SPÉCIAL 33.99 l'ens.
Roi SPÉCIAL 48.99 l'ens.
OREILLERS EN PROMOTION!
OREILLERS FORMAT GÉANT 100% polyester, non-allergène, lavables à la machine. Standard: 2 pour 9.99 Reine: 2 pour 12.99
OFFRE SPÉCIALE Achetez n'importe lequel oreiller en plume ou en duvet... ET OBTENEZ LA DEUXIÈME POUR SEULEMENT 1.99
DERNIÈRE CHANCE - FIN DE SAISON!
ENS. de DRAPS en FLANELLETTE VANISSO 80% cotton/20% polyester Grande sélection de modèles imprimées ou unies. Inclus taie(s) d'oreiller, drap plat, drap contour. Simple 18.99 l'ens. Double 23.99 l'ens. Reine 26.99 l'ens.
ENS. de DRAPS-DOUILLETS Chauds et confortables! Choix de 8 couleurs. Inclus: Drap plat et drap contour. Simple 27.99 l'ens. Double 32.99 l'ens. Reine 37.99 l'ens. Roi 52.99 l'ens.
DRAPERIES FAITES SUR MESURE Choix énorme, toujours au plus bas prix!
LE PLUS GRAND CENTRE D'ESCOMPTE EN DÉCORATION AU CANADA!
3500 boul. St-Joseph est
Entre boul. St-Michel et Pie-IX
EN AFFAIRES DEPUIS PLUS DE 43 ANS, DES MILLIONS DE CLIENTS SATISFAITS!
Tél. 259-3500 OU COMMANDEZ PAR FAX: 259-3141
Au Bon Marché
HEURES D'AFFAIRES
Lun., mer.: 9h15-18h
Jeu., ven.: 9h15-21h
Samedi: 9h-17h
Dimanche FERMÉ
Métro Laurier (Autobus 27)
Métro St-Michel (Autobus 67 sud)
Sortie 73 BOUL. MÉTROPOLITAIN
RUE JEANNE-D'ARC
BOUL. ST-MICHEL
BOUL. ST-JOSEPH EST
DAVIDSON / BOUL.
RUE SHERBROOKE EST
BOUL. PIE-IX
3500
Les spéciaux dans cette annonce ont préséance sur toute publicité antérieure

AGEUQAM: ex-dirigeants soupçonnés de fraude

ÉRIC TROTTIER

■ Deux anciens dirigeants de l'Association générale étudiante de l'UQAM sont soupçonnés d'avoir détourné près de 17 000 $ à même le budget de fonctionnement de l'organisme.

L'escouade des crimes économiques de la police de la CUM a été saisie la semaine dernière d'une plainte pour fraude et abus de confiance, déposée par le nouveau comité exécutif de l'association (AGEUQAM) et le lieutenant-détective Émile Bisaillon a expliqué que l'affaire sera traitée en priorité, vu le caractère public de la plainte.

Les deux suspects ont fait partie de l'exécutif de l'association en 1992. L'un d'eux milite depuis de nombreuses années au sein de l'association étudiante. «Les deux occupaient des postes de confiance», a expliqué un responsable de l'association, Claude Rioux.

Selon des informations obtenues par Montréal Campus, le journal étudiant de l'UQAM, le premier suspect aurait escroqué à lui seul 15 000 $ à l'association. Il serait parvenu à obtenir 10 000 $ de remboursements de dépenses sans autorisation, et 5000 $ sans présenter de pièces justificatives.

Quant au deuxième suspect, il aurait encaissé en son nom personnel deux chèques totalisant 1520 $ qui étaient destiné à un autre organisme étudiant.

Joint par *La Presse*, hier soir, un des deux anciens militants a nié avoir fraudé qui que ce soit. «J'ai travaillé deux ans à redresser les finances de l'AGEUQAM. Mais les membres du nouvel exécutif ont dilapidé les fonds de l'association et ils ont maintenant un déficit de 70 000 $; c'est clair qu'ils cherchent des boucs émissaires pour détourner l'attention de leur mauvaise gestion. Cette procédure est scandaleuse», a-t-il soutenu.

Toute cette affaire survient au moment même où l'association générale étudiante de l'UQAM vit une de ses pires crises financières. Crise suffisament grave pour que l'organisme ait quémandé à l'université une avance de 40 000 $, au début de l'année, de même qu'une marge de crédit de 15 000 $ pour la poursuite des affaires courantes.

Le budget de l'Association (225 000 $) provient des contributions des 15 000 étudiants des secteurs sciences humaines, arts, lettres et communications de l'UQAM.

Le policier Sangollo sauve un automobiliste du feu

MARCEL LAROCHE

■ Si Daniel Klucullen est encore de ce monde aujourd'hui, il le doit sûrement à la Providence, mais surtout au courage et au civisme d'un policier de la CUM qui, au péril de sa vie, l'a retiré de justesse de sa voiture en flammes.



Pierre Sangollo

N'eut été de la rapide intervention du directeur Pierre Sangollo, officier de l'unité des crimes contre la personne à la police de la CUM, cet automobiliste aurait péri brûlé vif à l'intérieur de son véhicule impliqué dans un accident de la route survenu hier matin à Saint-Bruno, sur la Rive-Sud.

Daniel Klucullen était l'un des six conducteurs dont les véhicules se sont tamponnés en série, vers 7h15 hier matin, à l'intersection de la route 116 et du boulevard de La Rabastalière, à Saint-Bruno.

Ironie du sort, les trois accidents survenus à quelques minutes d'intervalle, sur une distance d'environ 150 mètres sur la route 116 enveloppée d'un épais brouillard, à Saint-Bruno, se sont produits presqu'en même temps que le spectaculaire carambolage qui a fait deux morts et 18 blessés sur l'autoroute Jean-Lesage, à la hauteur de Sainte-Rosalie.

Résidant de la Rive-Sud, Pierre Sangollo circulait en voiture sur la 116, en direction de Montréal, lorsque sa femme a vu une voiture faire un tête-à-queue et s'immobiliser, en feu, dans un banc de neige du terre-plein central.

«J'ai bien vu l'auto en flammes mais c'est ma femme qui m'a signalé que le conducteur était encore assis au volant. J'ai tout de suite arrêté et j'ai marché dans la neige de l'autre côté du terre-plein. La portière gauche était coincée et je voyais le conducteur, inconscient, portant toujours sa ceinture de sécurité», a raconté l'officier de police.

Devant le danger imminent, les flammes ravageant déjà la partie arrière de l'habitacle, le policier a vainement tenté d'utiliser un extincteur lancé par un bon samaritain, l'appareil ne contenant aucun produit...

À partir de ce moment, les choses se sont précipitées dans l'esprit de Sangollo qui voyait déjà le malheureux automobiliste périr calciné dans son véhicule.

Et le policier de poursuivre: «J'ai voulu le libérer en lui passant la ceinture par-dessus la tête. Quand j'ai réalisé que c'était impossible, je me suis glissé à moitié dans l'auto pour aller rejoindre la boucle de sécurité. Ç'a marché, pis là je l'ai pogné par les épaules et je l'ai sorti par la fenêtre... Il avait déjà les cheveux brûlés... Au même moment, un barbu est venu m'aider et on a déposé la victime plus loin... 30 secondes plus tard, j'ai entendu deux petites explosions et l'auto était complètement en feu.»

Se disant heureux de la tournure des événements, l'officier de la CUM a précisé avoir agi instinctivement, sans évaluer le risque encouru.

«C'est pas question de courage, c'est l'instinct policier qui m'a poussé... Je ne pouvais pas voir un gars brûler sous mes yeux sans intervenir... On voit des choses semblables à l'émission 9-1-1 et je me demandais toujours quelle serait ma réaction en situation d'urgence... Aujourd'hui, je le sais», a expliqué ce policier qui a 30 ans d'expérience.

Quant à Daniel Klucullen, il a été transporté à l'hôpital Sainte-Jeanne-d'Arc, à Montréal, où il a été traité pour des blessures qui ne compromettent aucunement sa vie.

Ryan nie que son ministère ait défié la loi d'accès

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse

QUÉBEC

■ Le ministre Claude Ryan a nié énergiquement que son ministère ait défié la loi en n'exécutant que partiellement une ordonnance de la Commission d'accès à l'information à laquelle un citoyen d'Oka a eu recours pour obtenir des documents entourant la crise d'Oka, à l'été de 1990.

Le ministre de la Sécurité publique procède cependant à l'examen du dossier pour vérifier s'il y a eu erreur ou si un fonctionnaire se serait adonné à «des interprétations contestables» en ne remettant pas au requérant, l'artisan Pierre Minville, tous les documents qu'il demande.

«On me disait cet après-midi qu'il a obtenu au-delà de 1000 pages. Ce n'est pas assez pour lui. On essaie de le satisfaire dans toute la mesure où la loi nous y autorise ou nous y oblige. Vous savez comme moi que la loi nous interdit de livrer des documents contenant des renseignements nominatifs», a indiqué M. Ryan, reconnaissant qu'on avait remis à M. Minville, comme *La Presse* le mentionnait, des documents dont les noms étaient effacés.

M. Ryan, qui précise ne pas diriger ses fonctionnaires à la baguette et leur laisser pleine latitude, a ajouté: «Si des choses ne me satisfont pas, je verrai à ce qu'elles soient corrigées».



EBEL
Les Architectes du temps

Acier et or 18ct, étanche 30 m. Garantie 5 ans

Exclusif chez:

KAUFMANN de SUISSE
BIJOUX ET MONTRES
2195 Crescent, Montréal, H3G 2C1, (514) 848-0595







VOICI LE PREMIER ÉVÉNEMENT AUTOMOBILE QUI NE VOUS ACCROCHERA PAS À COUPS DE BALLONS, DE PORTE-CLÉS OU DE BLABLA INUTILE.

Nous avons beaucoup mieux pour vous attirer: des prix de location extraordinaires pour les nouvelles Volvo 1993 des séries 200 et 900.

Cela ne fera sûrement pas plaisir aux fabricants de porte-clés; mais tous ceux et celles qui recherchent une voiture inspirée par 66 ans de dévotion à la construction de voitures sécuritaires sauteront de joie.

Voici l'occasion unique de conduire une voiture dotée de caractéristiques de série telles qu'une cage de sécurité en acier, un système de retenue supplémentaire côté conducteur/coussin de sécurité et d'un système de protection contre les impacts.

Une voiture offerte non seulement avec une garantie restreinte de 3 ans/80 000 km, mais aussi avec une protection anticorrosion illimitée de 8 ans et un programme d'assistance routière 24 heures sur 24.

Pour en savoir plus sur ce programme de location, passez donc chez votre concessionnaire Volvo. Il ne vous offrira ni ballon, ni porte-clés, mais se fera un plaisir de vous organiser un essai routier.
Sécurité avant tout. **VOLVO**

L'ÉVÉNEMENT LOCATION VOLVO SANS TAMBOUR NI TROMPETTE !

MONTRÉAL
Up Town
Automobiles Ltée
5055, RUE PARÉ
737-6666

STE-AGATHE-DES-MONTS
Garage Franke Inc.
180, RUE PRINCIPALE
(819) 326-4775

LAVAL
Boulevard Saint-Martin Auto
1430, BOUL. SAINT-MARTIN
667-4960

SAINT-HUBERT
Lemenn
Automobiles Ltée
3839, BOUL. TASCHEREAU
678-1220

SAINT-LÉONARD
John Scotti
Auto Ltée
4330, RUE JARRY EST
725-9394

ST-HYACINTHE
Automobiles
Chicoine Inc.
855, RUE JOHNSON
(514) 771-2305

Offre en vigueur jusqu'au 31 mars 1993 chez les concessionnaires Volvo participants. Sous réserve de l'approbation de la demande de crédit. Le véhicule doit provenir des stocks actuels du concessionnaire et être livré au plus tard le 7 avril 1993. Les quantités sont limitées. ***Crédit-bail:** les paiements s'appliquent à un crédit-bail à montant fixe de 36 mois sur les modèles neufs 1993 des séries 200 et 900. Exemple de la 244A: 319 $/mois X 36 mois égalent 11 484 $. Exemple de la 944S (avec le niveau d'options 1): 479 $/mois X 36 mois égalent 17 244 $. À payer au début du crédit-bail: un **VERSEMENT INITIAL DE 5 078 $ (POUR LA 244A) OU DE 6 456 $ (POUR LA 944S)**, la première mensualité de 319 $ (pour la 244A) ou de 479 $ (pour la 944S), des frais de préparation et d'administration de 400 $, et un cautionnement de 319 $ (pour la 244A) ou de 479 $ (pour la 944S). La responsabilité du client se limite à 0,10 $/km au-delà de 2 000 km/mois, aux frais d'entretien, de réparation, à l'usure et aux dommages excessifs et à des frais d'administration de 200 $ à la fin du crédit-bail. Option d'achat à la fin du crédit-bail: 11 400 $ pour la 244A ou 12 300 $ pour la 944S, des frais d'administration de 200 $, plus les frais et taxes exigibles selon la loi. Assurances, taxes, immatriculation, enregistrement et frais de livraison en sus. Sous réserve de conditions et de restrictions. Pour plus de détails sur cette offre, la garantie limitée, la protection anticorrosion et le programme d'assistance routière, passez chez votre concessionnaire Volvo autorisé. ©1993 Volvo Canada Ltée. «Sécurité avant tout» est une marque déposée de Volvo Canada Ltée.

Un ex-employé raconte comment le député Pronovost l'aurait «séduit»

Presse Canadienne

SHAWINIGAN

■ La poursuite a déclaré sa preuve close, hier, au procès du député conservateur de Saint-Maurice, Denis Pronovost, après avoir fait entendre le témoignage d'un ancien employé du député qui prétend avoir été agressé sexuellement par ce dernier. Le procès se poursuivra les 4 et 5 mai.

Le jeune homme entendu hier est venu raconter que c'est comme auto-stoppeur qu'il a fait la rencontre du député Pronovost, en mars 1991. Le député l'aurait alors reconduit chez-lui et serait monté à son appartement «pour voir comment il était installé».

Quelques jours plus tard, en fin de soirée, le député se serait de nouveau présenté chez le jeune homme avec quelques bières. On a bavardé, sans plus.

À la visite suivante, le député aurait demandé la permission de passer la nuit chez son hôte. Le jeune homme lui aurait proposé de coucher sur le divan, mais Denis Pronovost gagna tout de même le lit en lui disant qu'il n'avait rien à craindre parce qu'il n'était pas homosexuel.

Le témoin a dit qu'il s'était fait masser les pieds à cette occasion. Mais, comme son invité devenait plus entreprenant, il a dû l'avertir de se retirer. Par la suite, le député aurait invité le jeune homme au restaurant à deux reprises.

Ce n'est qu'après le deuxième repas dans un chic restaurant de Trois-Rivières que les deux hommes se sont retrouvés dans un motel.

Dans l'auto, Denis Pronovost se serait fait insistant. «Fais-le, ta vie va changer, tu vas voir le monde différemment, tu vas pouvoir venir dans des congrès à Vancouver... et puis tu vas vraiment savoir si t'es aux filles ou aux gars», aurait-il fait valoir.

Le témoin a expliqué qu'intérieurement, il était totalement opposé à ce qui, d'évidence, allait se produire, mais qu'il s'était trouvé impuissant à réagir avant. Au motel, le jeune homme aurait cédé à certaines avances du député avant de lui opposer un refus.

En contre-interrogatoire, l'avocat de la défense, Me Gabriel Lapointe, a soulevé plusieurs contradictions dans le témoignage du jeune homme et a fait état de son dossier judiciaire.

Un autre jeune homme qui accuse lui aussi le député d'agression sexuelle à son endroit est revenu à la barre hier apporter les précisions que le juge Luc Trudel lui avait demandées sur certaines dates. Il s'en est suivi un léger amendement de l'acte d'accusation.

La preuve de la Couronne aura donc consisté pour l'essentiel dans six témoignages: quatre sont venus de présumées victimes, un autre d'un adolescent qui aurait eu une relation avec le député (témoignage rejeté) et le sixième d'un haut fonctionnaire fédéral qui a expliqué la politique sur les budgets et les avantages accordés aux députés.

Si un enfant était président du pays...

■ Les élèves de l'ile de Montréal ont jusqu'au 26 mars pour participer au concours de composition du Barreau de Montréal, dont le sujet est cette année *La constitution de mon pays.*

Sur ce thème, le concours «La justice a bonne mine», créé il y a cinq ans pour inciter les jeunes à réfléchir sur la justice, propose d'abord aux élèves du primaire d'indiquer les trois valeurs fondamentales qu'ils prôneraient en tant que président d'un pays gouverné par des enfants.

Les élèves des deux cycles du secondaire doivent, quant à eux, élaborer sur les cinq grandes valeurs qu'ils inscriraient dans la constitution de leur pays, par exemple les droits de l'homme ou la justice.

Six gagnants, dont le nom sera révélé à l'occasion de la Journée du droit, seront choisis: un au primaire, un au premier cycle secondaire et un au deuxième cycle, pour chacun des secteurs francophone et anglophone. Au cours d'une journée à la Chambre de la Jeunesse de la Cour du Québec, ces gagnants assisteront aux audiences de la Cour, prendront part à une rencontre avec un juge et avec un avocat chargé de la défense des jeunes, mangeront en leur compagnie et recevront des prix. De plus, leurs textes seront publiés dans le journal *Barreau.*

Les textes doivent faire au minimum deux pages format huit et demi sur 11. Le nom, l'âge, l'adresse, le numéro de téléphone de l'élève et la classe, le nom, l'adresse et le téléphone de l'école doivent être indiqués sur la copie.

Les textes doivent parvenir au plus tard le 26 mars 1993 à l'adresse suivante: Concours «La justice a bonne mine», Barreau de Montréal, Palais de justice de Montréal, bureau 9.80, 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec H2Y 1B6.

CRTC Avis public Canada

Avis public CRTC 1993-10. DEMANDES DE MODIFICATIONS RELATIVES AUX ENTREPRISES DE PROGRAMMATION (RADIO). Le Conseil a reçu les demandes ci-après visant à modifier les licences afin de supprimer les conditions de licence et les engagements de la Promesse de réalisation pertinents, qui sont des conditions de licence.

Partie 1. Le Conseil a reçu des demandes visant: a) à supprimer les conditions de licence suivantes concernant le site de l'antenne, tel qu'établi dans la licence particulière de chaque titulaire: «... la ou les antenne(s) émettrice(s) de radiodiffusion étant située(s) à un ou des endroit(s)autorisé(s) par le Conseil.» b) à remplacer les conditions de licence concernant les contours et les détails contenus dans la demande approuvée, ainsi que l'emplacement des studios, par la condition de licence suivante: «La licence est assujettie à la condition que l'entreprise opère en fonction des contours et des détails contenus dans la demande approuvée, sauf lorsqu'il est autrement autorisé par écrit par le Conseil.»

Titulaire	Lettre d'appel, localité et no. de demande	Examen de la demande
22. LES COMMUNICATIONS MONT ROYAL 1200, McGill College #300, Montréal, (Qué) H3B 4G7	**CIQC-AM** Montréal (Qué) (921944500)	#300-1200 McGill College Montréal, (Qué)
23. STANDARD RADIO INC. 2 ouest, ave. St-Clair Toronto, (Ont.) M4V 1L6	**CJAD-AM** Montréal (Qué) (921848800)	1411, rue du Fort Montréal, (Qué)
24. RADIOMUTUEL INC. 1717 est, boul. René-Lévesque Montréal, (Qué) H2L 4E8	**CJMS-AM** Montréal (Qué) (922159900)	1717 est, boul. René-Lévesque Montréal, (Qué)
25. CKIS/CHOM-FM CHUM LIMITED 1310, ave. Greene Montréal, (Qué) H3Z 2B5	**CKIS-AM** Montréal (Qué) (921809000)	1310, ave. Greene Montréal, (Qué)
26. RADIOMUTUEL INC. 1717 est, boul. René-Lévesque Montréal, (Qué) H2L 4E8	**CKMF-FM** Montréal (Qué) (922160700)	1717 est, boul. René-Lévesque Montréal, (Qué)

Partie 3. Le Conseil annonce par la présente qu'il a reçu des demandes visant: a) à supprimer les conditions de licence suivantes concernant le site de l'antenne, tel qu'établit dans la licence particulière de chaque titulaire: «... la ou les antenne(s) émettrice(s) de radiodiffusion étant située(s) à un ou des endroit(s) autorisé(s) par le Conseil.» b) à remplacer les conditions de licence concernant les contours et les détails contenus dans la demande approuvée, ainsi que l'emplacement des studios, par la condition de licence suivante: «La licence est assujettie à la condition que l'entreprise opère en fonction des contours et des détails contenus dans la demande approuvée, sauf lorsqu'il est autrement autorisé par écrit par le Conseil.» c) à supprimer les exigences suivantes contenues dans la Promesse de réalisation FM, Partie II, auxquelles la titulaire doit satisfaire du fait qu'elles constituent partie intégrante de sa licence: — Liste de diffusion hebdomadaire: Le nombre minimal de pièces musicales distinctes, à l'exclusion des répétitions, et — Facteur maximal de répétition: Le nombre maximal de fois qu'une pièce musicale distincte est diffusée.

Titulaire	Lettre d'appel, localité et no. de demande	Examen de la demande
137. LES COMMUNICATIONS MONT-ROYAL INC. #300-1200, Collège McGill Montréal, (Qué) H3B 4G7	**CFQR-FM** Montréal (Qué) (921945200)	#300-1200, Collège McGill Montréal, (Qué)
138. CKIS/CHOM-FM CHUM LIMITED 1310, ave. Greene Montréal, (Qué) H3Z 2B5	**CHOM-FM** Montréal (Qué) (921810800)	1310, ave. Greene Montréal, (Qué)
139. STANDARD RADIO INC. 2 ouest, rue St-Clair Toronto, (Ont.) M4V 1L6	**CJFM-FM** Montréal (Qué) (921849600)	1411, rue du Fort Montréal, (Qué)

La demande et les renseignements sur le processus d'intervention sont disponibles en communiquant avec la salle d'examen du CRTC, Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1 promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Qué.); et le bureau régional du CRTC: Complexe Guy Favreau, Tour de l'Est, 200 ouest, boul. René-Lévesque, Pièce 602, Montréal (Qué) H2Z 1X4. Les interventions écrites doivent parvenir au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont.) K1A 0N2 et preuve qu'une copie conforme a été envoyée à la requérante le ou **avant le 25 mars 1993.** Pour de plus amples renseignements vous pouvez contacter la direction des Audiences publiques du CRTC (819) 997-1328, ou les Services d'information du CRTC à Hull au (819) 997-0313, Fax (819) 994-0218, ou le bureau régional de Montréal (514) 283-6607.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Vivement une tempête!

Une tempête vous cloue à la maison? Voici l'occasion rêvée de redécouvrir le cinéma grâce à l'incroyable téléviseur 29 pouces de Sony ou même de faire votre cinéma à l'aide du merveilleux camescope CCDFX410.

TÉLÉVISEUR 29" DE SONY
- haut-parleurs amovibles
- image dans l'image haute technologie
- son Dolby Surround
- programmation à l'écran

SONY



1099$

En spécial à 1099$ ensemble complet d'accessoires offert à seulement 69.95$ (valeur 149$) avec l'achat de caméscope.

SONY Handycam

audio centre

5252, rue Sherbrooke O. (Décarie) 482-6383
1970, boul. Le Corbusier, Laval 687-3627
8080, boul. Taschereau O., Brossard 466-1999

Venez vous rincer l'oeil!



15 pi. sur 30 pi. tout équipée et tout installée à partir de 8099$*

*Modèle de base non-illustré, à voir en magasin

Accessoires de qualité de marques réputées

Plus de 30 années d'expérience en entretien, installation et réparation de piscines

CLUB PISCINE
LE SUPERMARCHÉ DE LA PISCINE

Vaste choix de meubles de jardin et accessoires de piscine

Installation et matériaux garantis par Club Piscine

fait fondre les prix!

4 VASTES ENTREPÔTS POUR MIEUX VOUS SERVIR

LONGUEUIL: 620, Place Trans-Canada, Longueuil — 463-3112
BROSSARD: 6655, boul. Taschereau, Brossard — 678-5333
HEURES D'OUVERTURE : LUNDI AU MERCREDI : 10 h à 18 h; JEUDI ET VENDREDI : 10 h à 21 h; SAMEDI : 9 h à 17 h; DIMANCHE : 10 h à 17 h
LAVAL: 3265, Aut. 440 ouest, Laval — 973-7733
SHERBROOKE: 4796, boul. Bourque, Rock-Forest — (819) 822-2582

Koresh «attend les instructions de Dieu»

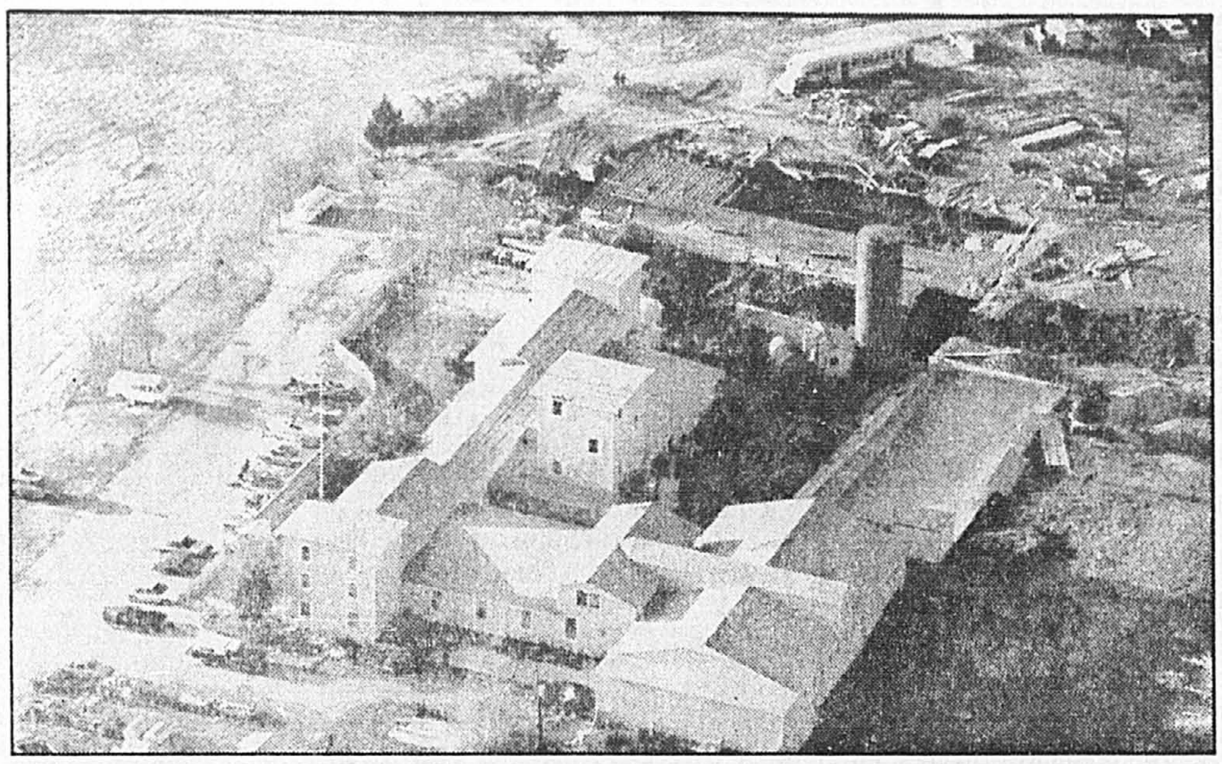
Agence France-Presse

WACO, Texas

■ David Koresh, le chef de la secte des Davidian qui, avec ses disciples, refuse de se rendre depuis quatre jours, a fait savoir qu'«il attendait les instructions de Dieu», ont affirmé hier des responsables fédéraux.

«Koresh a déclaré qu'il avait reçu un message de Dieu lui enjoignant d'attendre davantage d'instructions», a indiqué sur place Jeffrey Jamar, un responsable du FBI, au cours d'une conférence de presse.

Mardi, David Koresh s'était engagé à se rendre avec la centaine de disciples retranchés avec lui si les autorités acceptaient de faire diffuser un message enregistré. Deux radios locales avaient diffusé ce monologue de 58 minutes, mais la secte ne s'était pas rendue et l'attente continuait hier.



Les bâtiments de la secte des Davidian étaient toujours encerclés par la police hier. PHOTO AP

M. Jamar a également indiqué que 110 personnes se trouvaient encore dans les bâtiments de la secte encerclés par la police: 20 enfants, 47 femmes et 43 hommes. Selon les témoignages des 18 enfants et des deux femmes déjà libérées, de même que des agents ayant participé au raid de dimanche, trois personnes sont blessées à l'intérieur de la propriété, dont Koresh lui-même.

Plusieurs cadavres ont été aperçus, a précisé le responsable du FBI, en ajoutant qu'il ne connaissait pas le nombre exact des morts. Le chiffre officiel était jusqu'à présent de deux morts chez les membres de la secte, en plus de quatre agents fédéraux. Mais selon certaines informations, le bilan fluctue entre sept et quinze morts parmi les adeptes de Koresh.

Procès de Gary Whitlock: c'est par pur hasard que la police a découvert les 1550 kilos de haschisch

YVES BOISVERT

■ C'est complètement par hasard que les policiers de la CUM sont tombés sur un laboratoire clandestin de Pointe-Claire où était entreposée sous diverses formes pas moins de 1,5 tonne de haschisch.

C'est ce qui ressort de la preuve présentée par la Couronne au procès de Gary Whitlock, 39 ans, devant le juge Albert Ouellette, de la Cour du Québec. Whitlock est accusé de possession dans le but d'en faire le trafic de 1550 kilos de stupéfiants.

Tout a commencé en janvier 1992 quand les inspecteurs du service des incendies ont voulu aller faire une inspection de routine dans l'entrepôt du 148 A Brunswick, à Pointe-Claire.

Les pompiers se sont fait interdire formellement l'entrée de cet entrepôt bien gardé qui n'avait pourtant l'air de rien. Ils ont averti leur chef qui est venu faire son tour et a cru reconnaître une odeur de haschisch.

Revenu au poste, on identifie le propriétaire de l'entrepôt, qui signale qu'il a été loué à Gary Whitlock. Le dossier est remis aux policiers de la CUM, qui donnent rendez-vous à Whitlock à 18 h ce 15 janvier devant l'entrepôt. Whitlock ne se présente pas au rendez-vous mais promet d'être là à 18 h 30. Il dit finalement aux policiers qu'il sera là le lendemain à 9 h, avec son avocat.

Les policiers surveillent entretemps l'entrepôt. Dans la soirée, des voisins font signe aux policiers: une vitre a été fracassée à l'arrière de l'entrepôt. Comme ils ont des raisons de croire à une introduction par effraction, les policiers entrent dans l'entrepôt. Il n'y a plus personne... mais ils découvrent un impressionnant laboratoire.

Tout l'équipement nécessaire à la préparation des doses de haschisch est sur place: trois fours à micro-ondes, un tamis, une presse, une balance, un broyeur, du papier à emballage.

Et, sous diverses formes, ces 1550 kilos de hasch. Un mandat de perquisition est ensuite obtenu et le lendemain, on arrête Whitlock, un «homme d'affaires» de Cartierville.

L'enquêteur Pierre Maziade et les policiers de la CUM ont découvert sur place des papiers appartenant à Whitlock ou à sa compagnie, Auction and Storrage GW. On a découvert chez l'accusé une copie du bail par lequel il loue cet entrepôt.

Me Michèle Toupin, du ministère public, a terminé sa preuve hier par le dépôt d'une déclaration faite par l'accusé aux policiers, et dont l'admissibilité doit être déterminée. Le procès reprendra à une date indéterminée. Me Steven Goldenberg, qui représente Whitlock, n'a pas annoncé s'il fera entendre des témoins en défense.

Celui qui avait mis Whitlock en contact avec le propriétaire de cet entrepôt, Brian Newman, un ex-courtier de chez Remax, est recherché depuis plus d'un an pour être accusé lui aussi.

40 minutes d'alerte nucléaire à Lachute

BRUNO BISSON

■ Les policiers de Lachute ont eu quelques sueurs froides, hier, à la suite du déclenchement d'une sirène d'alerte nucléaire qui ne s'est tue qu'après une quarantaine de minutes, pendant lesquelles ils furent incapables de communiquer avec la Défense nationale, le téléphone étant toujours occupé.

Joint par *La Presse*, un policier de Lachute, municipalité sise à environ 80 kilomètres au nord de Montréal, a confirmé que la sirène, qui peut être entendue à quelques kilomètres dans les régions rurales, a hurlé « assez longtemps pour déranger pas mal de monde, surtout des personnes âgées qui se souvenaient de la guerre » et qui ont communiqué avec son service pour savoir de quoi il en retournait.

« Mais on ne pouvait rien leur dire, on ne pouvait même pas savoir ce qui arrivait », a-t-il fait remarquer.

Dans la région métropolitaine, au moins une dizaine de sirènes du réseau d'alerte nucléaire de la Défense nationale ont glacé le sang de quelques-uns et vrillé les tympans de plusieurs durant un peu moins de deux minutes, à la suite du déclenchement accidentel d'un circuit téléphonique de Bell Canada, survenu hier à 14 h 58.

Le capitaine Gilbert Marin, responsable du réseau, contrôlé à partir de la base militaire de Valcartier en banlieue de Québec, a précisé hier que le circuit téléphonique endommagé a été placé «temporairement sous vérification».

En décembre dernier, deux fausses alertes avaient perturbé la quiétude des gens de Laval, ainsi qu'une autre tout aussi fausse à Québec. Une vérification du réseau avait alors été entreprise, a précisé le capitaine.

«Mais il semble que si Bell a réglé le problème pour la région de Québec, il n'a pas été réglé dans la région de Montréal», a estimé le capitaine Marin.

Ce genre de fausse alerte survient entre 10 et 15 fois chaque année, au Québec. Les responsables de la sécurité publique, dans les municipalités, peuvent généralement confirmer rapidement, en communiquant avec la Défense nationale, s'il s'agit d'une fausse ou d'une véritable alerte. Hier, de nombreux appels ont convergé en même temps à Val-Cartier ce qui explique que les policiers de Lachute aient été incapables de joindre le réseau.

Un seul numéro

Au service de police de cette municipalité, hier, un policier a expliqué que les agents n'avaient en main qu'un seul numéro de téléphone pour communiquer avec Val-Cartier, et pas de directive précise quant à la marche à suivre en cas de véritable alerte.

Sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal, où les sirènes ne se sont fait entendre que durant 90 secondes, le Bureau des mesures d'urgence possède toutefois des instructions plus élaborées pour répondre à ce genre de situation.

Hier, un conseiller du Bureau des mesures d'urgence, M. André Gagnon, a précisé que l'hypothèse du déclenchement d'une alerte nucléaire soudaine est à peu près exclue dans le contexte politique actuel. Mais dans un contexte différent, comme celui qui a mené à l'installation de ces systèmes d'alerte, au début des années 60, une escalade des hostilités est-ouest aurait entraîné des échanges d'informations entre les gouvernements supérieurs et les municipalités, et la mise sur pied d'une campagne d'information auprès des citoyens.

Aujourd'hui, le déclenchement d'une telle sirène n'aurait donc pas pour conséquence de déclencher une panique collective, mais surtout un profond agacement.

Au Québec, il existe 282 sirènes d'alerte, dont 161 dans la région immédiate de Montréal. Le déclenchement accidentel de ces sirènes produit normalement un son monocorde, très puissant, et ne dure généralement que quelques secondes. En cas de véritable alerte, les sirènes laissent plutôt échapper un son modulé, d'intensité variable.

Violeur recherché

Il attendait sa victime chez elle

MARCEL LAROCHE

■ Une jeune femme qui rentrait chez elle après sa journée de travail a vécu des moments de terreur quand un cambrioleur l'a sauvagement attaquée dans sa maison pour ensuite l'agresser sexuellement en proférant des menaces de mort.

Au lendemain de cette agression, survenue dans une résidence de l'ouest de l'île, la police de la CUM disait hier que ce mystérieux violeur ne semblait pas être celui qui terrorise depuis quelques mois ce secteur de l'île de Montréal.

La victime, une femme d'une trentaine d'années qui habite dans le secteur du boulevard des Sources, au nord de l'autoroute 20, à Pointe-Claire, est tellement traumatisée et bouleversée depuis cet attentat qu'elle n'a pu que fournir une description sommaire de son assaillant, un individu de grande stature âgé de 20 à 30 ans.

L'agression a eu lieu vers 21 h mardi soir, quelques instants après que la jeune femme eut stationné sa voiture dans le garage intérieur de sa résidence.

Loin de se douter qu'un cambrioleur s'était introduit par effraction en défonçant la porte avant de la maison, elle s'est aussitôt retrouvée face à l'intrus, qui attendait patiemment son arrivée.

L'homme l'a empoignée à la gorge en exerçant une forte pression, lui a placé un oreiller sur la tête et l'a agressée sexuellement en la menaçant de mort si elle tentait de le repousser.

La victime a ensuite été abandonnée par l'agresseur, qui s'est enfui à pied dans une direction inconnue. La jeune femme s'est précipitée chez un voisin qui a alerté la police. En proie à un violent choc nerveux, elle a été transportée à l'hôpital.

L'homme recherché est un francophone de race blanche, âgé de 20 à 30 ans, les cheveux bruns, mesurant environ 1 m 85.

Le directeur Jean-Guy Lord, du district 11 de la police de la CUM, a indiqué hier en conférence de presse que cet attentat était le premier du genre à se produire dans ce secteur de l'ouest de l'île depuis 1989.

Tout en recommandant aux résidants de la région d'être aux aguets, l'officier de police invite toute personne ayant des informations pertinentes sur cette agression à communiquer avec le sergent-détective Réjean Descheneaux, au poste 11 de la CUM, au numéro 280-2511.

Roussel abandonne son appel

La cour avait conclu qu'il avait plagié la musique pour un «hit» de Martine Saint-Clair

YVES BOISVERT

■ Le compositeur Jean Alain Roussel vient de se désister de l'appel d'un jugement de la Cour fédérale le déclarant coupable d'avoir plagié un jeune collègue pour la musique du mini «tube» de Martine Saint-Clair, *Tous les juke box*.

René Grignon, un compositeur de 35 ans, avait envoyé à un certain nombre de personnes une cassette de la pièce musicale qu'il avait composée en 1987, et qu'il destinait à l'origine à Céline Dion.

Roussel, compositeur-arrangeur de renommée internationale et âgé de 41 ans (il a travaillé avec Cat Stevens, The Police, Céline Dion, Robert Charlebois, Diane Dufresne et bien d'autres), avait eu en sa possession une copie de cette pièce, intitulée par Grignon «chanson numéro 7».

Mais Grignon n'avait pas eu de nouvelles de Roussel. Aussi, à l'hiver 1988, ce fut tout un choc pour lui d'entendre «sa» musique à la radio accompagnée de paroles de Luc Plamondon et chantée par Martine Saint-Clair!

Grignon, qui était représenté par Me Gabriel Lapointe, a poursuivi avec succès Roussel devant la Cour fédérale. Le juge Pierre Denault, après avoir entendu plusieurs experts, a conclu en juillet 1991 que Roussel avait violé de façon «flagrante» le droit d'auteur de Grignon.

Le jeune compositeur, qui avait été fort perturbé par cette aventure, avait fait condamner Roussel à 6000 $ de dommages-intérêts. Il a en plus touché les 7000 $ de droits d'auteur que la musique de *Tous les juke box* a rapportés.

Roussel avait contesté cette décision, mais le 19 février, il s'est officiellement désisté de son appel.

«Ça va mieux maintenant, je suis en train d'écrire une comédie musicale», a dit René Grignon, hier. «J'estime que j'ai été victime d'un système qui protège mal nos droits», a-t-il par ailleurs commenté.

«En France, quand quelqu'un compose une nouvelle musique ou écrit une nouvelle chanson, il doit faire enregistrer la partition ou les paroles à la SACEM et on vérifie à l'aide d'ordinateurs si elle comporte des similitudes dans ses accords avec des chansons existantes. On peut donc voir rapidement s'il y a des problèmes. Au Québec, il serait temps que la SOCAN se mette à l'heure de l'informatique!»

«Les droits ne sont pas protégés au Canada. J'ai dû me rendre en cour pour les faire respecter, avec tous les problèmes que ça comporte», ajoute-t-il.

FOURRURES MAINTENANT À PRIX DE LIQUIDATION

Réductions finales sur des centaines de fourrures



DE PLUS... PAS DE PAIEMENT AVANT SEPTEMBRE*

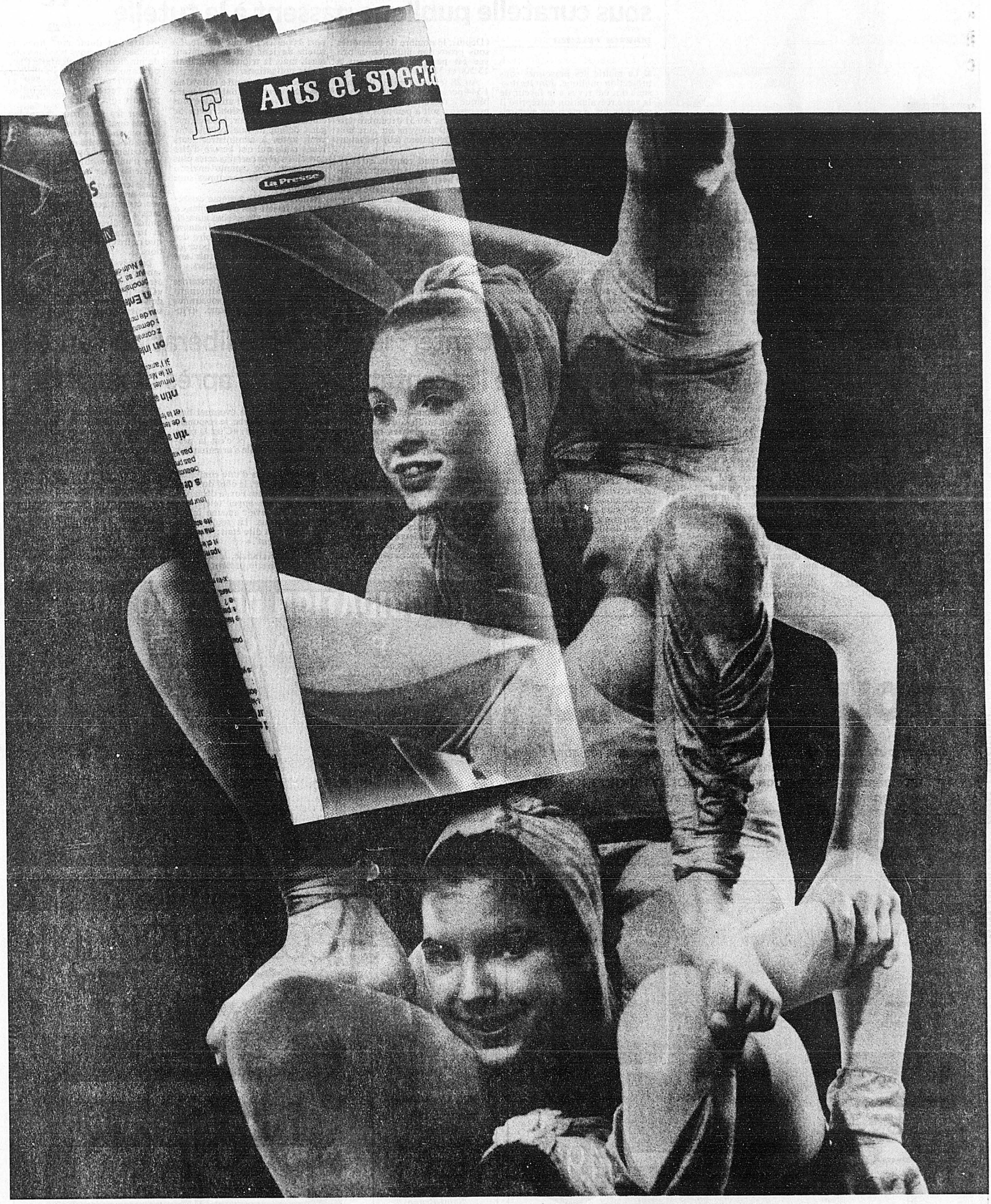
Comprend:
• Vison • Renard • Castor
• Raton laveur • Lynx • Agneau
• Cuirs et microfibres avec garnitures en fourrure
• Modèles de stylistes ou marques renommées

Eaton Centre-ville seulement.
Rayon de la fourrure, 3e étage, 248.
Achats en personne seulement.

*Achat minimum de 200.00. Sur présentation de la carte Eaton. Frais de service de 20.00 (non-remboursables). Les titulaires de la carte Eaton peuvent aussi payer par d'autres moyens acceptés par Eaton. Composez le (514) 284-8522 et nous répondrons à votre demande de carte Eaton par téléphone. À l'extérieur de Montréal, téléphonez à frais virés. L'offre est en vigueur jusqu'au 30 avril 1993. Tous les détails en magasin.



EATON
Argent remis si la marchandise ne satisfait pas

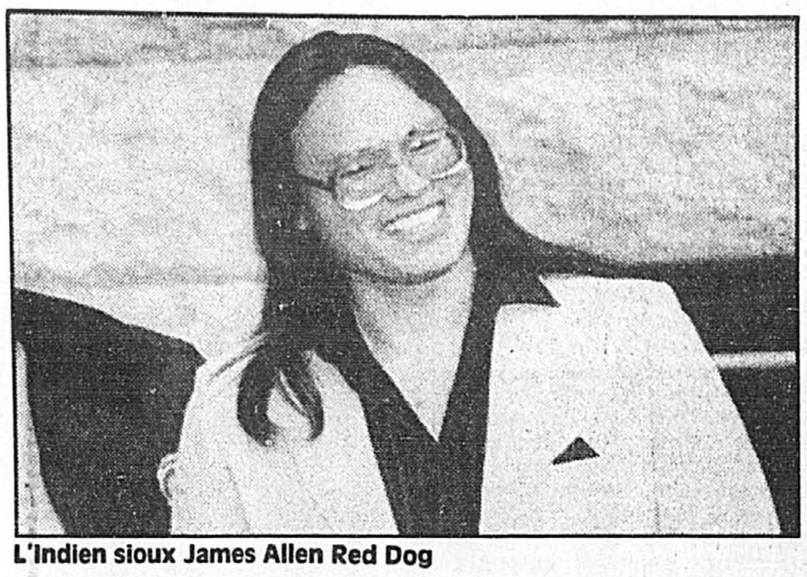


Les têtes d'affiche font des pieds et des mains pour être dans notre cahier Arts et Spectacles.

Le cahier Arts et Spectacles de *La Presse*, c'est la bible de tous ceux qui bougent en ville.
La couverture complète de tout ce qui s'expose, se danse et se joue à Montréal.
De la Place des Arts aux 38 places d'un café-théâtre d'essai.

Je pense donc je lis

La Presse



L'Indien sioux James Allen Red Dog

Deux hommes exécutés par injection mortelle

Reuter

SMYRNA, Delaware

■ Deux exécutions ont eu lieu hier aux États-Unis, en Arizona et au Delaware.

À Smyrna, dans le Delaware, James Allen Red Dog (Chien rouge), un Indien sioux condamné à mort en 1992 pour meurtre, a succombé à une injection mortelle après une cérémonie rituelle en compagnie d'un chef spirituel indien.

S'adressant aux officiels et à la presse, il a lancé: «Quant à vous, vous pouvez allez vous faire foutre», avant de dire à son épouse: «Je rentre chez nous, chérie. Je t'aime».

C'est le deuxième condamné à être exécuté au Delaware depuis que cet État a rétabli la peine de mort l'année dernière, après une suspension de 45 ans.

L'autre exécution, également par injection mortelle, a eu lieu au pénitencier de Florence, en Arizona.

John George Brewer, 27 ans, avait reconnu avoir étranglé sa compagne enceinte et voulait expier son crime en mourant.

Il est le premier à avoir choisi son mode d'exécution en vertu d'une nouvelle loi autorisant la plupart des condamnés à mort à opter soit pour l'injection mortelle, soit pour la chambre à gaz.

C'est la deuxième personne à être exécutée depuis 1963 en Arizona, État qui appliquait la peine capitale exclusivement par le gaz jusqu'à présent. Mais les électeurs ont approuvé le changement par référendum, des témoins ayant regardé avec horreur le double meurtrier Donald Eugene Harding lutter pendant 10 minutes avant de succomber aux émissions toxiques en avril dernier.

Un porte-parole de l'établissement pénitentiaire a dit que Brewer était décédé en moins d'une minute. Il avait été condamné pour le meurtre par strangulation de sa compagne Rita Brier, le 11 novembre 1987 dans leur appartement de Flagstaff. Âgée de 23 ans, elle était alors enceinte de cinq mois et demi.

Brewer avait avoué le meurtre en disant l'avoir commis parce que Rita Brier menaçait de le quitter en se plaignant de l'influence excessive qu'exerçait sa mère sur lui.

Leurs dossiers réévalués, la moitié des personnes sous curatelle publique passent à la tutelle

MARTIN PELCHAT

■ La moitié des personnes sous protection publique, dont les dossiers ont été revus à la faveur de la vaste réévaluation entreprise il y a trois ans, a été jugée admissible au régime de tutelle, plus flexible, instauré par la Loi sur le curateur public.

À deux mois de l'échéance fixée par Québec pour compléter la réévaluation des dossiers de 20 000 citoyens placés sous curatelle publique et privée, 91 p. cent des cas sous curatelle publique ont bénéficié jusqu'à maintenant d'une révision médicale et psycho-sociale.

La nouvelle loi sur le curateur public, entrée en vigueur en avril 1990, prévoyait la réévaluation, par des professionnels du réseau de la santé, des dossiers des 15 200 personnes alors placées sous curatelle publique et des 5147 autres en curatelle privée. (Depuis, le nombre de personnes sous protection publique et privée est passé respectivement à 13 500 et 3754.)

Au 28 février dernier, il restait 1344 personnes sous curatelle publique à réévaluer en vertu de ce processus, soit à peu près neuf p. cent des cas. Au 31 décembre dernier, 1119 citoyens en curatelle privée attendaient leur réévaluation.

«On se rend compte qu'environ la moitié (sous protection publique) avait besoin d'une tutelle et la moitié d'une curatelle», explique Marie-Claude Lanoue, responsable des communications du Curateur public du Québec.

La curatelle est désormais réservée aux personnes souffrant d'inaptitude totale et permanente. Les gens — dans le coma ou souffrant de maladies mentales par exemple — dont l'inaptitude à prendre soin d'eux-mêmes ou de leurs biens est partielle ou temporaire, peuvent pour leur part bénéficier d'une tutelle. Le tuteur devient leur représentant légal, mais le tribunal peut limiter ses obligations.

La nouvelle loi, qui a innové en apportant cette gradation des régimes, prévoit aussi un degré plus «léger» de protection, celui de conseiller au majeur, accordé aux gens, déficients intellectuels souvent, aptes à administrer leurs biens mais qui ont besoin d'être conseillés pour certains actes plus complexes. On compte environ une centaine de personnes sous ce régime.

Auparavant, le système québécois ne faisait pas de distinction entre les gens placés sous curatelle. La nouvelle loi a aussi instauré une réévaluation obligatoire des dossiers, tous les cinq ans pour les curatelles et tous les trois ans pour les tutelles et conseillers.

Seulement 228 des personnes réévaluées jusqu'à maintenant ont été complètement soustraites à la protection publique. «Plusieurs ont déménagé hors du Québec, donc nous n'avions plus de juridiction», note Marie-Claude Lanoue. D'autres souffraient d'inaptitude temporaire et avaient retrouvé la capacité de prendre soin d'elles.

Pour les gens sous protection privée dont le dossier a été réévalué, on a noté 1447 recommandations de curatelle et 768 de tutelle. Seulement 52 pourront bénéficier d'un conseiller au majeur ou d'une levée de la protection.

«Je croyais que les clientèles sous protection publique et privée étaient sensiblement les mêmes, expliquait hier Gilles Marchildon, directeur des curateurs et tuteurs privés. On s'aperçoit que notre clientèle est plus «lourde».

La réévaluation, une opération sans précédent au Québec, doit être complétée d'ici la fin d'avril. «C'est le sprint final, tout le monde se retrousse les manches», disait hier Mme Lanoue.

World Trade Center: le «Front de libération serbe» a revendiqué l'attentat une heure après l'explosion

Associated Press

NEW YORK

■ Parmi les multiples pistes examinées dans le cadre des investigations sur l'attentat contre le World Trade Center, les enquêteurs privilégient celle d'un appel téléphonique effectué un peu plus d'une heure après l'explosion par un homme se réclamant du «Front de libération serbe», a déclaré hier un responsable du FBI à l'Associated Press.

D'après ce responsable qui participe à l'enquête, cet homme a été le premier à appeler la police pour revendiquer la responsabilité de l'attentat qui a fait cinq morts et un millier de blessés et il «semblait avoir des informations» qui n'avaient pas encore été communiquées à la presse.

Ces informations en question concernaient le niveau du parking situé en-dessous du World Trade Center et où la bombe avait explosé. L'homme a téléphoné aux policiers un peu plus d'une heure après l'explosion et ce n'est que plusieurs heures plus tard que les autorités ont révélé l'endroit où la bombe avait explosé.

Interrogé sur un éventuel lien avec un groupe serbe, le responsable a ainsi déclaré: «C'est la piste la plus probable et c'est la première vers laquelle s'orientent les equêteurs.»

Toutefois, lors d'une conférence de presse hier, le chef du FBI à New York, James Fox, a déclaré à propos de cet appel téléphonique: «Il n'y avait aucune information unique. La seule chose que le type ait dite était: 'Ce n'est pas un accident'.»

Radovan Karadzic, le chef des Serbes de Bosnie présent à New York dans le cadre des négociations de paix dans l'ex-république yougoslave a pour sa part démenti toute implication de sa communauté dans l'attentat.

Par ailleurs, un expert en explosifs de la police de New York, Walter Boser, a annoncé hierque les enquêteurs avaient identifié l'endroit où s'est apparemment produite l'explosion — une rampe d'accès au niveau B2 (deuxième sous-sol) du parking souterrain qui comportait six niveaux — mais qu'ils s'étaient refusés à en tirer la moindre conclusion.

LE SON "DOLBY SURROUND"
chez Louis Fillion...
...c'est toute l'expérience et tout le plaisir du «cinéma maison» !
Laissez-vous transporter dans votre salle de cinéma préférée grâce au SON «DOLBY SURROUND»
des appareils et des enceintes



SONY. Télécouleur 28"
✓ son stéréo
✓ entrées audio / vidéo
✓ garantie de 3 ans pièces et service
899$ Le meilleur PRIX GARANTI
ENERGY SONY. L'ENSEMBLE 999$ Le meilleur PRIX GARANTI
L'ensemble d'enceintes comprend :
✓ deux (2) paires d'enceintes .1E
✓ une (1) enceinte centrale ECC
Récepteur SONY.
✓ prologic «Dolby Surround»
✓ puissance de 80 watts
✓ télécommande
Le meilleur PRIX GARANTI 499$
SONY. Vidéo stéréo Hi-Fi
✓ programmation à l'écran
✓ système à 4 têtes pour de beaux effets spéciaux

DEPUIS 1956 Louis Fillion ÉLECTRONIQUE
SERVICE DE RÉPARATIONS APRÈS-VENTE
Chez nous le client est important
5730, SHERBROOKE EST près du métro Cadillac 254-6041

LIQUIDATION DE 1 500 000 $
PARACHUTE
MODE POUR LA NOUVELLE GÉNÉRATION
Nous avons reçu le mandat des administrateurs de Parachute de liquider tout le stock des magasins de gros et de détail.
La vente débute le vendredi 5 mars à 10 h précise
Voyez *La Presse* de vendredi pour plus de précisions
Vente menée par
ALTRANS SALES INTERNATIONAL INC.
ENCANTEURS, LIQUIDATEURS, ÉVALUATEURS

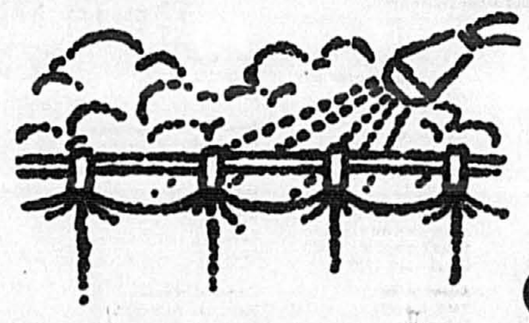
LA QUALITÉ BOMBAY EN EXCLUSIVITÉ
ÉCONOMISEZ 100$



Le centre Eaton de Montréal 844-8498
Ville Mount-Royal Centre Rockland 344-4688
Centre Fairview Pointe Claire 694-4266
Les Promenades Saint-Bruno 441-0987

299$
prix courant 399$
CONSOLE CHIPPENDALE
Élégant pupitre au fini acajou, muni de trois vastes tiroirs.
29½ po h x 48 po l x 12¼ po p
Banquettes Chippendale* vendues séparément 119$ cha.
**Coussins recouverts de mousseline. Le tissu montré n'est pas compris.*
©1993, THE BOMBAY COMPANY, INC.
La Compagnie Bombay
Rabais en vigueur jusqu'au 25 avril 1993.

Économisez jusqu'à 70$ par année
Installez une pomme de douche à débit réduit.



ÉCOKILO 333-KILO

Le gène de la maladie de Lou Gehrig découvert à l'université McGill

CAROLE THIBAUDEAU

■ Des chercheurs de l'université McGill et de l'Hôpital général de Montréal, les docteurs Denise Figlewicz, Guy Rouleau, Jun Goto et Aldis Crizus, ont découvert, en collaboration avec deux autres groupes aux États-Unis, le gène responsable d'une forme de sclérose latérale amyotrophique, encore appelée maladie de Lou Gehrig.

Cette découverte, qui laisse espérer un traitement efficace dans un avenir rapproché, est publiée dans le numéro de cette semaine de la prestigieuse revue *Nature*.

La sclérose latérale amyotrophique se révèle à l'âge adulte, souvent dans la cinquantaine, et est presque toujours d'issue fatale. Les grosses cellules nerveuses du cerveau et de la moelle épinière dégénèrent lentement. Il s'ensuit une atrophie des muscles, qui aboutit à une paralysie totale.

Des personnes célèbres en ont été atteintes, notamment le joueur de baseball Lou Gehrig et le comédien David Niven, de même que le célèbre physicien Stephen Hawking, lequel est toujours vivant et actif à l'Université de Cambridge. C'est lui qui a écrit *Une brève histoire du temps*.

Il y a deux ans, les trois équipes scientifiques, l'une de Montréal, une autre de Boston (dirigée par le docteur Robert Brown de l'Hôpital général du Massachusetts) et la troisième de Chicago (du docteur Teepu Siddique, de l'université Northwestern de Chicago), ont découvert sur quel chromosome se trouve le gène de la maladie de Lou Gehrig: le chromosome 21.

(Dans chacune des cellules du corps humain, il y a 23 paires de chromosomes, chaque chromosome contenant en moyenne 2000 gènes.)

Cette fois, ils ont resserré le filet et mis le doigt sur le gène lui-même. Ce gène, identifié dans 13 familles touchées par la SLA, est responsable, croient les chercheurs, d'environ la moitié des cas de la forme familiale de la maladie.

Chez ces malades, environ 10 p. cent, l'histoire familiale fait croire que la maladie se transmet par un gène dominant. Il suffit d'en avoir un seul défectueux, et non la paire, pour que la maladie s'exprime.

Mais dans 90 p. cent des cas, la maladie apparaît sans qu'il y ait des antécédents familiaux.

Cependant, comme l'explique le docteur Guy Rouleau, «la connaissance de ce gène devrait aider à mieux comprendre la forme non familiale de la maladie».

Les chercheurs croient qu'il y a en fait trois gènes impliqués dans la sclérose latérale amyotrophique. Ils viennent de découvrir l'un de ces gènes, et espèrent en savoir plus sur les deux autres d'ici quelques mois.

«Il est possible que l'un de ces deux autres gènes soit responsable pour l'autre moitié des personnes atteintes de la forme familiale de la maladie, avance le docteur Rouleau. Il est possible également qu'un des trois gènes soit relié à la forme non familiale. Nous devrions, d'ici quelques mois, détenir des éléments de réponse à ces questions.»

Ces gènes en cause dans la maladie de Lou Gehrig commandent la fabrication de la SOD-1, une enzyme qui protège les cellules contre les effets toxiques de l'oxygène. Ce dernier, dans le processus de respiration cellulaire, se trouve parfois sous forme de «radical libre», c'est-à-dire d'un atome très réactif.

La toxicité des radicaux libres est le principal mécanisme responsable de la mort des neurones dans cette maladie, et peut-être aussi dans d'autres maladies, soupçonnent les chercheurs: le Parkinson et les lésions ischémiques cérébrales.

Les médecins croient que des médicaments capables de réduire la toxicité des radicaux libres pourraient accroître les chances de survie des patients atteints de SLA.

«Il y a des médicaments à l'étude présentement, mais on ne sait pas encore quelle sera leur efficacité», affirme le docteur Rouleau.

Le Dr Albert Sabin meurt à 86 ans

Associated Press
WASHINGTON

■ Albert Sabin, pionnier de la médecine et concepteur du vaccin buvable qui a contribué faire régresser de façon spectaculaire la poliomyélite est décédé hierà l'âge de 86 ans.

Le docteur Sabin a été victime d'une défaillance cardiaque au centre médical universitaire de Georgetown, où il enseignait depuis plusieurs années, a précisé son épouse.

On recensait en 1952 aux États-Unis 21 269 cas de poliomyélite, maladie infectieuse et contagieuse d'origine virale qui atteint la moelle épinière et provoque des paralysies pouvant atteindre les centres respiratoires. Dix ans plus tard, après l'introduction des vaccins mis au point par les Dr Sabin et Jonas Salk, seuls 893 cas subsistaient.

Le vaccin Salk, découvert au début des années 50, utilisait un virus mort et nécessitait trois injections sur une période de huit mois. Le vaccin Sabin utilisait au contraire un virus vivant atténué et se présentait sous forme buvable.

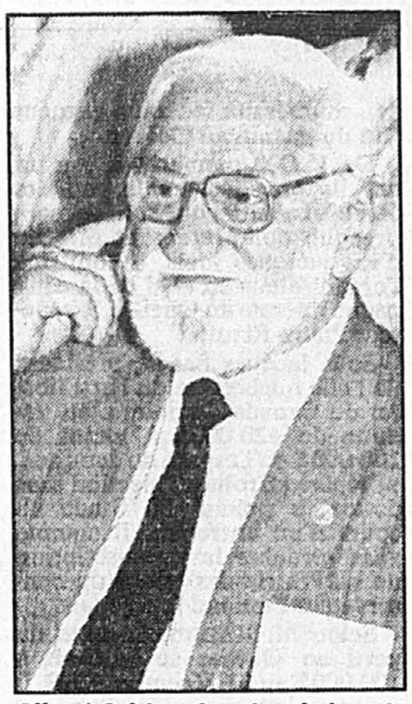
Albert Sabin est né en 1906 à Bialystok (alors en Pologne) et émigra avec sa famille aux États-Unis en 1920. S'il put aller au lycée, il n'avait pas assez d'argent pour suivre des études supérieures. Un cousin dentiste proposa alors de les lui payer, à condition qu'Albert acceptât d'étudier pour être dentiste.

C'est ce qu'il fit pendant trois ans, avant de faire des études de médecine à l'Université de New York. «Je nen pouvais plus. J'étais attiré par la recherche médicale», devait-il expliquer un jour. Il reçut son diplôme en 1931. Une épidémie de poliomyélite faisait rage alors à New York et Albert Sabin décida de consacrer ses recherches à la lutte contre la maladie.

Durant la Seconde Guerre mondiale, il mit au point plusieurs vaccins contre des maladies et parasitoses affectant les troupes américaines envoyées en Afrique et dans le Pacifique Sud. Après la guerre, il reprit ses recherches sur la polio.

Il effectua ses premières expériences sur des chimpanzés, puis sur des prisonniers volontaires en 1955. Il n'hésita pas aussi à s'administrer lui-même le vaccin. Une campagne massive de vaccination fut lancée en 1957, avant d'autres essais à grande échelle en 1958 et 1959 en URSS, en Tchécoslovaquie, au Mexique et à Singapour.

Albert Sabin, qui était marié et père de deux enfants, était notamment membre de l'Académie américaine des sciences et titulaire de nombreuses distinctions scientifiques.



Albert Sabin, pionnier de la médecine, a notamment mis au point le vaccin buvable contre la poliomyélite.

CHEZ BETTER RESTAURANT

Je choisis Chez BETTER



"Unique en son genre, Chez BETTER a fait son propre nom en se spécialisant dans les saucisses de toutes sortes et les bières de partout au monde. Environ 20$ pour deux, bière incluse."

En Route d'Air Canada

RÉSULTATS loto-québec

LotoQuitz Tirage du 93-03-03

JEU DES CARTES

POSITIONS	1	2	3	4	5
JEU 1	8	10	R	5	4

MACHINE À SOUS

JEU 2	POSITIONS			
1				
2		7		
3		7		
4				

GRANDE ROUE

POSITIONS	1	2	3
JEU 3	47	82	38

Banco Tirage du 93-03-03

5	6	14	19	20
24	27	34	38	41
42	47	48	50	54
58	62	63	66	69

Prochain tirage: 93-03-04

T V A, le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.



SYSTÈME DE CLIMATISATION OU RABAIS POUVANT ATTEINDRE 2 100 $*.

Rabais de 1 500 $ sur la 626 CRONOS, notre berline familiale qui offre une tenue de route exceptionnelle.
Rabais pouvant atteindre 2 100 $ sur la MPV, la fourgonnette importée la plus vendue au Canada.

OU

TRANSMISSION AUTOMATIQUE OU RABAIS POUVANT ATTEINDRE 850 $*

sur la 323, le coupé avec hayon qui se conduit à merveille et qui consomme peu d'essence.
La PROTEGÉ 4 portes, la voiture la plus spacieuse de sa catégorie. La MIATA de renommée mondiale.
Et les CAMIONNETTES MAZDA, les camionnettes importées les plus vendues au Canada.

NE MANQUEZ PAS LA MEILLEURE OFFRE JAMAIS FAITE PAR MAZDA.
UNE OFFRE QUI A VRAIMENT DU CRAN.



*Cette offre débute le 4 mars 1993 pour une durée limitée. Elle s'applique aux véhicules Mazda neufs en inventaire chez les concessionnaires participants. L'offre consiste en un système de climatisation ou un rabais équivalent sur les MPV et les 626 Cronos. Le rabais offert est de 1 500 $ sur les MPV avec système de climatisation de base et de 2 100 $ sur les MPV avec système de climatisation jumelée. La transmission automatique ou le rabais équivalent s'applique aux 323, Protegé, Miata et camionnettes Mazda. Le rabais équivalent est de 850 $ sur les 323, Protegé et Miata, de 800 $ sur les camionnettes à 4 roues motrices et de 750 $ sur les camionnettes à 2 roues motrices. Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre et est fonction de l'inventaire de chaque concessionnaire.

mazda — Je me sens bien — 1968-1993 25 mazda CANADA

Albi Mazda 3300, boul. Ste-Marie, Mascouche, 474-2481/2
Ami Auto Inc. 276, boul. d'Anjou, Châteauguay, 692-9600
Armand Quérin Automobiles Ltée 1530, Chomedy Blvd., Laval, 688-4787
Autonor Inc. 2344, Labelle, Lafontaine, 436-8241
Avo Auto Inc. 4815, Buchan, 737-7373
Blondin Automobiles Ltée 6464, boul. Henri-Bourassa Est, 324-9100
Bourassa Mazda 1625, boul. St-Martin est, Laval, 385-9595
Concept Mazda 1540, rue Ampère, Boucherville, 449-7929
Delisle Auto Ltée 2815, rue Sherbrooke Est, 523-1122
Fort Chambly Automobiles (1979) Inc. 830, boul. Périgny, Chambly, 658-6623
Garage Blanchette Inc. 900, rue St-Laurent Ouest, Longueuil, 677-6347
Gareau Mazda 10175, rue Papineau, 381-3987
Jacauto Ltée 3612, boul. St-Jean, Dollard-des-Ormeaux, 626-8120
Lachine Mazda 2895, rue Notre-Dame, Lachine, 637-1153
Lachute Mazda 20 Principale, Lachute, 562-8808
Lacroix Automobile Ltée 900, Route #117, Val-David, 322-3937
Le Domaine de l'Auto P.A.T. Ltée 12210, Sherbrooke Est, Point-aux-Trembles, 645-1694
Les Automobiles Mazda de Repentigny 782, rue Notre-Dame, Repentigny, 654-7111
Mazda 2-20 1, boul. Don Quichotte, Ile Perrot, 453-7220
Mazda de Blainville 738, Boulevard Labelle, Blainville, 437-8000
Mazda Casavant 3190, Cusson, St-Hyacinthe, 774-1345
Mazda Gabriel 5333, St-Jacques Ouest, 484-7777
Quintin Automobile Inc. 385, rue Laberge, St-Jean-sur-Richelieu, 349-6767
St-Constant Auto Ltée 48, rue St-Pierre, St-Constant, 632-0700
Les Automobiles Daniel Blanchette Inc. 2305, Rte. Marie Victorin, Tracey, 743-1211
Mazda Drummondville 1325, boul. St-Joseph, Drummondville, 477-5566
Mazda Joliette 560, Route 131, 752-1212
Mazda Valleyfield 3333, Mgr. Langlois, Valleyfield, 377-5533

AUJOURD'HUI au 14e SALON NATIONAL DE L'HABITATION et au SALON DE L'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR

Remise des trophées Habitas-innovation La Capitale

CENTRE INFO-JARDIN
13h «L'éclairage en aménagement paysager, un concept accessible à tous».
14h30 «Dix vivaces de culture facile».
16h «Mon premier aménagement paysager, je le fais moi-même ou je le confie à un spécialiste».
17h30 «Des arbres performants pour votre terrain».
19h «La qualité de l'eau dans les jardins aquatiques».
20h30 «Mon premier aménagement paysager, je le fais moi-même ou je le confie à un spécialiste».

THÉATRE PROTECTRON DE LA PRÉVENTION
11h Les systèmes électroniques, une protection 24 sur 24.
12h Comment faire son inspection sécuritaire.
13h La sécurité incendie «parlons-en».
14h Les systèmes électroniques, une protection 24 sur 24.
15h Film choc sur les incendies à domicile.
16h Si vous étiez victime....
17h Installation, entretien et utilisation d'un foyer selon les normes.
18h La sécurité incendie «parlons-en».
19h Le bon voisinage...
20h Film choc sur les incendies à domicile.
20h30 Les systèmes électroniques, une protection 24 sur 24.
21h (le vendredi et le samedi) «Les systèmes électroniques, une protection 24 sur 24».

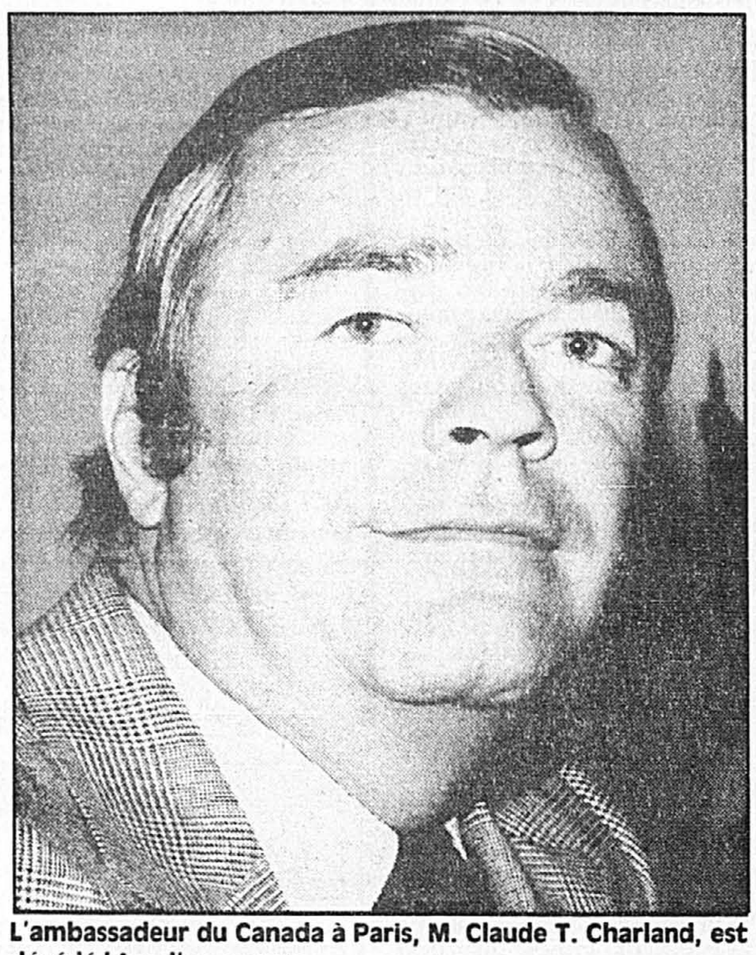
INFOCENTRE INTERACTIF PULSAR
Consultation en permanence, apportez votre plan et vos dimensions et obtenez gratuitement le plan couleur informatisé de votre nouvelle cuisine ou salle de bains.

PAVILLON DES INVENTEURS QUÉBÉCOIS
Visite continuelle

TRUCS ET TROUVAILLES COUP DE POUCE
10h30 Utilisation de rubans et tissus dans la décoration.
11h30 Arrangements floraux (fleurs naturelles et de soie).
13h30 Initiation à la peinture au pochoir.
14h30 Peinture sur verre (imitation vitrail).
15h30 L'art de récupérer des vieux objets.
16h30 Peinture sur verre (imitation vitrail).
18h30 Utilisation de rubans et tissus dans la décoration.
19h30 Initiation à la peinture au pochoir

Des experts de L'Oiseau Bleu vous recevront en permanence dans le stand.

*Horaire sujet à changement sans préavis



L'ambassadeur du Canada à Paris, M. Claude T. Charland, est décédé hier d'un cancer. PHOTO PC

Le cancer emporte l'ambassadeur du Canada à Paris

MICHEL DOLBEC
de la Presse Canadienne

PARIS

L'ambassadeur du Canada à Paris, Claude T. Charland, est décédé d'un cancer, hier. Il était âgé de 59 ans.

Hospitalisé il y a près de deux semaines, M. Charland avait regagné il y a quelques jours sa résidence officielle de la rue du Faubourg Saint-Honoré, où il s'est éteint.

Diplomate de carrière, M. Charland avait été nommé à Paris en 1988, en remplacement de Lucien Bouchard, qui venait de se lancer en politique fédérale auprès de Brian Mulroney.

Si son prédecesseur avait «décrispé» les relations entre Ottawa et Paris, M. Charland, mettant un terme à un quart de siècle de tensions continuelles, s'était appliqué à rétablir les ponts avec la délégation générale du Québec. Aucune vague ne venait plus troubler les relations dans l'éternel triangle franco-canado-québécois.

«C'était un excellent Québécois. Il a toujours fait son travail pour Ottawa sans chercher à nous dénigrer ou à nous nuire», a déclaré le délégué général du Québec à Paris, André Dufour, visiblement attristé par le décès de M. Charland, qu'il connaissait depuis une quinzaine d'années.

«Il a toujours cherché à nous aider, ce qui est en soi exceptionnel. Dans quelque domaine que ce soit, jamais il n'a cherché à tirer la couverture de son côté. Il nous laissait toute notre place et collaborait de près avec nous.»

De son côté, dans un communiqué émis hier, le premier nministre du Canada, M. Brain Mulroney, s'est dit attristé par le décès prématuré de M. Charland. «Le Canada vien de perdre l'un de ses plus éminents représentants», a-t-il déclaré

«Pendant plus d'une trentaine d'années, M. Charland a représenté notre pays à l'étranger avec beaucoup d'honneur, de distinction et de fierté. Grâce à sa grandeur d'âme et son remarquable talent de diplomate, il a servi le Canada avec une extraordinaire efficacité, apportant à d'autres nations une meilleure compréhension des valeurs canadiennes»

Né à Québec, diplômé de l'Université de Montréal et de l'université McGill, M. Charland était entré au Service extérieur du Canada en 1957.

Dès 1958, il avait été affecté en France comme secrétaire aux affaires commerciales. Il était revenu en 1970 (et jusqu'en 1973) en qualité de ministre-conseiller aux Affaires commerciales.

Sa carrière l'avait également amené à La Nouvelle Orléans, au Nigéria, au Brésil et en Belgique. Il fut ambassadeur au Mexique (avec accréditation au Guatemala) entre 1979 et 1982, avant d'occuper les mêmes fonctions à Rome entre 1985 et sa nomination à Paris, en 1988.

Claude T. Charland laisse dans le deuil son épouse, Marguerite Panet-Raymond, et trois enfants, Louis, Bernard et Anne-Elizabeth.

Les libéraux fédéraux ont triplé leur effectif en un an, au Québec

Le nombre de membres atteint 50 000 et la dette sera bientôt effacée

HUGUETTE YOUNG
de la Presse Canadienne

OTTAWA

Les libéraux fédéraux gagnent du terrain au Québec.

De 15 000 membres il y a un an, ils ont dépassé le cap des 50 000. La dette, quant à elle, sera presque complètement effacée d'ici quelques mois, a confirmé l'organisateur en chef de la campagne libérale au Québec, le sénateur Pietro Rizutto.

Sous Jacques Saada, président de l'aile québécoise du Parti libéral du Canada, la dette a été réduite de 420 000$ à moins de 100 000$ en l'espace de deux ans. «J'espère affronter l'élection sans dette», a précisé M. Saada au cours d'un entretien. Il compte aussi arracher la circonscription de La Prairie des mains du conservateur Fernand Jourdenais.

Selon M. Rizutto, la dette du parti au Québec se chiffrait à 100 000$ au 31 décembre 1992. Il espère qu'elle sera réduite à néant si le dîner-bénéfice annuel de l'aile québécoise du 14 mars rapporte les 500 000$ prévus. Le chef libéral, Jean Chrétien, y sera l'invité-vedette.

À première vue, la remontée des libéraux au Québec semble donc spectaculaire. M. Saada estime toutefois qu'il faut placer les choses dans leur contexte. La fièvre électorale attire de nouveaux adeptes, concède-t-il, surtout que les libéraux sont perçus «comme le parti qui a le vent dans les voiles».

«À chaque fois qu'il y a une élection, le membership augmente,» a-t-il expliqué. L'intérêt que suscitent les congrès à l'investiture devrait gonfler les rangs à 70 000 membres d'ici au mois d'août, estime pour sa part M. Rizutto.

Entretemps, les libéraux peaufinent leur stratégie électorale. La course à la succession au premier ministre Brian Mulroney semble avoir quelque peu brouillé les cartes. Jusqu'ici, on misait sur la personnalité de M. Mulroney, la cible préférée des libéraux.

Or, avec une brochette de candidats conservateurs potentiels, les attaques sont maintenant moins ciblées, reconnaît la directrice nationale du PLC, Sheila Gervais. On s'en prend davantage au Parti conservateur. À l'équipe Mulroney. Aux gâchis du gouvernement.

Il n'est pas nécessaire de tourmenter les divers aspirants à la direction du Parti conservateur, avance le coprésident du programme électoral du Parti libéral, Paul Martin.

Selon lui, les Kim Campbell, Michael Wilson, Jean Charest, Perrin Beatty, Barbara McDougall, Bernard Valcourt et compagnie vont s'entredéchirer et essayer de se distancier des politiques du gouvernement Mulroney. «Ce sera une mini guerre civile qui va tourner à notre avantage», croit le député montréalais de La-Salle-Émard.

M. Martin s'attend à ce que les conservateurs fassent une percée temporaire dans les sondages. Selon lui, cette lune de miel s'évaporera dès que le public prendra connaissance des politiques conservatrices.

Quant au chef libéral, Jean Chrétien, on lui conseille de parler de la vision libérale, qu'on connaît très peu. M. Martin explique qu'il «est très rare qu'un chef de l'opposition dévoile ses cartes» huit mois avant la tenue d'élections générales.

Pour sa part, la course à la succession du parti conservateur n'inquiète pas M. Rizutto outre mesure. Si le chef d'orchestre a changé, les musiciens sont les mêmes, s'est-il amusé à rappeler. Selon lui, le contexte a changé mais il n'y a pas lieu de réorienter les stratégies électorales. Du moins, à court terme.

Au Québec, où les libéraux s'attendent à rafler une quarantaine de circonscriptions, la campagne portera sur l'économie et la création d'emplois. Le référendum du mois d'octobre et le dossier constitutionnel sont à toutes fins pratiques oubliés, a signalé M. Rizutto.

Selon un sondage interne récent du Parti libéral, la question constitutionnelle ne demeure une préoccupation que pour quatre pour cent des Québécois. La question de l'intégrité des hommes politiques sera aussi à l'ordre du jour, ajoute M. Brian Tobin, chef des communications du caucus libéral.

Le Bloc québécois demeure l'adversaire principal des libéraux au Québec, estime M. Saada. On mise beaucoup sur les indécis qui, croit-on, opteront pour la stabilité plutôt que l'instabilité. «Les libéraux proposent un contexte plus stable», a-t-il rappelé.

La dernière chose dont le pays a besoin, c'est d'une bouffée d'air frais, selon Chrétien

Presse Canadienne

VANCOUVER

La dernière chose dont le Canada a besoin, c'est d'une bouffée d'air frais, affirme le leader libéral fédéral Jean Chrétien.

C'est ainsi qu'on appelait Brian Mulroney lorsque celui-ci est devenu premier ministre du pays, il y a neuf ans.

«Et regardez le pétrin dans lequel nous sommes aujourd'hui, a lancé M. Chrétien, hier. Lorsqu'il a succédé à Trudeau, c'était supposé être la solution. Je peux vous dire qu'il y a beaucoup d'erreurs qui ont été commises parce qu'il n'avait pas d'expérience.»

Au cours d'un petit-déjeuner-causerie, à Vancouver, le leader libéral a confié à son auditoire n'avoir jamais vu autant de souffrance ou de cynisme au pays.

Les Canadiens ne font plus confiance à leurs dirigeants politiques, trop mêlés à des scandales — et sans confiance, il ne peut y avoir de progrès, a-t-il dit. Le leader de l'opposition croit que les Canadiens devront travailler fort pour remettre le pays sur pied.

En ce qui concerne les prochaines élections fédérales, M. Chrétien a assuré qu'il ne ferait aucune promesse qu'il ne pourrait pas respecter. Il a aussi promis que les femmes représenteraient 25 pour cent des candidats libéraux au prochain scrutin, même s'il lui fallait, pour y arriver, les nommer lui-même.



Jean Chrétien

Bourassa supporte bien le traitement

Presse Canadienne

QUÉBEC

Le premier ministre Robert Bourassa poursuit sa deuxième série de traitements au National Institute of Health de Bethesda et, comme ce fut le cas au cours de son premier séjour, il n'est pas vraiment éprouvé par les effets secondaires de l'interleukine-2.

Son porte-parole, Mme Sylvie Godin, qui s'est entretenue avec lui hier, a indiqué que tout se déroulait normalement et que M. Bourassa devrait rentrer à Montréal au milieu de la semaine prochaine, si tout va bien. Il recevra un traitement quotidien d'une durée de deux heures jusqu'à vendredi et il demeurera à Bethesda cinq jours de plus pour récupérer et subir des examens de contrôle.

«Il est difficile, à ce moment-ci, a ajouté Mme Godin, d'annoncer avec précision la date du retour de M. Bourassa, puisque je n'ai pas encore de confirmation.»

Il est maintenant certain que le premier ministre ne pourra pas être à Québec à la reprise de la session parlementaire, mardi, comme il l'avait lui-même laissé entendre vendredi dernier lors de sa rencontre avec les journalistes à Montréal à la veille du Conseil général du Parti libéral du Québec. M. Bourassa n'a pas participé au conseil parce qu'il devait être à Bethesda samedi.

Hier, Mme Godin n'a pas été en mesure de dire si le médecin traitant de M. Bourassa, le docteur Steven Rosenberg, publiera un bulletin de santé à la fin de cette deuxième étape du traitement.

Une fois de retour au Québec, le premier ministre devra attendre entre six et huit semaines avant de savoir si le traitement a été efficace.

Le spectre d'une complémentaire protège Guy Bélanger contre l'expulsion du PLQ

ANDRÉ PÉPIN
du bureau de La Presse

QUÉBEC

Le député libéral de Laval-des-Rapides, M. Guy Bélanger, se sent de plus en plus mal à l'aise au sein de son parti, mais il demeure en poste. Malgré des déclarations à l'emporte-pièce, les libéraux ne lui montrent pas la porte. Les dirigeants admettent n'être guère emballés par l'idée de tenir de multiples élections partielles au cours des prochains mois.

«Je persiste à dire que mon parti, comme la plupart des grands partis, n'a pas de vision d'avenir. Nous marchons sur le pilote automatique et j'ai le droit de le dire», lance Guy Bélanger, ajoutant que «ce ne sont pas les élucubrations de certains collègues du caucus, comme Claire-Hélène Hovington de Matane», qui vont l'empêcher de parler. «Je suis un homme libre et je réfléchis sérieusement à mon avenir. Si les collègues ne sont pas satisfaits, ils me mettront à la porte», dit-il.

Mme Hovington en a elle aussi assez de l'attitude de son collègue Bélanger. «La première fois qu'il a affirmé ne plus avoir confiance dans la direction du Parti libéral, c'est dans une entrevue accordée à *La Presse*, à la fin du mois de janvier. Or, la veille de la publication, il a eu le culot de venir à une réunion de stratégie à laquelle assistait le premier ministre. Il n'a rien dit à cette réunion», fulmine la député, elle aussi membre d'une commission parlementaire.

«Lorsque quelqu'un n'est plus heureux dans une formation, qu'il ne respecte plus le leadership, il doit se poser de sérieuses questions. Nous avons un whip dans le parti, M. Bélanger le sait très bien.»

M. Bélanger a fait part de ses états d'âme à *La Presse*, précisant à l'époque être à la recherche d'un emploi. Il a voulu obtenir le poste de directeur à la nouvelle Régie régionale de la Santé de Laval, mais on lui a préféré l'ancienne ministre péquiste Lise Denis, qui vient tout juste d'être nommée.

Le whip du parti, chargé de la discipline au caucus, M. William Cusano, de Viau, est visiblement mal à l'aise. «Nous avons examiné cette situation en caucus et nous avons pris une décision qui s'appliquera bientôt. Je ne peux en dire plus sans trahir le secret du caucus», explique-t-il. Cette décision, a par ailleurs appris *La Presse*, c'est de retirer à M. Bélanger la présidence de la commission parlementaire sur l'économie et le travail, un poste qui le met fréquemment en évidence, en plus de lui procurer une prime annuelle de 15 000$.



Guy Bélanger

M. Cusano refuse de rabrouer davantage son mouton noir, mais il admet que d'autres mesures disciplinaires pourraient être prises. L'expulsion du caucus nécessite habituellement l'intervention du chef. Le premier ministre Robert Bourassa, on le sait, est actuellement hospitalisé au Marylan pour une deuxième série de traitements.

Le whip ne cache pas que l'expulsion d'un député est une chose délicate. «Il n'y a pas un gouvernement intéressé à tenir des élections partielles. Lorsque la population a un message à envoyer au gouvernement, elle le fait généralement dans une partielle», dit-il, laissant ainsi clairement entendre que l'expulsion sera le dernier recours. Le sachant à la recherche d'un emploi, le PLQ ne croit pas que M. Bélanger soit intéressé à siéger comme député indépendant.

«Il n'y a personne qui m'a parlé de me retirer la présidence de la commission et personne non plus, pas même M. Cusano, qui m'a adressé des reproches», soutient de son côté le principal intéressé.

Les partielles

Le Parti québécois connaît du succès lors de la tenue d'élections partielles, comme c'était le cas pour les libéraux, à l'époque du gouvernement péquiste. C'est ce qui inquiète chez les libéraux. Visiblement, on ne veut pas multiplier les défaites.

Une circonscription importante, celle de Portneuf, laissée libre par le départ de l'ancien ministre Michel Pagé, est très convoitée par le PQ. Pagé y régnait en maître depuis 1973, faisant ainsi de Portneuf un véritable fief pour les libéraux.

Cette circonscription est d'autant plus inquiétante pour les libéraux que le ministre démissionnaire, M. Pagé, a déclaré, quelques jours après son départ, que l'idée d'un Québec souverain est devenue attrayante.

«Nous nous sommes dissociés complètement de cette déclaration qui n'ést pas partagée par la population de Portneuf», s'empresse de préciser le président de l'association locale, M. René Savard.

Le premier ministre Bourassa, qui a six mois pour déclencher une élection partielle, ne l'a pas encore fait. Les libéraux y tiendront une assemblée d'investiture au début du mois de mai. Un seul candidat est connu, soit M. Eric Dorion, 32 ans, un résidant du comté, expert dans le domaine des pêcheries.

Le Parti québécois, qui va tenter de réaliser une première dans ce comté, a fait son choix de candidat en fin de semaine dernière. M. Roger Bertrand, 45 ans, de Sillery, directeur de la Régie régionale de la santé, est un candidat de calibre. Il a été membre de la Commission Rochon, sur la réforme du réseau de la Santé. Chez les libéraux, on veut tenter de contrer les efforts du péquiste Bertrand en soulignant qu'il n'est pas du comté.

La moitié des Canadiens continuent de craindre pour leurs droits

SONDAGE GALLUP

Les Canadiens sont loin d'être unanimes à penser que leurs droits sont inviolables. Rappelant que la démocratie repose sur la garantie des droits et libertés de l'individu, l'Institut Gallup a posé récemment à la population la question suivante: «Estimez-vous que les droits individuels sont pleinement protégés au Canada, ou pensez-vous qu'ils sont menacés?». Un peu plus de la moitié des répondants (51 p. cent) ont dit croire que ces droits étaient en danger, ce qui représente une augmentation de deux pour cent sur les résultats d'un sondage effectué sur la même question en 1978, mais de 34 pour cent sur les réponses obtenues en 1966. Par ailleurs, 38 pour cent des Canadiens sont d'avis que leurs droits sont pleinement protégés (le même pourcentage qu'en 1978), tandis que 11 pour cent demeurent indécis.

Les résultats varient selon les régions, puisque dans les provinces de l'Atlantique, 55 pour cent des répondants disent craindre pour leurs droits individuels, alors que cette proportion est de 53 pour cent dans les provinces des Prairies, de 52 pour cent en Ontario et de 48 pour cent au Québec et en Colombie-Britannique.

L'âge et l'instruction influent sensiblement sur les réponses. En effet, alors que 53 pour cent des répondants âgés de 40 à 49 ans disent craindre que leurs droits ne soient pas pleinement protégés, cette proportion s'établit à 52 pour cent pour ceux de 50 à 64 ans, à 51 pour cent pour ceux de 18 à 29 ans, à 49 pour cent pour ceux de 30 à 39 ans et à 46 pour cent pour ceux de 64 ans et plus. Elle est par ailleurs de 55 pour cent pour les Canadiens possédant une instruction élémentaire, de 54 pour cent pour ceux qui ont reçu une instruction secondaire et de 45 pour cent parmi les diplômés d'université.

Enfin, il est intéressant de noter que 48 pour cent des hommes et 54 pour cent des femmes se disent d'avis que leurs droits ne sont pas pleinement protégés au Canada.

Les conclusions du sondage reposent sur 1019 interviews effectuées entre le 4 et le 7 février 1993 auprès de Canadiens âgés de 18 ans et plus. Un échantillon de cette ampleur donne des résultats exacts à 3,1 pour cent près dans 19 cas sur 20. La marge d'erreur est plus élevée dans les régions, par suite de l'importance moindre de l'échantillonnage. Par exemple, les 262 interviews effectuées au Québec ont engendré une marge d'erreur de 6,2 pour cent dans 19 cas sur 20.

Un président pour la campagne de Kim Campbell

Presse Canadienne

KITCHENER, Ontario

L'homme d'affaires Glen Wright a fait savoir, hier, qu'il a accepté le poste de président de la campagne de Mme Kim Campbell en Ontario.

La décision a été d'autant plus difficile à prendre, a signalé M. Wright, qu'il a reçu des demandes semblables d'autres candidats possibles à la direction du Parti conservateur, dont ses amis Perrin Beatty, ministre des Communications, et Michael Wilson, ministre du Commerce.

M. Wright, qui est un ancien vice-président du parti, a déclaré qu'il va également siéger au comité de stratégie nationale de Mme Campbell.

Informations nationales

Brian Mulroney exige des limites de dépenses pour la course à la direction

SUZANNE DANSEREAU
de la Presse Canadienne

TORONTO

■ Le premier ministre et chef conservateur Brian Mulroney exige que des limites aux dépenses des candidats soient imposées lors de la course à la direction de son parti.

S'adressant à quelque 1500 militants, le chef conservateur a dit hier que la course à la direction de son parti devrait être «raisonnablement peu dispendieuse».

«Il ne serait ni nécessaire ni approprié de faire de grandes dépenses» lors de cette course, a-t-il déclaré.

«Et je peux vous dire que ce parti s'assurera que des limites seront imposées. Nous agirons pour qu'il en soit ainsi», a-t-il ajouté.

«Dans le passé, j'ai été impliqué dans des courses au leadership assez dispendieuses, où une bonne partie de l'argent a été dépensé pour se faire connaître à travers le pays.

«Mais nous étions alors dans l'opposition. Maintenant nous sommes au pouvoir depuis neuf ans et tous les candidats potentiels qui proviennent de l'intérieur du cabinet sont bien connus», a-t-il expliqué aux militants, qui avaient déboursé 45$ chacun pour entendre le premier ministre.

M. Mulroney avait l'attention religieuse de Micheal Wilson, Barbara McDougall et Perrin Beatty, qui assistaient au souper.

Débats politiques

M. Mulroney a également proposé que le parti organise des débats politiques entre les candidats, ce qui devrait, selon lui, aider à réduire les dépenses pour chaque candidat.

Aucun chiffre n'a été avancé quant à ce que pourrait coûter une campagne à la direction pour chaque candidat. En 1990, le chef libéral Jean Chrétien avait dépensé 1,8 million pour se faire élire.

Lundi, dans le Globe and Mail, la chroniqueuse Stevie Cameron écrivait que les dépenses de chaque candidat conservateur — dont la plupart sont de Toronto et ont des appuis importants dans la communauté d'affaires — pourraient se situer entre deux et trois millions.

C'est en grande forme et d'une humeur excellente que Brian Mulroney — sans son épouse Mila — s'est adressé aux militants du grand Toronto hier.

Son discours a été quelque peu perturbé par des manifestants contre l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Brandissant des pancartes sur lesquelles on pouvait lire: «ALENA: ne quittez pas votre bureau sans lui», une cinquantaine de manifestants l'attendaient de pied ferme à son arrivée à l'hôtel.

Moins d'une dizaine d'entre eux ont réussi à pénétrer à l'intérieur de la salle où il prononçait son discours. Ils ont essayé d'interrompre M. Mulroney mais ils ont été prestement expulsés.

Le premier ministre a pris l'incident avec un grain de sel. «Pourquoi ne vont-ils pas à leur propres réunions... néo-démocrates et libérales», s'est-il exclamé.

Popularité

M. Mulroney a également ironisé sur le concept de la popularité.

Il a dit aux militants conservateurs: «Ne vous en faites pas avec la popularité. En juillet 1990, mon ami (l'ex-premier ministre libéral de l'Ontario) David Peterson était, à 64 pour cent, le leader le plus populaire en Ontario, à la tête du gouvernement le plus populaire au Canada. Il a déclenché des élections et un mois plus tard, il a perdu ses élections et son propre siège».

«La morale de cette histoire: la popularité, c'est pas bon pour vous. D'ailleurs moi je la fuis comme la peste», a-t-il déclaré, déclenchant le rire général dans la salle.

M. Mulroney n'a pas manqué de décocher plusieurs flèches contre ses adversaires libéraux. Il s'est moqué des nouveaux candidats Camil Samson, Eugene Whelan et John Munro, disant d'eux qu'ils étaient «les Clinton du Parti libéral».

L'étude du projet de loi limitant l'embauche dans le secteur public est reportée sine die

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse

QUÉBEC

■ L'étude du projet de loi 198 limitant l'embauche dans le secteur public n'a pu être terminée hier, comme prévue, et libéraux et péquistes se sont quittés en fin de journée en reportant sine die les travaux de la commission parlementaire.

Cet exercice se révèle si ardu et comporte tant d'amendements qu'il ne consiste en définitive qu'à récrire tout le projet.

Si quelques-uns des articles qu'il comporte ont pu être adoptés, sur division, généralement après avoir subi des modifications d'importance, d'autres ont été biffés, dont tous ceux ayant trait au gel systématique de l'embauche.

Il apparaît clairement que ceux qui appuient le projet, depuis son parrain, le député Henri-François Gautrin (Verdun) jusqu'à ses collègues du caucus libéral soucieux de réduire l'appareil administratif de l'État, vont de découverte en découverte quant à la portée des articles étudiés.

Même si le président du Conseil du trésor, Daniel Johnson, a déjà fait savoir à l'Assemblée nationale, en réponse à une question de la député péquiste Pauline Marois, qu'il approuvait ce projet de loi, il n'en a pas moins téléguidé un train d'amendements, dont quelques-uns ont eux-mêmes été modifiés par la suite. Mais il n'est jamais apparu en commission parlementaire, pas plus qu'aucun membre du cabinet, à l'exception hier, brièvement, du ministre des Communications, Lawrence Cannon, qu'il a fallu consulter quant à un article dont on a suspendu l'étude et qui en gênait plusieurs.

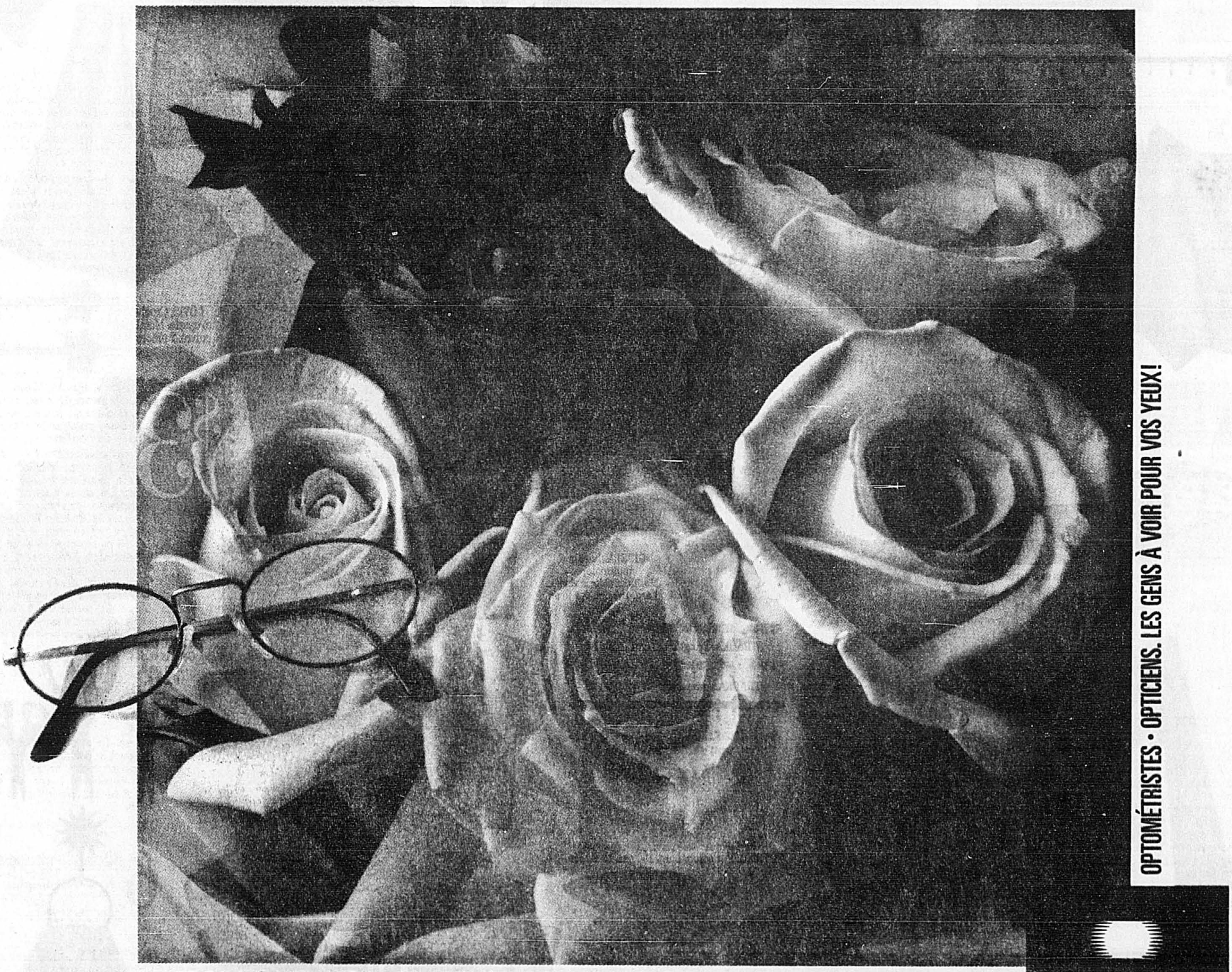
Il s'agit de l'article 6, par lequel on voudrait permettre à tout organisme public de communiquer à tout autre organisme public qui lui en ferait la demande «tout renseignement relatif aux personnes mises en disponibilité suite à l'application de la présente section» — laquelle traite de la réduction du personnel dans les organismes publics. Ce fameux article 6 commence par le libellé suivant: «Malgré la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels...»

Le député péquiste Jacques Léonard a fait observer qu'ainsi, le dossier et curriculum vitae de toute personne en disponibilité circulerait partout, dans les CLSC, les hopitaux, les écoles, etc.

Il a même été nécessaire de modifier le libellé de deux articles qui même après amendement, présumaient de l'adoption du projet de loi en fixant une date — le 30 septembre 1993 — avant laquelle le ministre de la Santé et des Services sociaux, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science et les organismes publics, dont la Caisse de dépôt et de placement du Québec, Hydro-Québec, l'Institut de police du Québec et la Sûreté du Québec — on en compte près d'une cinquantaine — devraient soumettre au Conseil du trésor un plan de réduction de leur effectif durant une période de cinq ans. On s'est entendu pour plutôt indiquer la date qui suit de six mois celle de l'adoption de la loi.

Le député Léonard et son collègue Jean Garon sont revenus à la charge pour dire que l'application du projet serait si compliquée qu'elle signifierait une «centralisation incroyable du pouvoir au Conseil du trésor», qui aurait la tâche de tout approuver. «Vous voulez diminuer de 20 p. cent les effectifs de l'ensemble de l'appareil d'État mais vous allez augmenter de 50 p. cent la charge du Conseil du trésor, cela n'a aucun sens», a soutenu le député Léonard, tandis que les promoteurs du projet se portaient moins vigoureusement à la défense de celui-ci, à mesure que les travaux avançaient.

Bref, le projet de loi 198 semble engouffré dans un cul-de-sac!



L'AMOUR EST PLUS BEAU AVEC LES BONNES LUNETTES

IRIS

Pour vous permettre de ne rien manquer de ces petits riens qui rendent l'amour si beau, les optométristes et opticiens Iris vous garantissent un produit et un service de très haute qualité. De l'examen, au choix des verres et des lentilles, et jusqu'au conseil de montures réputées. Des lunettes de chez Iris, c'est faire une fleur à l'amour.

Il y a plus de 60 centres Iris au Québec dont: **Montréal:** Clinique d'optométrie, 1420, rue Legendre Est ☎ 383-6262, Centre de vision Piéraut, 3100, rue Beaubien Est ☎ 376-4747, Centre de vision Piéraut, 8720, rue Hochelaga ☎ 353-4747, Centre de vision Piéraut, 6402, rue Sherbrooke Est ☎ 251-4747, Iris Saint-Denis, 3425, rue Saint-Denis ☎ 288-4747, Marc Cossette, 1, boul. Saint-Joseph Ouest ☎ 270-4747 • **Montréal-Nord:** Clinique d'optométrie ☎ 327-4593 **Outremont:** Clinique d'optométrie ☎ 495-2571 • **Cartierville:** Centre de vision Piéraut ☎ 331-4747 • **Chomedey:** Duguay-Hudon-Murphy ☎ 687-4233 • **Pont-Viau:** Marc Cossette ☎ 663-4747• **Vimont:** Clinique d'optométrie ☎ 663-0140 **Longueuil:** Marc Cossette ☎ 677-4747 • **Saint-Lambert:** Clinique visuelle Saint-Germain-Trottier ☎ 671-9295

De quoi grimper aux rideaux.

Vous ne tomberez jamais dans le banal avec IKEA, puisque vous avez le choix d'ajouter une touche personnelle à votre décoration. Avec des motifs traditonnels ou plus audacieux vous donnerez, en quelques coups de ciseaux, une seconde vie à votre intérieur. Chez IKEA, vous trouverez de tout pour habiller toutes les pièces de votre maison et à des prix qui sont toujours à la mesure de vos moyens.



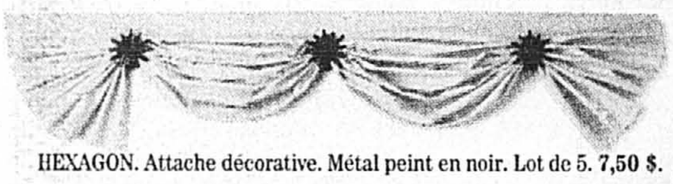
FUGELSTA. Motifs sur fond beige. Satinette. Larg. 140 cm. **25 $** le m.





7,50 $ 2 pièces

MEGA. Embrasse. Coloris variés. 2 pièces. **7,50 $.**



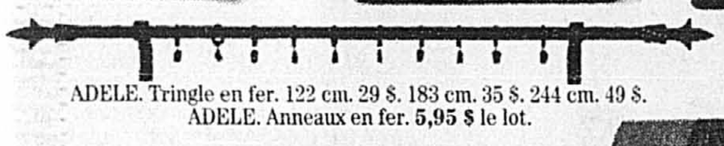
HEXAGON. Attache décorative. Métal peint en noir. Lot de 5. **7,50 $.**

FJADER. Coussin de duvet. 40 x 40 cm. **10,50 $** ch.



KNATA. Boîte fourre-tout. Bois massif. Naturel ou noir. **26 $** ch.





ADELE. Tringle en fer. 122 cm. 29 $. 183 cm. 35 $. 244 cm. 49 $.
ADELE. Anneaux en fer. **5,95 $** le lot.

MEGA. Embrasse avec gland. Coloris variés. **14 $** ch.



PIMPI. Pur coton bleu. Larg. 150 cm. **5 $** le m.



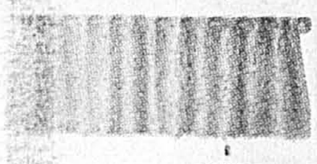
SIRIKIT. Pur coton. Larg. 150 cm. **3 $** le m.



LÖVIS. Crochet pour draperie. Métal couleur cuivre. 2 pièces. **9, 50 $**

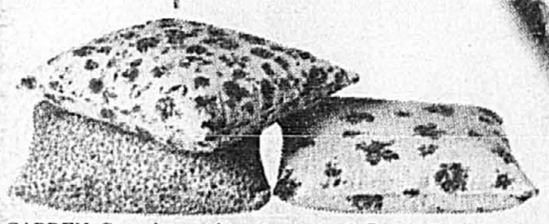


ASTA. Tissu à cantonnière. Blanc. Larg. 30 cm. **8,50 $** le m.



KIA. Pur coton. Coloris variés. Larg. 90 cm. **3 $** le m.





GARDEN. Coussins revêtus pur coton à fleurs et à rayures. 35 x 35 cm. **8 $** ch.

GISELA. Imprimé multicolore. Motifs et coloris variés. Larg. 150 cm. **4 $** le m.



STRÅCKA. Tringle. 140 cm. **19 à 31 $.**

STRÅCKA. Anneaux. **4,95 $ à 5,95 $.**

TUTEMO. Pur coton. Larg. 150 cm. **19 $** le m.

TROJKA. Ciseaux. Coloris variés. Jeu de 3. **9,95 $.**



CLIVIA. Pur coton. coloris variés. Larg. 120 cm. **9 $** le m.



KALEIDOSCOPE CHINTZ. Coussin de chaise en coton, avec attaches. **6 $** ch.

Fil à coudre. 300 m. Coloris variés. **1,75 $** la bobine.

GRANAT. Coussins revêtus pur coton. Coloris variés. 35 x 35 cm. **5,50 $** ch.

HEXAGON. Crochet pour draperie. Noir. **6 $.**



© Inter IKEA Systems B.V. 1993

BODALA fleuri ou BREDVIK rayé. Tissu d'ameublement. Larg. 137 cm. **19 $** le m.

IKEA®

Faites comme chez vous.

STOCKHOLM. Satinette de pur coton imprimé. Larg. 140 cm. **5 $** le m.

BORA BORA. Satinette. Tons de terre. Larg. 150 cm. **15 $** le m.